

JOURNAL DES CAMPAGNES



L'industrie agricole doit toujours être la base de la richesse des nations.

10ème Année

Jeudi, 9 Juillet 1891

No 23

JOURNAL DES CAMPAGNES

EDITION HEBDOMADAIRE,

Paraissant tous les JEUDIS et contenant toutes les nouvelles de la semaine.

Prix de l'abonnement : — UNE PIANTRE
POUR LA FRANCE : 10 FRANCS
Strictement payable d'avance

THS. CHAPUIS,
DIRECTEUR-PROPRIÉTAIRE

LÉGER BROUSSEAU,
ÉDITEUR
11 & 13, rue Buade, H.-V., Québec.

AGRICULTURE

Caves à racines à bon marché et bien installées.

Dans une ferme exceptionnellement installée que nous visitâmes dernièrement, nous vîmes deux granges sagement aménagées qu'une forte récolte de pommes de terres s'y trouvait dans un état de conservation assurée, placée comme elle l'était dans les soubassements construits économiquement ; on avait profité de la forme du terrain de manière à n'avoir sur les côtés que de petits murs à élever, et aussi de pouvoir décharger très aisément de la porte même de la grange. Une double porte bien installée permet de venir prendre la récolte au niveau inférieur et du côté sud ; tandis que l'entrée, lors des temps les plus froids, peut se faire en haut par le plancher de la grange. Une épaisse couche de terre sèche, entre les plancher, prévient tout danger de gelée. Là où on doit emmagasiner de grandes récoltes de fruits pour les marchés futurs, ce genre de caves économiques serait très avantageux.

Ayant ainsi effleuré quelques points préliminaires d'une importance considérable, nous aborderons dans un prochain article la question d'une étable modèle pour le bétail ordinaire d'une ferme.

ED. A. BARNARD.

Moyen de détruire la chenille du gadellier

Un abonné nous ayant demandé de lui indiquer le moyen de détruire la

chenille du gadellier, nous empruntons du 6e volume du *Naturaliste Canadien*, celui que nous donne son rédacteur M. l'abbé Provancher.

Voici ce que nous y lisons :

“Le remède le plus efficace que l'on peut employer pour détruire la chenille du gadellier, à part la chasse aux œufs et aux larves, est la poudre d'ellébore blanc, qu'on peut se procurer chez tous les droguistes. Renfermez cette poudre dans un petit sac de mousseline, et secouez-la au-dessus de vos gadelliers et groseilliers, ayant soin de vous tenir au-dessus du vent, car si la poudre vous atteint aux narines, elle vous portera à de violents éternuements. Cette poudre, à forte dose, sera aussi un poison pour l'homme, mais à doses légères elle ne peut nuire en aucune façon. On a même l'habitude, pour éprouver son efficacité dans la pharmacie pour s'assurer si elle n'aurait pas par un trop long temps perdu sa force, d'en priser quelques grains ; si elle porte promptement à des éternuements, on est sûr qu'elle est de bonne qualité.

“On peut aussi employer aussi la poudre d'ellébore en infusions, et peut-être plus efficacement, parce que le vent peut facilement enlever aux arbrisseaux la poudre dont on les aurait couverts, mais de bonnes injections au moyen d'une seringue d'infusions de cette poudre, pénètrent dans toutes les parties des buissons et se sont toujours montrées fort efficaces.

“Nulle crainte d'empoisonner les fruits en voie de formation par l'application de ces injections

“A l'état liquide ou sec, la poudre d'ellébore doit être appliquée plusieurs fois dans la saison, pour la complète disparition des insectes ; une seule application ne peut les atteindre tous. D'ailleurs, comme il y a deux générations dans chaque saison, la plus sûre est de renouveler les seringues ou saupoudrages chaque fois qu'on remarque la présence des insectes.

40,000 lbs d'excellent beurre sans fabrique.

(du *Journal d'Agriculture*)

Voici un exemple à étudier et à imiter. Nos meilleurs remerciements au dévoué curé de Ste-Marguerite.

Ste-Marguerite, 29 avril 1891.

Monsieur le directeur, — je vous envoie quelques notes que vous pourrez publier dans le *Journal d'Agriculture*, si vous le jugez à propos. Voyant qu'il se faisait beaucoup de beurre dans la paroisse, j'ai voulu arriver à en connaître la quantité. Or, après des informations auprès des intéressés, des recherches spéciales et nombreuses, je suis arrivé à savoir que durant l'année 1890 il s'est fait dans la paroisse de Ste-Marguerite du lac Masson le joli nombre de 40,000 lbs de beurre et cela tout à la maison, parce qu'il n'y a pas de beurrerie, et ceci ne me surprend pas. lorsqu'on voit un seul cultivateur, M. Luc charrette, en faire pour sa part, 4,800 lbs, un autre, M. Eusèbe Lajeunesse, près de 3,000, un autre encore, M. Isaac Charette, au-delà de 2,000 lbs. Avec cela il n'y a rien d'étonnant qu'on arrive au nombre de 40,000 lbs dans toute la paroisse et ce nombre va aller en augmentant. Voilà ce que je suis parvenu à connaître par mes questions et mes recherches. Si vous croyez à propos de publier cela dans votre journal, vous êtes libre, et veuillez me croire votre, etc.,

A. G. M., prêtre, curé.

Nous avons visité cette paroisse comparativement nouvelle et nous avons été émerveillés du succès obtenu par un certain nombre de bonnes ménagères dans la production du meilleur beurre. Ces ménagères ont leurs pratiques à Montréal et leur envoient le beurre tous les quinze jours au plus haut prix du marché. Nous avons vu de nos yeux un exemple de ce que peut l'intelligence jointe au travail et à l'industrie. Madame L. Charette a une nombreuse et intéressante famille de jeunes enfants. Cependant elle suffit à tous les travaux

et se charge seule de la fabrication de 4,800 lbs de beurre par année. Dans la saison du lait, il faut baratter à la fois 50 lbs de beurre. Eh bien, une fillette de 7 ans suffit à cette tâche, d'ordinaire si rude, et ce qui est plus curieux, c'est que l'enfant n'éprouve aucune fatigue. Le secret est dans le système de baratte. C'est une boîte ordinaire, d'environ 3½ pieds de longueur sur 24 pouces de largeur, avec un couvercle au-dessus, et des berceaux en dessous. Il suffit que la mère imprime au berceau-baratte un premier mouvement pour que l'enfant fasse sa tâche. La crème se déplace avec force et après avoir frappé l'extrémité du berceau revient sur elle-même aidant ainsi à l'enfant qui n'a qu'à suivre et régler le mouvement du va et vient du berceau. Il n'y a pas de patente sur cette baratte qui nous semble la meilleure et la plus économique du genre.

ED. A. BARNARD.

L'impératrice de Russie

Paris, 1er. — On fait de grands préparatifs pour recevoir l'impératrice de Russie et son fils, le czarévitch, qui arriveront à Paris avec une nombreuse suite, au commencement d'août.

Cette visite donnera probablement lieu à une démonstration populaire qui sera tout à fait différente de celle dont l'impératrice douairière d'Allemagne a été l'objet, le printemps dernier.

AUX ABONNÉS RETARDATAIRES

Nous sommes décidé à suivre l'exemple de plusieurs de nos confrères, et à prendre des mesures de rigueur contre les abonnés qui ne soldent pas leurs arrérages.

D'ici à quelques jours nous allons mettre tous les comptes pour arrérages d'abonnement au *Courier du Canada* et au *Journal des Campagnes* entre les mains de nos avocats.

Personne ne pourra se plaindre d'avoir été pris par surprise, et s'il y a des frais d'encours ce sera la faute de ceux qui n'auront pas voulu être raisonnables.

UN BON PORTRAIT

L'Electeur de ce matin feint de ne pas reconnaître l'original du portrait que nous avons crayonné hier dans notre premier-Québec.

Il ne fera pas croire à sa méprise naïve.

Les traits que nous avons dessinés à la plume lui sont trop familiers et trop chers, pour qu'il s'y soit mépris.

Tout le monde d'ailleurs, à Québec, nous dit que le portrait est parfaitement ressemblant.

GUERISONS EXTRAORDINAIRES.

Une petite fille douée d'un pouvoir remarquable

La ville de Sainte-Cunégonde va devenir célèbre

Les plumes merveilleuses

« La petite ville voisine, Sainte-Cunégonde, déjà bien connue de nos lecteurs, et passablement célèbre sous plus d'un rapport, est en train d'ajouter à sa réputation, dit l'Etendard.

« Actuellement, une petite fille de 8 ans y opère des cures tellement étonnantes que tout le monde commence à s'émouvoir. Ces guérisons sont quasi-miraculeuses; les douleurs rhumatismales, les maux de dents, d'entrailles, etc., rien ne lui résiste.

« Tout malade disparaît comme par enchantement au simple attouchement de cette enfant extraordinaire.

« Son mode d'opération est des plus simples et les maladies les plus revêches cèdent à l'influence des passes de la jeune guérisseuse. On raconte des cures capables de dérouter les plus habiles des hommes de l'art et la science médicale est forcément obligée de s'incliner devant la puissance fascinatrice de cette enfant modeste et simple.

« Lorsqu'elle est rendue auprès du malade qui a réclamé son secours, elle se fait donner une plume venant d'un oiseau quelconque, et s'approchant de la personne malade, sa plume à la main, elle lui fait des passes sur la partie malade; en quelques instants la douleur disparaît.

« D'après l'enfant, le mal s'attache à la plume et ne reparait plus. Plusieurs personnes racontent avec le plus grand sérieux, et l'apparence de la foi la plus robuste, avoir été guéris par ce moyen. Dernièrement, une personne affligée depuis longtemps de violents maux de tête, a obtenu sa guérison par la visite de la petite guérisseuse.

« Comme cette personne conseillait à l'enfant de jeter sa plume, celle-ci lui répondit ingénument: « Non madame, je l'emporte avec moi, car vous ne seriez pas guérie. »

« Nous pourrions citer un nombre d'autres cas semblables de personnes qui ont été guéries à l'aide de ces plumes merveilleuses; mais nous croyons que ce qui précède est suffisant pour donner une idée des choses étonnantes qui se passent dans la petite ville voisine.

« Nous devons ajouter que nous parlons ici avec le plus grand sérieux et que les faits que nous racontons nous ont été communiqués par des personnes dignes de foi. »

Tout cela est bien invraisemblable, et ces faits demandent à être contrôlés.

La tombe de Sir John Macdonald

On mande de Kingston, province d'Ontario, que les autorités locales semblent craindre que quelque tentative ne soit faite pour voler le corps de Sir John Macdonald, le défunt premier ministre du Canada. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'un entrepreneur a été chargé de travaux très coûteux pour mettre la tombe à l'abri d'un coup de main de la part des voleurs. Elle sera entourée jusqu'à fleur de terre d'une espèce de mur en ciment très dur et auquel on mêlera du fil de fer coupé en petits morceaux. En attendant l'exécution de ces travaux, le cimetière est gardé nuit et jour par deux détectives spécialement chargés de surveiller la tombe de sir John.

UN GROS PROCES POUR LIBELLE

La New-York Life Ins. Co. vs le Times

Montréal, 2.—Les officiers de la *New-York Life Insurance Co.*, ont donné instruction à leur avocat, William B. Hornblower, de prendre une action en dommages pour libelle au montant d'un million de piastres contre les rédacteurs, éditeurs et propriétaires du *Times* de New-York, et ils ont retenu les services de MM. Joseph H. Choate, Frederick R. Couder et Henry Beekman comme conseils adjoints.

Un club de spirites

Montréal, 2.—Peu de personnes savent sans doute qu'il existe à Montréal un club d'adeptes du spiritisme. Depuis près de deux ans, un certain nombre d'hommes, de femmes et même de jeunes filles se réunissent dans une vaste salle où ils évoquent l'esprit des morts avec lesquels il prétendent se mettre en relation. Jusqu'au mois de mai dernier, le lieu de la réunion était sur l'avenue de Verchères. Depuis cette date, les spirites tiennent leurs séances dans une maison de la rue St-Charles Borromée. Il paraît que le nombre croissant des adeptes a forcé les directeurs à choisir un local plus vaste, afin de permettre sans doute aux esprits et aux vivants de mieux se livrer à leurs macabres évolutions. Que se fait-il dans cette salle sinistre, où l'on entre qu'après avoir rempli des formalités de la plus stricte sévérité? Personne autre que les membres ne peut le dire au juste. Mais on dit qu'on y fait tourner les tables, danser les chaises, apparaître des fantômes, entendre des voix, etc., etc. Les cérémonies sont présidées par un individu qui doit être un rusé dont les trucs jettent de la poudre aux yeux du nombre de personnes d'intelligence plus ou moins cultivée qui fréquentent le club.

Avant-hier soir, paraît-il, une jeune femme, dont la mère est morte depuis quelques années, a été frappée de stupeur en voyant paraître au fond de la salle sombre une image ressemblant à sa vieille mère. Elle poussa un cri déchirant qui répandit l'émoi dans l'assemblée et tomba à la renverse sans connaissance. Comme un ingénieur qui renverse la vapeur, le directeur des médiums fit disparaître l'image de la bonne femme. On dit que les voisins effrayés de ce commerce entre morts et vivants se proposent de demander aux autorités de faire déguerpir les spirites.

—Les détectives Barrett et Lafontaine viennent d'arrêter en cette ville deux jeunes fugitifs des États-Unis. L'un se nomme McCarthy, et l'autre Murphy. Le premier est accusé d'avoir brisé un coffre-fort appartenant à son beau-frère, M. James Goangley, qui réside à Peabody, Mass, et d'y avoir volé la somme de soixante et quinze piastres en argent ainsi que deux montres et un pistolet. Après avoir commis ce vol audacieux, McCarthy partit en compagnie de Murphy pour parcourir les campagnes. Murphy est bientôt devenu le confident de tous les méfaits de McCarthy et promet d'en bien garder le secret. Tous deux voyagèrent d'une place à l'autre jusqu'à ce qu'ils arrivassent à Montréal. Ici ils ont subi le sort de tant d'autres criminels, qui après avoir erré ça et là pour fuir la justice, viennent enfin tomber entre les mains de nos détectives.

Ayant entendu parler de l'affaire, les détectives Barrett et Lafontaine avaient entrepris d'arrêter ces deux fugitifs. Il suffit de savoir que nos détectives n'avaient pu se procurer le signalement des accusés, pour concevoir qu'ils ont fait preuve en cette circonstance de beaucoup d'habileté. Les deux ont avoué leur crime. On a trouvé les 2 montres et le pistolet chez un prêteur de cette ville, M. Moss. La police de Peabody a été avertie de l'arrestation des fugitifs, et si elle veut les faire condamner par la justice de l'endroit, elle devra les envoyer chercher, sinon tous deux comparaitront devant les tribunaux de Montréal pour répondre à l'accusation d'avoir apporté en Canada des objets volés.

La conférence anti-esclavagiste

Londres, 2.—Une dépêche de Constantinople annonce que le sultan a ratifié l'acte de la conférence anti-esclavagiste de Bruxelles.

A la Chambre des Communes, sir James Ferguson, secrétaire politique au ministère des affaires étrangères, a parlé du refus de la France de ratifier la convention de Bruxelles, en réponse à une question qui lui était adressée à ce sujet, il dit que les délégués des puissances se réuniraient prochainement à Bruxelles pour examiner la question de savoir si, dans le cas où quelques-unes des puissances ne ratifieraient pas la convention, celle-ci serait considérée comme non avenue.

UN ARTICLE DE M. FABRE

SIR JOHN MACDONALD

M. Hector Fabre a publié, dans le *Paris-Canada* du 6 juin, un article sur Sir John Macdonald qui est vraiment un petit chef-d'œuvre.

Le tact, la pureté littéraire de la forme, l'émotion contenue qui le distinguent, font de ce morceau une page à reproduire.

L'article de M. Fabre était écrit au moment où les dépêches annonçaient comme imminente la mort du grand homme d'Etat :

Les dépêches reçues du Canada nous font assister à l'agonie de l'homme d'Etat vraiment supérieur qui l'a fait sortir de l'état provincial et monter au rang des nations. La mort de sir John Macdonald ne semble plus qu'une heure à fixer et que la science impuissante dispute à la mort inexorable.

Si le poids des services rendus, si la reconnaissance d'une population tout entière, pesaient dans la balance, cette vie si précieuse et qui a été consacrée à cette œuvre durable et rare : la création d'un pays, serait longtemps conservée.

Sir John, plein de vigueur et d'animation, avait encore bien des années à vivre. Sa forte nature luttait contre les années. Mais la dernière lutte électorale, pendant laquelle il a, sans compter, prodigué ses forces, en a eu raison. Il en est sorti épuisé, mortellement affaibli. Mais il n'est pas de ceux que la lutte abat avant l'heure de la chute.

On l'a vu, au début de la session, venir reprendre sa place à la tête de la droite, de cet air souriant et jeune, avec cette aisance gracieuse qui marquaient sa démarche. Il croyait avoir bien des années à vivre et l'ère de ses triomphes ne paraissait pas devoir de longtemps se fermer.

Il avait trop compté sur son éternelle jeunesse, et la fin était proche.

Mais est-elle si proche? Un dernier espoir reste à ceux qui, comme nous, ont pour lui une tendre admiration et qui resteront à jamais ses obligés.—Ce n'est pas la première fois que la mort s'attaque à lui et qu'il en a raison. Il y a quelques quinze ans, il avait été frappé en pleine session, en pleine Chambre d'un mal cruel et qui semblait inexorable. Pendant huit jours on crut à sa mort prochaine, pendant trois mois on le crut atteint d'une infirmité cruelle qui l'obligerait à la retraite. Sa puissante et vive nature le remit soudain sur pied, et toute trace de cette atteinte soudaine bientôt disparut.

Sans doute, on ne peut espérer qu'il en soit ainsi cette fois, car l'âge a fait son œuvre. Et pourtant, tout est possible avec de telles natures, animées d'une vie si puissante. Notre admiration, notre affection s'attachent jusqu'à la fin à cette dernière espérance.

Que la mort soit proche, comme tout le fait craindre, ou qu'elle s'éloigne et nous rende pour quelques années encore ce grand, libre et charmant esprit, le souvenir de l'explosion de regrets, de consternation, de sympathie profonde et universelle qu'a fait naître la nouvelle de la catastrophe imminente, ne s'effacera pas de la mémoire. Les paroles prononcées par M. Chamberlain à la Chambre des Communes d'Angleterre en sont l'écho fidèle: Ce sera une perte pour le monde entier.

AU LABRADOR

L'épidémie de grippe

Les plus tristes nouvelles nous arrivent du Labrador. L'épidémie de grippe fait des ravages considérables parmi les habitants de cette côte. Le 23 juin, il y avait 113 malades dont un grand nombre dangereusement. Plusieurs sont déjà morts. A la pointe aux Esquimaux, il y a un cas de fièvre typhoïde, et l'on redoute que cela soit la cause d'une nouvelle épidémie. La misère causée par la maladie dont la plupart des chefs de famille sont atteints, est grande. Le temps de la pêche est passé et la perspective pour l'hiver prochain est effrayante.

Le Dr. Fiset de Rimouski, qui est allé à la demande du gouvernement de Québec porter secours à cette population affligée, écrit que la grippe est très maligne et qu'il éprouve beaucoup de fatigues. Il a été obligé d'aller jusqu'à Natasquan où il y avait quelques malades. Il est aussi forcé de faire chaque jour dix à douze milles à pied pour visiter les malades. Le Dr Fiset ne quittera pas les côtes du Labrador pour revenir à Rimouski avant que tous les malades soient hors de danger et que l'épidémie soit contrôlée.

UNE ACCUSATION RIDICULE

Les feuilles libérales n'ont pas encore cessé de jeter à la figure de l'hon. M. Abbott, le premier-ministre actuel, l'épithète d'annexionniste, parce qu'il a signé le manifeste de 1849.

Il importe de reproduire ici la réponse que faisait M. Abbott à cette accusation, dans le Sénat, en 1889 :

Mon honorable ami a soulevé dans le débat, la question du manifeste annexionniste de 1849. Il parle de plusieurs faits dont il ne se souvient pas lui-même : car il était trop jeune à cette époque, pour se les rappeler; mais je me souviens très bien de ce qu'il essaie de me rappeler. J'ignore comment il a appris à connaître tout cela. Il nous affirme que l'idée de l'annexion prévalait dans tout le pays; que cette idée n'est disparue que lors du traité de réciprocité, en 1854; que durant ces sept années, le peuple était dans un état favorable à l'annexion, et que ceux qui avaient signé ce manifeste, bien que leur nombre fut restreint à Montréal, représentaient, de fait, les sentiments de toute la population. Il a ajouté que pas un des signataires n'avait été censuré.

Si mon honorable ami avait dix ou quinze ans de plus, il se rappellerait mieux les événements et se convaincrait que ses affirmations sont dénuées de fondement.

Le manifeste annexionniste, est dû à l'explosion subite de sentiments outrés, chez une petite partie de la population de la province de Québec, l'une des plus loyales du Canada. Un grand nombre de ceux qui ont signé le manifeste se montraient plus loyaux que les Anglais eux-mêmes. Quelques "gentlemen" américains profitèrent de ce mouvement passionné pour faire signer ce document par quelques centaines de citoyens à Montréal. J'oserai dire qu'à part ces messieurs, il n'y avait pas un seul des signataires du manifeste qui pensait plus sérieusement à s'annexer aux États-Unis, qu'un enfant pétaulant pense délibérément tuer sa nourrice lorsqu'il la frappe dans sa colère puérile. Ils étaient exaspérés de voir que dix mille hommes, victimes des ruines et des désastres causés par le récent et malheureux soulèvement avaient inutilement demandé au gouverneur d'alors, de réserver, pour être soumis à Sa Majesté, un projet de loi qui d'après eux, avait pour but d'indemniser ceux qu'ils considéraient comme les auteurs des troubles; et ils étaient exaspérés surtout, à la pensée que le gouverneur avait mis une certaine ostentation à sanctionner ce projet de loi, plus vite même que les circonstances ne l'exigeaient sans égard pour leurs sentiments de loyauté et au mépris des services rendus. Le peuple était surexcité et l'on fit bien des choses qu'on n'aurait pas dû faire, Son Excellence fut malheureusement traitée d'une manière très regrettable. C'est dans les deux ou trois jours qui suivirent cet incident qu'un certain nombre des mécontents, encore sous l'influence de cette effervescence, signèrent le manifeste. Mais personne ne peut prouver que cette agitation ait eu l'annexion pour but.

Avant que l'année fut écoulée, il en arriva comme pour les averses de la saison dernière, tout disparut. On prétend que ceux qui ont signé ce document, il y a quarante ans passés, n'ont pas été censurés. Je puis, à ce propos, parler non seulement pour moi-même, mais pour quelques-uns des autres signataires dont la carrière en ce pays n'a pas été sans distinction. Ainsi, j'avais l'honneur à cette époque, d'être enseigne dans la milice et je reçus une lettre dans laquelle, l'on me demandait, si j'étais bien celui qui avait signé le manifeste; je répondis que oui et ma commission me fut immédiatement retirée. Je retombai dans les rangs. Sir John Rose qui plus tard, devint l'un des hommes les plus distingués du pays, et qui, à l'époque de sa mort était l'un des aviseurs confidentiels de Son Altesse Royale, le prince de Galles, eut sa tige de soie enlevée de ses épaules. Je me rappelle bien encore comme il parut déconcerté, lorsqu'il se présenta en cour, et qu'au lieu de prendre sa place de conseil de la Reine il prit un siège à côté de M. Johnson (maintenant le juge Johnson) qui se trouvait dans le même cas. On me reproche souvent cet acte de ma vie passé, mais je ne crois pas devoir beaucoup m'en inquiéter.

Lors de l'affaire du "Trent" lorsque j'eus, en trois jours, enrôlé trois cent volontaires recrutés dans le vieux comté d'Argenteuil, si loyal et si vaillant, je reçus ma commission de colonel des mains même du représentant de ma Souveraine. Je crois que j'avais bien réparé la faute de ma jeunesse. Deux fois depuis, j'ai commandé ce bataillon à la frontière pour repousser les invasions des bandits, sortis du territoire de nos voisins.

J'ai eu tort de retenir la Chambre si longtemps sur ces réminiscences.

CHRONIQUE

Je lisais, l'autre jour, par le plus grand des hasards, la colonne des importations et arrivages dans le *Morning Chronicle*.

Tout à coup, au milieu des ballots de marchandises pour Glover & Fry, Garneau, Thihaudeau, des barres de fer pour Chinic & Co des caisses de fusils pour Burstall, mon regard distrait se fixa sur un nom qui m'est cher : Honoré Mercier.

Honoré Mercier ! Son Excellence le comte, Honorato Mercieri ! Comment donc figurait-il parmi toutes ces illustrations du commerce québécois ?

Et je lus en regard de son nom la mention suivante : 1 case *perfumery*, une caisse de parfums !

Une caisse de parfums pour Honoré Mercier !! Cette entrée me fit rêver.

M. Mercier était parti pour aller chercher dix millions, et il rapporte..... une caisse de parfums ! Que veut-il faire de toute cette pacotille ?

Se dégagerait-il du ministère ou de la clique quelque odeur particulièrement mauvaise qu'il faudrait énergiquement combattre par les préparations savantes de Pivert et de Lubin ?

M. Mercier trouve-t-il trop grossier l'encens si généreusement prodigué de MM. Barthe et Pacaud, et veut-il offrir à ses nobles narines le régal d'essences plus délicatement odorantes ?

Veut-il nous vaincre par le nez, nous griser de senteurs capiteuses, afin de nous faire perdre de vue les méfaits de sa politique ?

Je l'ignore. Mais cette mention d'une caisse de parfums pour M. Mercier m'a rappelé soudain la désopilante boutade publiée l'hiver dernier par la *Patrie* : *Papa Janvier chez M. Mercier*.

Vous vous rappelez la pompeuse jubilation manifesté par le grand homme, dans cette entrevue fantaisiste :

"Pour sortir j'ai un capot de sealskin de \$1,000, j'ai une belle span de chevaux dans mes écuries, un carrosse de \$1,000, une vache qui donne ses huit pots de lait par jour. Je fais cuire mes biftecks dans le beurre frais, et je mets de la vraie crème dans mon café, et je sucre avec du sucre blanc. Je n'ai plus le trouble de mettre du black boll sur mes bottes, j'ai un domestique pour ça.

"J'ai mon pot chez le barbier et quand je mets une lettre à la poste je n'ai pas un cent à payer. J'ai six paires de culottes blanches pour les cérémonies.

"J'ai une demi-douzaine de fioles d'odeur sur ma commode et lorsque je me mets *fa-raud*, je vous assure que je pue bon."

Une demi-douzaine de fioles, quelle misère ! C'était bon avant la noblesse. Mais à présent c'est une caisse de parfums qu'il faut à son Excellence.

On dit que M. le comte désormais ne prendra plus ses bains que dans du *Jockey Club* et du *White Rose*.

Notre illustrissime Premier a assisté récemment à un banquet dans la ville de Caen, avec M. Bernatchez.

M. le comte a parlé de chevaux, de bois, de minéraux, de fromage etc. Un journal français, rendant compte du banquet, dit que M. Mercier a été applaudi à plusieurs reprises, puis il ajoute :

"Enfin, M. Bernatchez, député de Québec, a soulevé l'enthousiasme des convives".....

Hein ! quoi ? notre ami Nazaire, le sage pilote du *Montmagny*, qui soulève l'enthousiasme d'un auditoire français !!!

Hé, oui, laissez-moi finir la citation :

".....a soulevé l'enthousiasme des convives..... chantant une chanson normande."

Ah ! que n'ai-je été là, pour entendre l'ami Nazaire épater les français en chantant une chanson normande. Comme il a dû faire filer sa voix mélodieuse, accentuer les finales, et estropier les mots.

Ah ! ils ont eu là un bel échantillon de l'art musical au Canada.

Il faudra faire chanter à l'ami Nazaire, durant la prochaine session, la chanson avec laquelle il a soulevé tant d'enthousiasme.

Artistes canadiens, saluez : une nouvelle étoile s'est levée à notre firmament musical.

Ont-ils dû rigoler en entendant chanter Nazaire, les Français de France !

M. Hector Berthelot est à Paris. Ladébauche a traversé les mers.

Mais cette fois Ladébauche est grave, sérieux, composé dans ses allures et son langage. Plus de lettres saupoudrées de sel gaulois, plus de farces à la *Canard*. Mais de la statistique, des considérations de haute volée sur le pavage de la grande Ville etc.

Cependant Berthelot a été drôle sans le vouloir dans sa dernière lettre à la *Presse*.

Il parle d'une visite qu'il a faite à M. Mercier, et voici ce qu'il raconte :

"M. Mercier m'a montré ensuite la distribution de ses appartements et leur aménagement, en disant que c'était beaucoup plus économique d'habiter une maison garnie que de loger dans un des grands hôtels de Paris. Il ne m'a pas soufflé un seul mot à propos de l'emprunt. C'est évidemment un grand secret d'Etat."

Ah ! l'économie ! Avoir un grand appartement sur le boulevard des Capucines, donner des réceptions, tenir table ouverte, en voilà de l'économie !

Et Ladébauche qui n'éclate point de rire, et nous rapporte cela sans sourciller !

"Dans une des chambres, continue Berthelot, j'ai vu une immense toile posée sur un chevalet. Un artiste y avait déjà esquissé au fusain le portrait en pied du maître de céans, qui est en tenue de ville. Ce portrait à l'huile a été commandé à M. Alexander, le seul des artistes peintres du Canada qui expose un travail au salon aux champs Elysées."

Le monde renversé ! M. le comte qui fait tirer son portrait en tenue de ville. Pas de culottes blanches ! pas de manteau bleu ! pas de chapeau à plumes ! "Je n'y puis rien comprendre", comme on chante à l'Opéra-Comique :

Mais laissons parler Berthelot : "J'oubliais de dire que M. Mercier est d'origine percheronne, le village de Tourouvre étant situé en plein cœur du Perche. C'est peut être pour cela qu'il conduit aujourd'hui la barque de l'Etat à la perche pour lui faire éviter les rapides de la banqueroute."

Ici Ladébauche montre peut-être un petit bout de l'oreille.

M. Mercier qui conduit la barque provinciale à la perche pour éviter la banqueroute ! Berthelot a dû tortiller une fameuse grimace en écrivant cette farce.

Hélas ! M. Shehyn sait bien, lui, que M. Mercier ne mène pas la barque à la perche, mais à la vapeur, et du côté des écueils. S'il faut absolument parler de perche à ce propos, c'est une perche de sauvetage qu'il faudrait tendre à la province, en grand danger de faire naufrage par la folie de son pilote.

Enfin Berthelot prend congé de Son Excellence :

"M. Mercier se montre bon prince à sa résidence de Paris. Il n'a pas voulu prendre congé du reporter de LA PRESSE sans l'inviter au déjeuner dont l'heure allait sonner. En me disant au revoir il m'a dit de revenir tous les jours et de déjeuner sans cérémonie, mon couvert serait toujours mis à sa table pour ce repas."

Table ouverte, ne vous l'avais-je pas dit ! Son couvert toujours mis pour le déjeuner ! c'est peut-être pour cela que Ladébauche a été si convenable dans le récit de sa visite.

Que diable, il faut avoir la reconnaissance de l'estomac.

ARCHILOQUE.

On télégraphie de Paris que les procédures judiciaires instituées contre M. de Lesseps ont mis en danger les jours du grand perceur d'isthmes.

A OTTAWA

Comité des privilèges

Documents produits

Témoignage de Murphy

Ottawa, 2 juillet.—Au comité des privilèges et élections, ce matin, M. Kelley a produit les livres de billets, les talons de chèques etc. M. Fitzpatrick a produit les billets et chèques en sa possession en sa qualité d'avocat de Connolly dans le procès pour libelle.

O. E. Murphy dépose toutes les lettres de Michael Connolly, écrites du Texas en 1882, et de la Colombie en 1885. La plupart de ces lettres ont déjà été publiées, et ne contiennent pas de faits nouveaux.

Le témoin Murphy a été examiné ensuite par M. Geoffrion à propos du renvoi de Bennett, ingénieur à la Colombie. Il dit qu'il a offert \$5,000 à M. McGreevy, pour cela, mais que ce dernier n'a pu réussir.

Le comité s'est ajourné à demain. Une députation de brasseurs est en ce moment auprès de MM. Foster et Bowell demandant que les droits sur le malt ne soient pas augmentés.

O. E. MURPHY SUR LA SELLETTE

COUPABLE D'EMBEZZLEMENT A NEW-YORK

Refuse de s'incriminer

Ne peut indentifier chèques

Ottawa, 3 juillet.—M. Osler a commencé ce matin à examiner M. O. E. Murphy. Celui-ci a admis qu'en 1876 il a soustrait de la caisse du bureau d'accise de New-York, dont il était le secrétaire-trésorier, la somme de \$50,000 pour aider à l'élection de Tilden et Kelly, et qu'il n'a jamais remboursé cette somme. Il n'a pas remis les pieds à New-York depuis ce temps.

Murphy a refusé de répondre aux questions au sujet du billet de \$400,000 pour lequel il est poursuivi en Cour criminelle. Il admet cependant avoir eu ce billet en sa possession. Son examen sera continué demain.

Murphy n'a pas été en position de dire à M. Geoffrion lesquels des chèques de \$5,000 qu'on lui montrait, ont servi à tirer des banques Union et British North America les sommes qu'il dit avoir payées à sir Hector Langevin.

MM. Simon Peters et Chs. McGreevy son assignés comme témoins pour lundi.

Etrange découverte

Montréal, 2.—Une découverte étrange sur laquelle les savants auront bientôt à se prononcer, a eu lieu à Montréal, la semaine dernière.

Le eue-môle No. 8, capitaine Seigman, de Sorel, était en opération, vendredi, le 19 juin, en face de la prison de Montréal, où on avait découvert qu'un amoncellement quelconque obstruait le chenal.

Le chaland fut bientôt rempli d'une pierre couleur de chair, d'une apparence tout-à-fait extraordinaire.

Un des hommes, M. Edouard Trudel, de Sorel, choisit un morceau qu'il mit dans sa poche dans le but de le conserver comme curiosité.

Une vive douleur lui fit porter la main dans sa poche d'où il en retira le morceau de pierre en question.

Quelle ne fut pas sa stupéfaction en se sentant brûler la main comme par un fer rouge et de constater que le morceau de pierre était en feu.

Ses compagnons, aussi stupéfaits que lui, se hâtèrent de le descendre dans l'eau jusqu'au cou pour éteindre ses habits qui étaient aussi en feu. Mais leur stupéfaction redoubla lorsqu'ils virent que le pantalon reprenait feu aussitôt que le malheureux Trudel était sorti de l'eau.

M. Trudel est maintenant à Sorel sous les soins du Dr Latraverse.

M. Kennedy, ingénieur en chef du havre, a fait demander un morceau de cette pierre pour en faire l'examen au collègue McGill. M. Chabot, gérant de la Compagnie du Richelieu, en a aussi demandé un morceau pour le donner à l'université Laval.

On a suspendu les travaux du creusage à cet endroit de crainte d'explosion et on attend des ordres.

ARCHEVEQUE ET JOURNALISTE

On lit dans un journal montréalais :

Le 22 du mois dernier, les citoyens de Kingston se sont réunis pour aviser aux moyens d'élever dans leur ville un monument à la mémoire de Sir John Macdonald.

Mgr Cleary assistait à l'assemblée et a proposé une résolution invitant tous les citoyens à prendre part à ce mouvement national. Sa Grandeur a appuyé sa proposition d'un discours très important.

Il faut croire que Mgr l'archevêque de Kingston n'est pas du même avis que le rédacteur de la *Patrie* dont nous avons publié l'élocubration.

NOS EMPRUNTS TEMPORAIRES

A la page 77 des Journaux de la dernière session de Québec, on trouve une réponse du trésorier indiquant que \$500,000 d'emprunts temporaires devaient être remboursés le 4 mai 1891 à la Banque de Montréal, \$50,000 le 9 mai à la Caisse d'Economie de N.-D. de Québec, et \$50,000 le 15 mai à la même institution.

A la page 194 on voit que M. Shehyn admettait deux autres emprunts temporaires, l'un du 6 décembre, à la Caisse d'Economie, pour \$50,000, et un second, du 16 décembre, à la Banque du Peuple, Montréal, pour \$50,000.

Ces deux emprunts étaient remboursables le 6 mai et le 16 mai dernier.

Maintenant toutes ces dates, le 4 mai, le 6 mai, le 8 mai, le 15 mai et le 16 mai sont passées.

Et nous serions curieux de savoir si ces \$750,000 d'emprunts temporaires ont été remboursés.

Car depuis le mois de décembre on a emprunté un million de plus. De sorte que nous avons en ce moment à rencontrer près de deux millions d'emprunts temporaires.

UN BEAU MEDECIN

Nous lisons dans la correspondance parlementaire de la *Minerve* :

Quittez les banquettes ministérielles, disait l'autre jour sir Richard Cartwright s'adressant à nos chefs, et je ferai revivre les beaux jours d'autrefois. Vous savez, les beaux jours du régime MacKenzie, honni, conspué par le peuple parcourant en haillon les rues de nos villes pour demander du pain !

Ecoutons ce que disait le même homme en 1878, dans le dernier discours budgétaire que pour le bien du public, il eut à prononcer comme ministre des finances :

"Ce n'est pas souvent que l'histoire commerciale d'un pays ait à signaler, comme nous avons dû le faire depuis deux ou trois ans, une réduction si grande, non seulement dans le volume de notre commerce, mais dans le revenu qui en provient. En effet, durant cette courte période de temps, le commerce du Canada a été réduit de près de \$50,000,000, tandis que le revenu seul des douanes a diminué de \$3,000,000. En chiffres ronds, notre commerce a diminué de \$218,000,000 à \$168,000,000."

Et voilà le grand financier qui trouve tout mauvais sous le règne de ses successeurs ! Voilà le maladroit manipulateur de chiffres, qui, après avoir entassé déficits sur déficits, effectué des emprunts ruineux, accru les dépenses et la dette nationale par le gaspillage et l'ineptie, affamé le peuple par la politique stupide de laisser faire, se croit encore de force à le prendre de haut avec nos amis ! C'est du dernier ridicule !

Pendant plus de cinquante ans

Le Sirop adoucissant de Madame Winslow a été employé pour la dentition des enfants. Il soulage l'enfant, adoucit les gencives, diminue la douleur, guérit les coliques flatulentes, et est le meilleur remède pour la Diarrhée. Vingt-cinq centins la bouteille. Vendu par tous les droguistes de l'univers.

Québec, 27 Mai 1891—1 an H.

QUANTUM MUTATUS

Le 12 août 1884, M. Mercier prononçait un discours à Rougemont dans lequel il s'écriait :

Avec ce régime tout est possible. *Nous sommes en face d'une dette de 20 millions ; d'un intérêt annuel d'un million ; de déficits annuels d'un demi-million ; de dépenses extravagantes augmentant sans cesse dans des proportions alarmantes ! Et le peuple qui va payer toutes ces fautes, tous ces crimes politiques, le peuple qui est le véritable maître, courbe la tête comme un esclave, frémit quelquefois, s'inquiète de temps à autre, mais finit par tomber dans cette léthargie mortelle dont il ne sortira que pour payer l'impôt de la taxe directe.*

C'était en 1884 que M. Mercier tenait ce langage. Il était alors chef de l'opposition et tonnait contre le gouvernement Ross.

A ses yeux, une dette de 20 millions était un écrasant fardeau.

Sous son règne, nous avons une dette de 33 millions au moins. Et il trouve cela très naturel.

En 1884, un intérêt annuel d'un million lui paraissait exorbitant.

Aujourd'hui son gouvernement doit faire face à \$1,200,000 et plus d'intérêts. Et il n'est pas du tout effrayé de ce chiffre respectable. Au contraire il voudrait nous conduire jusqu'à \$1,500,000.

En 1884, M. Mercier dénonçait un déficit de \$500,000. C'était une fausseté. Mais aujourd'hui le déficit, si l'emprunt des \$10,000,000 entre en ligne de compte, devra atteindre le chiffre effrayant d'UN MILLION.

A l'époque du discours de Rougemont, les dépenses de la province n'étaient que de \$3,000,000 environ. A l'heure actuelle elles dépassent \$4,000,000. C'est-à-dire qu'elles ont augmenté d'UN MILLION.

En un mot les finances de la province étaient dans un état magnifique en 1884, comparé à la situation où on les voit aujourd'hui.

Et cependant M. Mercier ne parle que d'emprunts nouveaux, de dépenses nouvelles, d'augmentation de la dette, d'augmentation du budget, etc., etc.

Il a donc bien changé d'opinions depuis 1884.

LES EVENEMENTS DE 37

Le journaux de Montréal ont vivement discuté, dernièrement, la question des troubles de 37, à propos des honneurs rendus aux patriotes qui ont fondé la société St-Jean-Baptiste.

Nous croyons important de donner la vraie note dans cette affaire.

La *Semaine Religieuse* de Montréal a publié les observations les plus justes à ce sujet. Nous lui empruntons les extraits suivants :

Nous croyons devoir faire quelques observations sur la démonstration qui a eu lieu dimanche dernier, au cimetière de la Côte des Neiges. Il a été écrit à ce sujet des articles regrettables de nature à exciter les passions du peuple et à diminuer le respect pour l'autorité religieuse. En réponse, nous avons à affirmer des principes que, tout bon catholique doit admettre et à rectifier des faits.

Rappeler les événements de 1837, c'est rappeler des jours bien tristes de notre histoire. Nous savons ce que nos frères eurent à souffrir, et ce n'est pas nous qui viendrons applaudir aux actes de l'opresseur.

Avaient-ils le droit de se défendre, d protester, de s'unir pour la conservation de biens chers et sacrés ? Qui le niera ? Tous les moyens légaux, constitutionnels, ils pouvaient donc les prendre pour procurer le triomphe de leur juste cause.

Ils firent plus. Excités par des discours passionnés, par de brillantes promesses, ils levèrent l'étendard de la révolte et engagèrent la lutte à main armée.

C'est un mouvement que réprouve la simple prudence, et qui ne pouvait qu'entraîner les plus grandes calamités. L'expérience le fit voir, et Mgr Lartigue l'écrivait le 8 janvier 1838 : " Hélas ! qui vous eut dit dès le commencement de vos divisions entre co-sujets et compatriotes, qu'une agitation illégale conduirait bientôt à l'insurrection et à la rébellion ouverte, et tous ces crimes aux malheurs affreux, qui vous ont ensuite accablés ; un semblable prophète sans doute aurait alors passé parmi vous pour visionnaire, et pourtant il n'aurait prédit que la vérité."

Mais ce n'était pas seulement la prudence qui condamnait l'insurrection ; les lois divines et ecclésiastiques la condamnaient également, et le premier pasteur de Montréal eut le courage de le proclamer avec fermeté.

Obéissant donc à sa conscience et pour accomplir le devoir de sa charge pastorale, le premier évêque de Montréal a réprouvé l'insurrection populaire de 1837. Son mandement ne peut être ignoré.

Or, les principes ne changent pas. Ce qui était alors en opposition avec la saine doctrine l'est encore aujourd'hui.

Que l'on nous comprenne bien. Nous sommes les premiers à sympathiser avec les infortunées victimes de ces jours néfastes. Nous rendons bien volontiers hommage à leur bravoure, à leur dévouement, à leur patriotisme. Nous ne nous érigeons pas en juge de leurs intentions, et nous voulons reconnaître de la bonne foi là où il y avait cependant désobéissance à l'autorité religieuse.

Aussi gardons leur souvenir, prions pour elles, rien de plus juste ; mais ne perdons pas de vue le principe de l'ordre et de la soumission au pouvoir légitime et ne représentons pas comme une chose louable, méritoire en elle-même, un acte censuré par l'Eglise : une révolution par les armes.

Voilà une distinction essentielle à faire et si les fidèles l'oublient, il est du devoir des pasteurs de la leur rappeler.

Maintenant, relativement aux cendres de Chénier, la *Semaine Religieuse* résume ainsi les faits :

L'incident relatif aux cendres de Chénier a donné lieu à de nombreux commentaires, plus que cela, à des paroles acerbes contre l'autorité religieuse. Bien des fausses nouvelles ont été répandues, plusieurs fait ont été travestis. Voici cet incident.

Monseigneur l'archevêque de Montréal qui était en visite pastorale dans le Nord de son diocèse y a été absolument étranger et tout ce que les journaux ont dit de Sa Grandeur à ce propos est inexact.

Pendant que l'on faisait des préparatifs pour la grande démonstration projetée, on est venu demander à M. le Grand Vicairé Maréchal, l'autorisation d'exhumer les restes de Chénier du cimetière de St Eustache et de les enterrer dans le cimetière de la Côte des Neiges. La permission a été accordée sur le champ.

Mais peu de jours avant la date fixée pour la cérémonie, on découvrit une chose dont la requête ne faisait aucune mention : Chénier mort malheureusement sous le coup des censures ecclésiastiques avait été inhumé dans un terrain non béni, dans la partie du cimetière réservée aux enfants morts sans baptême.

On comprend la difficulté qui naissait de là ; il n'était pas possible pour observer les lois de l'Eglise, de permettre aujourd'hui l'inhumation sollicitée.

M. le Vicairé-Général s'empressa de voir M. le curé de Notre-Dame et révoqua, comme c'était son devoir de le faire, l'autorisation qu'il avait donnée. Les membres du comité d'organisation furent avertis sans retard de la difficulté qui venait de surgir et nous ne pouvons que les louer de la conduite qu'ils ont tenue en cette délicate circonstance. Ils ont compris les explications qui leur furent données. " Nous tenons avant tout, a dit l'un d'eux, à respecter les décisions et les règlements de l'Eglise et nous voulons éviter tout conflit avec l'autorité ; " et c'est le président de décoration lui-même qui téléphona de l'archevêché à St-Eustache pour dire à ses amis que l'on devait renoncer à la translation des cendres de Chénier dans le cimetière de Montréal.

Voilà toute cette affaire autour de laquelle on fait tant de bruit.

Encore une fois, l'autorité n'a écouté ni le sentiment, ni la politique : elle n'a voulu que faire respecter la discipline de l'Eglise, et il n'est pas un bon catholique qui osera l'en blâmer.

Cet article de la *Semaine Religieuse* expose parfaitement la question.

On peut avoir de la sympathie pour les victimes des troubles de 37, sans glorifier le mouvement et ses fauteurs.

Et surtout, il ne faut pas oublier, comme l'ont fait certains cerveaux brûlés de Montréal, que ce que l'Eglise a condamné reste condamné et digne de réprobation.

UN ARTICLE ODIeux

La *Patrie* fait contre la mémoire de Sir John A. Macdonald une sortie vraiment odieuse, où nous relevons le passage suivant :

Que ce grand corrupteur ait fait élever à son compère G. Cartier, une statue aux frais de la nation, cela se conçoit ; mais nous espérons qu'aujourd'hui que *Satan est mort*, la conscience publique se réveillera et que nos représentants libéraux protesteront contre toute proposition qui pourrait être faite à la Chambre de consacrer les deniers publics à élever un monument à la mémoire du " Vieux Grand Corrupteur Canadien."

Franchement il y a là un excès d'outrage qui devrait révolter tous les libéraux bien pensants.

Que l'écrivain de la *Patrie* relise donc le discours de M. Laurier sur Sir John Macdonald.

UNE SENSATION A MASKINONGE

Schisme paroissial

Scène dramatique

La paroisse de Maskinongé fait partie, comme on le sait probablement, du diocèse des Trois-Rivières. Pour des raisons dont la sagesse a été reconnue de tous, Mgr Lafèche avait décidé, il y a déjà assez longtemps, l'érection d'une nouvelle église paroissiale plus rapprochée du village même que ne l'était l'ancienne, vieille d'un siècle près.

Mgr Lafèche ayant décidé d'ériger la nouvelle église sur la rive ouest, les paroissiens de la rive est bâtirent une chapelle où ils se réunissaient pour prier et refusèrent de retourner à l'église. Le jour de la Saint-Pierre, le rév. Père Savard, rédemptoriste, qui prêchait une retraite dans cette paroisse, s'est rendu à cette chapelle où 200 personnes étaient rassemblées et les a suppliés de retourner à l'église.

Voici comment un témoin oculaire raconte l'incident qui se serait alors produit :

" Les sécessionnistes étaient donc réunis dans le bâtiment dit " chapelle provisoire " lorsque tout à coup, au moment où on s'y attendait le moins, apparut sur le seuil un Père Rédemptoriste. L'un d'eux lui demanda s'il venait bénir la chapelle ; à quoi le révérend Père répondit qu'il venait leur prêcher la soumission à l'autorité religieuse, en leur qualité de catholiques.

" Bénissez notre chapelle, reprit un autre franc tenancier, et nous vous écouterons avec bonheur.

" Moi, s'écria le Père Rédemptoriste en brandissant un crucifix qu'il avait saisi à sa poitrine, moi, bénir votre chapelle, mais plutôt je la maudis.

" Il est impossible de décrire l'excitation causée par cet incident dramatique. Chez les femmes, ce furent des cris d'épouvante, et chez les hommes, les émotions les plus diverses depuis la stupeur jusqu'à la colère la plus intense. On eût peut-être fait un mauvais parti au courageux rédemptoriste si les bons avis n'eussent prévalu et décidé la foule à évacuer le bâtiment sans pousser le scandale à ses dernières limites."

On espère que bientôt Mgr Lafèche aura la satisfaction de voir ces paroissiens dissidents rentrer dans le giron de l'Eglise.

Un véritable poison

Chicago, 1—Un officier du bureau de santé prétend avoir découvert que l'on vend dans les quartiers pauvres de la ville, de la saucisse faite avec de la chair de chevaux malades et desséchés que l'on tue. On doit faire une enquête à ce sujet.

UNE CONSPIRATION

L'*Empire* met au jour certaines négociations intervenues dans le cours de l'hiver dernier, entre les anciens exploiters de la *Minerve* et l'hon. M. Mercier. C'était lors des dernières élections fédérales. M. Mercier voulait s'assurer l'influence de ce journal pour ce parti et d'après l'*Empire* il aurait réussi dans ses tentatives si la trahison n'eût été découverte et dénoncée à temps.

Voici d'après l'*Empire* à quelles conditions M. Mercier avait la *Minerve* sous son contrôle.

Le comité libéral s'était engagé à payer \$500 par jour et prenait la responsabilité de tous les procès qu'une semblable transaction n'aurait pas manqué de faire naître entre le fermier de la *Minerve* et ses propriétaires.

Cet arrangement devait durer pendant toute la campagne électorale.

Tout était prêt, les articles de fond étaient même préparés ; quelques-uns avaient été écrits par M. Mercier lui-même, d'autres par M. C. Lebeuf, et la *Minerve* devait, le samedi suivant ces arrangements, sortir dans une armure libérale et approuver *in toto* le programme de M. Laurier.

L'Hon. M. Tassé a eu vent de la chose, l'a dénoncé à l'Hon. M. Lacoste, qui ne voulut pas y croire, mais qui trouva bientôt que tout était bien vrai. Il réussit à faire échouer ce projet de trahison.

L'AFFAIRE TARTE-MCGREEVY

Ottawa, 1er juillet.—En l'absence de M. Girouard, M. Baker a présidé ce matin le comité des privilèges et élections.

M. Gobeil, assistant-ministre des Travaux-Publics, a été le seul témoin entendu. Il a déposé plusieurs documents officiels concernant les travaux d'Esquimaux. Le comité n'a siégé qu'une heure.

NOUVELLES de MONTREAL

Mgr Issa a Montreal—Funérailles de la reverende Mere Starnes

Montréal, 1—Mgr Issa, missionnaire de l'Orient, envoyé par le Pape Léon XIII au Canada pour y recueillir des aumônes, a dit la messe de 8½ heures dimanche, à l'église du Sacré-Cœur, dans la langue et d'après le rite Syro-Chaldéen. Mgr Issa a aussi adressé la parole dans la matinée et aux vêpres.

—Les funérailles de feu la révérende Mère Starnes, maîtresse du couvent du Sacré-Cœur au Sault au Récollet et fille de l'honorable M. Starnes, ont eu lieu ce matin au milieu d'un grand concours de personnes.

Vol

—Cette après-midi, une fille bien mise est venue toute en pleurs au bureau de police faire le récit de l'aventure dont elle a été victime ce matin. Vers huit heures et demie, elle débarquait à la gare Bonaventure d'un train venant des Etats-Unis, où depuis plusieurs années elle travaillait dans les manufactures, faisant des économies au prix de grands sacrifices. Elle descendait en bas de Québec pour voir ses vieux parents. Elle s'adressa à deux individus de bonne apparence, leur demandant à quelle heure partait le bateau pour Québec. Les deux messieurs lui répondirent que le vapeur ne partait que très tard dans la nuit et l'un d'eux lui proposa de la conduire chez une de ses tantes, où elle pourrait se reposer des fatigues du voyage en attendant l'heure du départ. Elle eut le malheur de les écouter. Elle fut conduite dans une maison de la rue des Commissaires où les deux compères l'enfermèrent dans un appartement et lui enlevèrent de force tout l'argent qu'elle possédait. Ils prirent ensuite la fuite, la laissant cloîtrée dans la maison. Elle réussit à ouvrir la porte et se plaignit au sergent Bouthillier qui se mit à la recherche des misérables.

Ottawa, 1—Des voleurs se sont introduits dans l'hôtel de l'hon. M. Mackenzie, dimanche soir, et ont volé une montre d'or et une paire de boucles d'oreille.

Inondations

Londres, 1er juillet.—De fortes pluies ont causé des inondations désastreuses dans la partie sud du Pays de Galles.

Parlement Fédéral

Ottawa, 1er juillet.

Aujourd'hui, la séance étant réservée aux questions soulevées par les députés, il avait été entendu que seules les motions qui ne devaient pas soulever d'opposition ou de discussion devaient être posées et que la chambre ajournerait ensuite en considération de la fête de la Confédération, mais M. Denison, de Toronto, propose l'ajournement de la chambre avant l'appel des ordres du jour. Sa demande fut repoussée par 72 voix contre 50.

M. FOSTER répond à M. Godbout que ce n'est pas l'intention du gouvernement d'accorder un bonus pour encourager la production et la fabrication du sucre d'érable en ce pays.

M. HAGGART répond à M. Amyot, que le Canada a été invité à prendre part à l'exposition de Chicago, on n'a pas encore décidé si l'invitation serait acceptée ou déclinée.

M. ALLAN demande copie de toutes correspondances, lettres et télégrammes concernant le renvoi de I. B. McCormick de la charge de sous-percepteur du port de l'île Pelée, et de toutes lettres, télégrammes et messages téléphoniques au sujet de la nomination de J. C. Atkinson comme titulaire de cette charge.

Aussi copie de toute correspondance relative à la destitution d'Atkinson et à la réinstallation de M. McCormick.

M. Allan se plaint que M. McCormick à la veille des dernières élections a donné sa démission et qu'aussitôt les élections terminées le gouvernement l'a réinstallé.

A six heures la séance est suspendue.

SEANCE DU SOIR

A la séance du soir la chambre adopte en comité les bills privés suivants:

Acte concernant la compagnie du chemin de fer du lac Erié, d'Essex et de la rivière Détroit et à l'effet de changer son nom en celui de la compagnie du chemin de fer du lac Erié à la rivière Détroit. — M. Denison.

Acte constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de Brighton Harkwork et Nordwood. — M. Cochrane.

Acte constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de Kingston à Pontiac M. Ferguson (Renfrew).

Acte modifiant l'acte constitutif de la compagnie du chemin de fer de Cobourg Northumberland et du Pacifique. — M. Cochrane.

Acte constituant en corporation la compagnie du pont d'Ontario et New-York — M. Kirkpatrick.

Acte concernant la compagnie du chemin de fer de Kingston, Smith Falls et Ottawa. M. Taylor.

M. McLEAN, de l'île du Prince-Edouard reprend la discussion ajournée la semaine dernière sur la motion de M. Davies au sujet du tunnel sous-marin entre l'île du Prince-Edouard et la terre ferme.

M. McLean cite des chiffres pour montrer que le commerce de l'île du Prince-Edouard est plus considérable qu'il paraît être par le tableau du commerce et de la navigation et que la construction de ce tunnel est nécessaire.

M. PERRY appuie la motion de M. Davies. Il critique le discours de M. Cockburn, député de Toronto, et dit que l'île du Prince-Edouard n'est pas cette province pauvre et improductive dont a parlé M. Cockburn. Il le prouve par les chiffres de recensement et par la somme de trafic que cette province fait avec le Canada et les Etats-Unis.

M. CHOQUETTE dit qu'il a visité l'île du Prince-Edouard l'année dernière et qu'il a surveillé les ressources de cette partie du pays. M. Choquette dit que M. Perry ne peut pas trop vanter cette île.

M. YEO approuve aussi le projet du tunnel.

MM. Welsh et McDonald émettent les mêmes vues que M. Yeo.

M. COCKBURN dit qu'il n'a jamais eu l'intention d'abaisser la valeur de l'île du Prince-Edouard.

Après un discours de M. Foster, disant que cette question du tunnel en était une de grande importance, et qui demandait de longues études de la part du gouvernement, la motion de M. Davies est adoptée et à 12 heures 30 la chambre s'ajourne.

Ottawa, 2.

M. BOWELL donne avis que demain il proposera que les noms de MM. Desjardins (l'Islet), et Mason, soient substitués à ceux de sir Hector Langevin et de feu sir John Macdonald dans le comité des privilèges et élections.

Que le nom de M. Hodgins soit placé sur la liste du comité des chemins de fer et canaux au lieu de celui de Sir John Macdonald.

Que le nom de M. Henry Corby soit substitué à celui de feu Sir John Macdonald sur la liste du comité des comptes publics.

Sur la proposition de M. Foster, la chambre se forme en comités de subsides pour voter le budget supplémentaire. Au crédit pour le chemin de fer Intercolonial, M. Choquette se plaint des retards et du mauvais vouloir de l'ingénieur en chef du chemin de fer Intercolonial dans le redressement de certains griefs des habitants de Montmagny constatés dans un rapport au département des chemins de fer au sujet de dommages à leurs terres causés par la rivière St-François et la construction d'un pont de l'Intercolonial sur cette rivière. M. Choquette dit que l'ingénieur en chef de chemin de fer passant à Montmagny en train spécial lui a refusé de s'arrêter quelques instants à Montmagny et d'examiner lui-même la nature des dommages causés.

M. BOWELL dit qu'un ingénieur sera envoyé sur les lieux pour faire rapport sur le sujet.

Le crédit de \$60,000 pour le bassin de radoub de Kingston provoque une longue discussion.

M. McMULLEN demande des renseignements au sujet de ce crédit.

Sir HECTOR LANGEVIN dit qu'au mois d'avril dernier il ne restait plus que \$4,000 au crédit de ces travaux, et comme il importait qu'ils ne fussent pas discontinués en attendant un vote du parlement, si l'on voulait qu'ils fussent terminés à l'automne, un mandat de \$60,000 été obtenu du gouvernement.

En réponse à M. Gorman, Sir Hector Langevin dit que l'agrandissement de l'entrée de 48 à 55 pieds a coûté \$35,000 de plus que le prix stipulé au contrat. M. Gorman dit que ce changement devait diminuer d'au moins une vingtaine de mille piastres les frais de maçonnerie.

Le coût de l'ouvrage, à part certaines excavations dans le roc, aurait dû être diminué au lieu d'être augmenté.

Sir HECTOR LANGEVIN dit qu'il produira le compte détaillé des travaux extras en rapport avec l'agrandissement du bassin de Kingston.

M. AMYOT se plaint de ce que le maître général des postes n'ait pas pu lui fournir, l'autre jour, le nom du locataire de la boîte No 254 au bureau de poste de Kingston. Le locataire de cette boîte, un nommé Bancroft, dont le nom apparaît dans les documents fournis à la chambre en rapport avec le bassin de Kingston, n'a jamais existé, paraît-il. Il n'est pas connu à Kingston ni à Ottawa, et pourtant c'est son nom qui apparaît comme signataire au contrat pour le bassin de Kingston.

Sir HECTOR LANGEVIN dit que le contrat pour le bassin de Kingston a été accordé à la société Bancroft et Connolly. Bancroft avait mis une soumission pour les travaux de Kingston, et comme elle était la plus basse elle a été acceptée. Plus tard il s'est associé MM. Connolly, et c'est cette société qui fait les travaux au prix de la soumission Bancroft. Les travaux seront terminés à l'automne.

A six heures la séance est suspendue.

SEANCE DU SOIR

A la reprise de la séance M. Amyot continue la discussion au sujet du nommé Bancroft.

Sir HECTOR LANGEVIN dit qu'il produira demain le contrat même signé par la société Bancroft et Connolly.

En attendant, le crédit n'est pas voté et le comité passe aux autres crédits pour les travaux publics, les pêcheries, le département des sauvages, la police à cheval du Nord-Ouest, la perception du revenu, les frais de justice, etc.

Sir RICHARD CARTWRIGHT critique le crédit de \$22000 pour payer à M. D. O'Meara, inspecteur de douanes, ses services en qualité d'inspecteur intérimaire des douanes à Québec.

Il dit qu'un titulaire permanent aurait dû être nommé depuis longtemps.

M. BOWELL dit que le service public n'a pas souffert et que les dépenses d'administration de ce bureau ont été diminuées.

A 2. 15 la chambre s'ajourne.

M. Choquette demandera lundi si le nommé Soucy qui a été en 1888 démis pour cause d'ivresse de ses fonctions de conducteur sur l'Intercolonial a été réinstallé et s'il l'a été sur quelle recommandation.

M. Choquette demandera aussi si le capi-

taine du steamer *Alert* a subi les examens avant d'être nommé à cette position.

Sir Hector Langevin a donné avis de motion que le gouvernement se réserverait à l'avenir le mercredi jusqu'à la fin de la session. La seule journée réservée aux députés maintenant sera le lundi.

Ottawa, 3 juillet.

Sir HECTOR LANGEVIN propose qu'à l'avenir les mercredis soient réservés aux affaires du gouvernement.

A la demande de M. Laurier, Sir Hector consent à ce que sa motion ne commence à avoir effet que le mercredi 15 courant.

La chambre se forme ensuite en comité des subsides. Le crédit de \$300,000 du budget supplémentaire pour le chemin de fer Intercolonial provoque une discussion.

M. Fraser dit que pendant les dernières élections les autorités du chemin de fer à Moncton ont donné des passes gratuites à des électeurs conservateurs afin qu'ils puissent se transporter sans frais aux endroits où ils avaient le droit de vote. M. Fraser a deux de ces passes en sa possession. Il dit qu'elles ont été données à une personne qui n'a pas voulu s'en servir. Ces passes n'étaient accordées qu'aux électeurs dont les noms avaient été fournis par le président ou le secrétaire de l'association conservatrice de l'endroit. La raison alléguée pour l'émission de la passe était que la personne était un employé du chemin.

L'hon. F. LANGELIER dit que pendant l'élection de Rimouski on a inauguré un nouveau système. Il a vu lui-même à une grande assemblée tenue à Rimouski, quelques jours avant la nomination, arriver deux trains d'excursion, un de l'est et l'autre de l'ouest, remplis de passagers amis du candidat conservateur et qui n'avaient pas payé pour leur passage. Quelques-unes de ces personnes lui ont montré des petits morceaux de papier ordinaire, portant certaines hiéroglyphes, et lui ont dit que c'était là leur billet de passage et qu'elles n'avaient pas payé un sou pour l'obtenir.

M. BOWELL dit que si ces irrégularités ont été commises elles l'ont été sans l'autorisation et hors la connaissance du ministre ou des autorités à Ottawa.

Sir A. P. CARON dit qu'il a assisté à l'assemblée dont a parlé M. Langelier et qu'il a vu les deux trains d'excursion, mais il n'a pas vu les petits morceaux de papier qui ont servi de passe. Au contraire, plusieurs de ses amis politiques se sont plaints alors qu'on les obligeait de payer leur passage sur ces trains et ils croyaient qu'en sa qualité de membre du gouvernement, le ministre de la milice aurait pu leur faire obtenir le passage gratuit sur le chemin de fer Intercolonial. La seule réduction qui a pu être faite aux passagers sur ces trains est celle généralement faite aux passagers pour les trains d'excursion.

Le crédit est voté, mais il est entendu que la discussion sera reprise lorsque le crédit pour l'Intercolonial dans les premiers estimés sera appelé à une séance ultérieure.

La chambre vote ensuite la balance du budget supplémentaire et passe au vote des premiers estimés.

A 8 heures la séance est levée.

SEANCE DU SOIR

A la reprise de la séance M. Foster dit que le pays est en ce moment dans une position particulière. Un nouvel exercice financier est commencé depuis le 1er juillet et il n'y a pas d'argent voté pour les services publics. M. Foster dit qu'il a soumis la position à M. Laurier et que tous deux ont convenu de voter sans discussion un dixième des crédits de l'année afin que le service public ne souffre pas. Il est entendu que la discussion pourra se faire ensuite lorsque les autres neuf dixièmes seront votés. Les crédits sont en conséquence lus et la chambre conclut dans leur adoption.

A 10 heures 15 la chambre s'ajourne à lundi prochain.

Ottawa, 6 juillet

M. DEWDNEY dépose un bill modifiant l'acte des Territoires du Nord-Ouest. M. Dewdney dit que c'est en substance le même bill qui a été soumis à la Chambre l'année dernière.

La chambre discute ensuite en comité et adopte en deuxième délibération quelques bills privés, au nombre desquels un bill par M. Desjardins, de l'Islet, pour remettre en vigueur l'acte concernant la compagnie du pont de Québec, et un bill de M. Curran, concernant le chemin de fer de la Baie des Chaleurs.

M. CURRAN dit que le gouvernement de la province de Québec a donné son approbation au bill.

M. AMYOT dit qu'il est heureux d'apprendre cette nouvelle, et dit qu'il ne s'opposera pas à l'adoption du bill du moment que les droits provinciaux ne sont pas lésés.

M. FAUVEL dit que ce chemin de fer traverse son comté et qu'il ne s'opposera pas à ce que le gouvernement donne à ce chemin sa part de l'argent public.

En réponse à M. Delisle, Sir ADOLPHE CARON dit que la règle 74 des règlements de la milice du Canada n'impose pas forcément l'obligation pour un lieutenant-colonel de résider dans les limites de la cité ou district dans lequel il a formé son bataillon. La règle dit que le lieutenant-colonel "pourra être forcé d'y résider." Des plaintes ont été portées contre M. Arthur Beaudry par M. Lévis Dussault, mais après enquête M. Beaudry s'est justifié.

En réponse au même, Sir HECTOR LANGEVIN dit que Hector Laforce Langevin possède un certificat en date du 17 juin 1888, comme membre de la société canadienne des ingénieurs civils.

En réponse à M. Choquette, M. TUPPER dit que le capitaine du steamer *Alert* est un nommé Kenny, qui n'est pas nommé d'une manière permanente mais qui est seulement à l'essai.

En réponse à M. Amyot, Sir HECTOR dit qu'il déposera sur le bureau de la Chambre, avant la fin de la séance le contrat pour le bassin de Kingston.

M. MULOCK propose que la Chambre se forme en comité demain pour considérer la résolution suivante:

"Qu'il est expédient que la ficelle à lier soit placée sur la liste des articles francs de droits."

M. Mulock dit que la ficelle à moissonneuse se vend dans les Etats-Unis de trois à quatre centins la livre moins cher qu'en Canada, et que si les droits sur cet article étaient abolis, le prix en diminuerait aussitôt comme le prix du sucre a diminué. Dans le seul comté de York, les droits représentent une taxe annuelle de \$10,000 sur les cultivateurs qui se servent de la ficelle à lier. Pour tout le Canada, la taxe est évaluée à \$300,000 que les cultivateurs paient, non pas au trésor public, mais aux manufacturiers qui ont monopolisé la fabrication de cet article, car le gouvernement n'a reçu l'année dernière que \$1,279 de droits sur cet article.

M. GRIEVES appuie la motion de M. Mulock et dit que l'abolition des droits sur la ficelle à lier, aurait l'effet de briser le *combine* qui tient le prix de cet article à trois et quatre centins de plus qu'il ne devrait être. Dans le comté de Perth qu'il représente, M. Grievés dit que les cultivateurs paient annuellement sur cet article \$7,636.98 de plus qu'ils ne devraient payer.

M. O'BRIEN dit que la comparaison entre le sucre et la ficelle faite par M. Mulock porte à faux. Ce sont les droits sur le sucre brut qui ont été abolis. Ils ne peuvent pas l'être sur la matière brute qui sert à la fabrication de la ficelle, car cette matière brute est déjà admise en franchise. M. O'Brien dit qu'il a acheté sa ficelle à lier à trois centins de moins que les prix cotés par M. Mulock, et que le tarif n'a pas l'effet d'élever le prix de cet article, mais simplement d'empêcher le fabricant américain de venir vendre sa ficelle en Canada et nuire au commerce du fabricant canadien.

MM. Casey, Wallace, MacMillan, Watson, et Sproule parlent tour à tour sur le sujet et répètent en substance les mêmes arguments.

A six heures la séance est suspendue.

Sir HECTOR LANGEVIN dépose sur le bureau de la Chambre le contrat du bassin de Kingston.

SEANCE DU SOIR

La séance du soir a été occupée à la discussion de la motion de M. Mulock. Les orateurs ont été MM. Bain, Stairs, Fairbairn, McNeil, Dr Ferguson, Gilmor, Daly et Bowell.

M. DALY a dit que pour sa part il ne veut pas que les cultivateurs paient plus cher pour leur ficelle à lier que ceux des Etats-Unis, et si le *combine* des fabricants de ficelle veut surcharger le consommateur, il espère que le gouvernement prendra les mesures nécessaires pour détruire les effets du *combine*.

M. BOWELL dit que les cultivateurs canadiens ne paient pas leur ficelle plus cher que les cultivateurs américains. Les prix de gros auxquels les manufacturiers américains offrent de vendre leur ficelle en Canada sont des prix pour l'exportation seulement. Si le libre échange continental était établi, les manufacturiers américains cesseraient d'appliquer leurs prix d'exportation au Canada.

M. CHARLTON dit que les manufacturiers de ficelle qui font partie du *combine* reçoivent chacun une part de \$10,000 pour leurs profits par année, et que ces milliers de piastres sont payés par les cultivateurs.

M. DAVIN dit que si le ministre des Finances enlevait le droit sur la ficelle à lier, il ferait simplement l'affaire des manufacturiers américains. Il dit que des cultivateurs du Dakota, en mission à Regina, ont déclaré que les prix des choses nécessaires aux cultivateurs n'étaient pas plus élevés en Canada qu'aux Etats-Unis.

M. WELSH dit que si les droits sur la ficelle à lier étaient abolis le prix de cet article diminuerait de 25 pour cent tout comme pour le sucre.

M. Mulock et M. Foster résument la discussion et la Chambre est appelée à voter. Le vote donne le résultat suivant :

Pour : MM. Allan, Allison, Amyot, Armstrong, Bain, Barron, Beausoleil, Béchard, Beith, Borden, Bourassa, Bowers, Bowman, Brodeur, Brown (Chateauguay), Brown, (Monck), Burdett, Cameron, (Huron), Campbell, Carroll, Cartwright, (sir Richard), Casey, Charlton, Choquette, Christie, Colter, Davidson, Dawson, Delisle, Devlin, Edgar, Edwards, Fauvel, Featherstone, Flint, Forbes, Fraser, Fremont, Gauthier, Geoffroy, Gorman, Gilmore, Godbout, Grievies, Guay, Hargraft, Harwood, Innes, King, Landerkin, Langelier, Laurier, Lavergne, Leduc, Livingstone, McDonald, (Huron), McGregor, McMillan, Mignault, Mills (Bothwell), Monk, Mousseau, Mulock, Paterson, (Brant), Perry, Proulx, Rinfret, Rowand, Sandborn, Semple, Somerville, Spohn, Sutherland, Tarte, Trow, Truax, Vaillancourt, Watson, Welsh, Yeo.—80.

Contre :—Adams, Barnard, Bergeron, Bowell, Burns, Cameron (Inverness), Carignan, Carpenter, Caron (sir Aldolphe), Coatsworth, Cochrane, Cockburn, Corbould, Costigan, Craig, Curran, Daly, Daoust, Davin, Davis, Denison, Desjardins (Hochelaga), Desjardins (L'Islet), Dewdney, Dickey, Dugas, Dupont, Dyer, Earle, Fairbairn, Ferguson (Leeds et Green), Foster, Fréchette, Gillies, Girouard, Gordon, Grandbois, Haggart, Hazen, Henderson, Hodgins, Hutchins, Ingram, Jamieson, Joncas, Kaulbach, Kenny, Kirkpatrick, Langevin (sir Hector), LaRivière, Léger, Lippé, Macdonald (King), Macdonald (Winnipeg), Macdonell (Algoma), Mackintosh, McAllister, McDonald (Victoria), MacDougall (Cap-Breton), McGreevy, McKay, McLean, McLennan, McLeod, McNeill, Madill, Marshall, Miller, Mills (Annapolis), Moncrieff, Montague, O'Brien, Ouimet, Patterson, (Colchester), Pelletier, Pope, Putnam Reid, Robillard, Roome, Ross (Dundas), Ross (Lisgar), Ryckman, Savard, Skinner, Sproule, Stairs, Taylor, Temple, Thompson (sir John), Tisdale, Tyrwhit, Wallace, Weldon, White (Cardwell), White (Shelburne), Wilmot, Wood (Brookville), Wood (Westmoreland).—100.

A 1 h. 25 la Chambre s'ajourne.

Ottawa, 7.

Avant l'appel des ordres du jour, M. Laurier dit qu'il a examiné le dossier du bassin de radoub de Kingsron déposé hier sur le bureau de la chambre. Dans ce dossier il voit une lettre datée du 4 avril 1891 dans laquelle Bancroft dit qu'il a formé une société avec les Connolly, mais que le corps de cette lettre ainsi que la signature de Bancroft étaient tout de l'écriture de Michael Connolly. La signature du contrat par Bancroft et Connolly en date du 23 avril 1889 est aussi de la main de Michael Connolly, mais les documents ne sont pas complets. Il y manque les soumissions.

SIR HECTOR LANGEVIN dit qu'il demandera à son député de les reproduire.

M. TARTE demande que les chèques adressés au Département avec les soumissions soient aussi produits.

SIR HECTOR LANGEVIN répond que les chèques ont été remis à ceux dont les soumissions n'ont pas été acceptées, quant au chèque accompagnant la soumission acceptée il n'est plus dans le département des travaux. Ces chèques sont toujours en vogue chez le receveur général qui en a la garde.

M. AMYOT dit que les travaux du bassin de Kingston dont le contrat a été signé pour \$26,000 comptant coûtent aujourd'hui \$450,000.

SIR H. LANGEVIN dit qu'outre les travaux désignés au contrat les entrepreneurs ont eu à exécuter d'autres travaux non prévus au contrat, construction d'abris etc.

M. LAURIER dit que le pays a droit d'avoir plus d'éclaircissements sur ce contrat, et que la question reviendra de nouveau devant la chambre.

La chambre se forme ensuite en comité et adopte en troisième délibération l'acte de Sir John Thompson concernant l'exercice de la juridiction d'amirauté en Canada.

M. MONTAGUE reprend la discussion sur le budget. Répliquant à M. Patterson, il dit qu'en 1876 ce député demandait à ses chefs alors au pouvoir d'établir un tarif élevé afin de protéger nos industries mais que Sir Richard Cartwright conseillait aux consommateurs de pratiquer d'avantage la frugalité et de travailler plus fort. M. Montague s'attache à montrer que les cultivateurs du pays et surtout ceux d'Ontario loin d'être dans un état de gêne sont au contraire prospères si l'on compare leur état à celui des cultivateurs des Etats-Unis et surtout si l'on croit les rapports des gérants de banques, commerçants, etc., qui sont unanimes à dire que les cultivateurs d'Ontario sont dans un état de prospérité satisfaisante. Ils paient leurs dettes avec facilité et leurs terres sont moins hypothéquées que dans aucune partie des Etats-Unis. Dans le Manitoba et le Nord-Ouest les villages et villes surgissent comme par enchantement et pas un homme oserait se lever dans la chambre et dire que les cultivateurs de ces territoires ne sont pas très prospères.

Parlant des moyens d'augmenter le commerce du Canada, M. Montague dit que l'Angleterre offre le marché le plus avantageux, notre commerce de fromage et d'animaux avec ce pays a augmenté dans une proportion étonnante depuis quelques années, notre commerce d'animaux est l'objet d'une faveur spéciale mais si le Canada établissait des tarifs différentiels à l'égard de l'Angleterre, celle-ci serait justifiable d'imposer à notre commerce d'animaux les mêmes restrictions qu'elle impose aux autres pays.

A six heures la séance est suspendue.

SÉANCE DU SOIR

M. MONTAGUE continue son discours. Il dit que pour offrir à l'électorat la politique de réciprocité illimitée avec les Etats-Unis, le parti libéral devait avoir une entente avec les principaux politiciens des Etats-Unis que cette politique serait adoptée, ou si le parti libéral n'avait pas cette promesse ou entente, il faisait à l'électorat une promesse qu'il savait ne pas pouvoir tenir. Le seul arrangement possible, d'après les américains, serait une union commerciale pure et simple, et le Canada ne veut pas de cette politique à aucun prix.

M. CHARLTON répond à M. Montague. Il dit que les cultivateurs d'Ontario ne sont pas satisfaits de la politique actuelle et tous les comtés sur le bord de la frontière se sont prononcés contre le gouvernement aux dernières élections. Parlant de l'administration libérale de 1874 à 1878, M. Charlton dit que les libéraux ont réduit les taxes retirées des douanes, de deux millions de piastres. En 1874, les droits de douanes s'élevaient à \$15,000,000, en 1878 il n'était plus que de \$13,000,000 et pendant cette période, les industries étaient dans un état plus prospère qu'en 1890. L'industrie du sucre pour laquelle le gouvernement taxe encore le consommateur d'un million de piastres par an n'emploie que 800 personnes au Canada.

Le droit de huit dixièmes de cent imposé sur le sucre raffiné permet au raffineur canadien de vendre son sucre trois cinquièmes de cent plus cher qu'aux Etats-Unis ce qui équivaut à un million de piastres que le consommateur met dans la poche du raffineur par année. La politique de protection est la bête noire du cultivateur canadien comme elle a été la bête noire du cultivateur américain.

Ce dernier a payé au trésor des Etats-Unis depuis 1861 entre six ou sept millions de piastres en taxes incidentes. En Canada cette politique de protection n'est établie que depuis 1870 et l'on en ressent partout les mauvais effets. La valeur des terres a diminué d'un tiers depuis douze ans, les choses changeraient vite d'aspect si la réciprocité illimitée était établie. Nos industries minières, nos pêcheries notre agriculture prendraient un essor considérable.

Les capitaux américains viendraient dans le Canada si les droits de douane entre les deux pays étaient abolis, mais si la réciprocité est si mauvaise pourquoi Sir Charles Tupper, Sir John Thompson et M. Foster sont ils allés la demander à Washington.

M. DESJARDINS (L'Islet) propose l'ajournement du débat.

Sir H. LANGEVIN dépose sur le bureau de la chambre les soumissions du bassin de Kingston demandées par M. Laurier ainsi que les soumissions et contrats pour le caisson.

A 11 heures 20 la chambre s'ajourne.

EN FUREUR

L'Electeur reproduit l'article de la *Minerve* intitulé : *Une trouvaille*, que nous avons publié hier dans notre dernière édition, et il le fait suivre de cette déclaration furibonde :

Le directeur du *Courrier du Canada* ment sciemment, délibérément en tenant ce langage. Il sait qu'il ment et il n'hésite pas tout de même à mentir, pour la seule satisfaction de se trouver des compagnons dans les embarras qui l'affligent.

Ces lignes nous montrent un homme suffoqué de rage, rouge comme un petit coq, et tremblant de fureur.

Non, M. Pacaud, le directeur du *Courrier* ne ment pas sciemment, délibérément, sachant qu'il ment, etc. Il se ferait un scrupule de chasser sur vos terres, et de marcher sur vos brisées.

Le directeur du *Courrier* a tout simplement reproduit une information de la *Gazette* de Montréal et un article de la *Minerve* où il était question du billet de MM. Pacaud et Langelier.

L'information de la *Gazette* était, comme suit :

M. Martin Connolly, le teneur de livres, produit et identifia quelques-uns des livres de chèques qui avaient été apportés de Québec par Kelley, et le contenu des boîtes fut mis devant le comité.

Un des documents fit paraître un sourire très visible sur les lèvres de ceux qui entouraient le président, et plusieurs membres s'approchèrent pour l'examiner.

Ils virent un billet signé par Ernest Pacaud et endossé par Charles Langelier, pour \$700, et un protêt notarié, le billet n'ayant pas été payé, pour cause d'insuffisance de fonds.

Voilà ce qui a paru dans la *Gazette* de Montréal de vendredi, première page, cinquième colonne. Et nous avons reproduit ce paragraphe dans notre numéro de samedi.

M. Pacaud aurait pu commencer par s'indigner contre la *Gazette*.

Son émotion a mis bien du temps à se produire.

Le reporter de la *Gazette* de Montréal dit que plusieurs membres du comité ont vu parmi les papiers des Connolly un billet signé Ernest Pacaud et endossé Chs. Langelier.

M. Pacaud nie l'existence de ce billet. C'est une simple question de fait.

Le reporter de la *Gazette* a-t-il dit vrai ? a-t-il dit faux ?

Voilà toute la question.

Notre rôle s'est borné à reproduire l'information.

Les indignations de M. Ernest Pacaud à notre adresse sont donc superflues, et nous l'engageons à choisir davantage ses expressions.

Il ne pourra qu'y gagner sous tous les rapports.

EXECUTION PAR L'ELECTRICITE

Quatre criminels foudroyés

New-York, 7 juillet.—Les quatre criminels, Slocum, Smiler, Wood, et Jugiro ont été exécutés par l'électricité ce matin à Sing-Sing.

L'un après l'autre ils ont été liés à la chaise fatale, et le courant électrique les a foudroyés.

Mort d'un avare

San José, Cal., 7.—Un des hommes les mieux connus de cet état est mort avant-hier, dans une mesure de la rue Colfax. Le prof. Herman Kollinger, tel est son nom, était, il y a vingt ans, le meilleur violoniste de la côte du Pacifique et auteur de divers ouvrages. Kollinger avait amassé plusieurs centaines de mille dollars. Le défunt ne pensait qu'à thésauriser. Après sa mort, on trouva \$1600 en pièces d'or sous son matelas.

ESCLAVES D'UN SYNDICAT

L'Événement d'hier publiait cette dépêche empruntée au *Star*, croyons-nous :

" M. le comte Mercier, premier-ministre de Québec, est probablement le personnage dont on parle le plus maintenant à Montréal. Récemment un citoyen bien informé de cette ville disait, en faisant allusion aux arrangements que M. Mercier vient de conclure en Europe relativement à l'emprunt des \$10,000,000 :—M. Mercier est entièrement entre les mains de la Banque de Paris et des Pays-Bas. Son acceptation d'une avance probablement de \$1,000,000, à 4 pour cent, place pratiquement le contrôle de l'emprunt entre les mains de cette institution. La succursale belge de cette institution est représentée par M. Cahen D'Anvers. Ce monsieur dont la famille est d'Anvers, a été faite comte romain, il y a quelques années et a alors ajouté D'Anvers à son nom.

C'est exactement ce que nous écrivions l'autre jour.

Le syndicat qui avance de l'argent à M. Mercier, en attendant que l'emprunt puisse être lancé, va se trouver en position de faire prévaloir toutes ses exigences.

Nous disions l'autre jour : " Et quand l'emprunt permanent sera conclu, à quelles conditions le sera-t-il ? Com-bien faudra-t-il payer d'intérêt, de commission ? à quel prix seront placés nos bons ? Enfin quels avantages le syndicat exigera-t-il pour lui, en retour " de sa complaisance à fournir l'argent " en attendant."

Nous craignons fort que la réponse à ces questions ne soient guère satisfaisante pour la province de Québec.

NOS VOIES FERREES

Les statistiques du gouvernement au sujet des chemins de fer du Canada sont publiées.

Le tableau sommaire suivant indique l'état général du pays à ce sujet :

Milles de chemins de fer complétés (lisses posées.....)	\$ 14,004
Milles de voies d'évitement...	1,679
Milles de rails d'acier sur les lignes principales.....	665
Milles de rails d'acier sur les lignes principales.....	13,339
Milles en opération.....	13,256
Capital payé, en y comprenant les quatre items suivants....	786,447,811
Bonus du gouvernement payés..	142,330,663
Prêts du gouvernement payés...	21,201,315
Souscriptions du gouvernement aux fonds capitaux payées...	350,000
Octrois municipaux payés.....	13,709,624
Recettes.....	46,843,826
Dépenses d'exploitation.....	32,913,350
Recettes nettes.....	13,930,476
Nombre de passagers.....	12,821,263
Tonnage du fret.....	20,787,469
Nombre de milles parcourus....	41,849,379

La somme des prêts, des bonus, etc., promis par le gouvernement et les corporations municipales aux chemins de fer compléter ou en voie de construction, est de \$189,721,342.

LA BARONNE D'EARNSLIFFE

Ottawa, 6.—La baronne d'Earncliffe est l'hôte de madame Dewdney, femme du ministre de l'Intérieur. Elle devait aller passer la belle saison à la Malbaie, mais elle changé d'avis et partira bientôt pour Banff Springs, au pied des Montagnes Rocheuses, qu'elle a visitées plus d'une fois. Sa résidence de la Rivière du Loup avait été louée avant la session au juge Gwynne, Sir John ayant eu l'intention de passer l'été en Angleterre.

Une loi démocratique

Londres, 7.—D'un plébiscite que l'on vient de prendre en Suisse, il résulte que le peuple est en faveur de la passation d'une loi, d'après laquelle, du moment que 50,000 citoyens se prononcent en faveur d'une mesure, ils peuvent en soumettre le texte aux chambres et les obliger à discuter les propositions qui y sont contenues.

TOUJOURS LA BLAGUE

L'Electeur est très mécontent du vote d'avant-hier, en particulier du vote de M. Savard, député de Chicoutimi, qui a appuyé le gouvernement.

Lisez l'organe :

Comme les dépêches vous l'ont appris, le gouvernement a pris hier soir une majorité apparente de 20 voix, mais en réalité de 18. M. Savard, son adversaire, ayant voté avec lui pour des raisons particulières que nous n'avons pas à juger en ce moment. De fait, le vote du député de Chicoutimi et Saguenay a tellement pris par surprise tout le monde, qu'on a cru à une méprise de sa part, car enfin il n'est pas possible que le Saguenay et le Lac St-Jean, où il n'y a pas une manufacture à protéger, soit assez protectionniste pour exiger de son représentant de voter contre l'intérêt bien entendu de la classe agricole.

Mécontents les gens de l'Electeur, n'est-ce pas ?

Le gouvernement n'a eu que 18 voix de majorité, car il ne faut pas compter le vote de M. Savard, dit l'organe.

Mais l'autre jour, quand M. Joncas a donné un vote pour l'opposition, il aurait donc fallu le compter pour le gouvernement, et dire que le cabinet avait 22 voix au lieu de 20 voix de majorité.

Est-ce ainsi que l'Electeur a calculé, dans cette occasion ?

Dans une chambre complète, la majorité réelle du gouvernement est de trente voix.

Mais une majorité parlementaire ne donne pas son maximum à chaque vote.

Lorsque le gouvernement Mercier possède vingt voix de majorité à Québec, il lui arrive très souvent de n'avoir que quinze, douze ou dix voix.

Pauvre Electeur, il veut blaguer son public jusqu'au bout.

LE TEMOIGNAGE DE MURPHY

LE TEMOIN S'EVANOUIT

Notre correspondant d'Ottawa nous transmet quelques-uns des principaux points de l'interrogatoire du sieur Murphy, à la séance d'hier, qui s'est terminée par l'évanouissement du témoin.

Comme nous avons reproduit au long l'accusation de Murphy contre sir Hector, nous croyons opportun de reproduire au long cette partie du contre-examen :

Voici quelques-uns des principaux points de l'examen de M. Murphy aujourd'hui :

Q.—Avez-vous dans vos diaries une entrée pour les \$10,000 que vous dites avoir données à Sir Hector.

R.—Je ne puis dire maintenant s'il y en a une.

Q.—Vous ne connaissez pas le diary, ou l'année dans laquelle vous pourriez trouver cette entrée ?

R.—Cela prendrait beaucoup de temps pour repasser tous ces diaries, cela me prendrait au moins une couple de jours.

R.—M. OSLER.—Oh non ! vous n'échapperez pas ainsi. Regardez par exemple dans les années 1886 ou 1887.

Le témoin examine des diaries et trouve des entrées de dons à R. H. McGreevy \$5,000 et \$2,000, P. Valin, \$150, mais n'entrouve pas les \$10,000. Il trouve aussi une entrée pour \$3, qu'il a gagnées à Robert McGreevy.

Q.—Où avez-vous payé à M. Thomas McGreevy les \$10,000 que vous dites, au sujet du contrat de dragage à 35 cents la verge ?

R.—Dans sa maison.

Q.—Vous n'avez pas de pièce justificative de ce paiement ?

R.—Non.

Q.—Pas d'entrées dans vos diaries.

R.—Non.

Q.—Personne n'était là quand vous avez donné cet argent à Thomas McGreevy.

R.—Non, personne.

Q.—En quelle année avez-vous payé les \$10,000 à Sir Hector ?

R.—Je ne me rappelle pas. J'ai eu l'argent de la banque.

Q.—De quelle Banque ?

R.—Je ne me rappelle pas. C'était ou la Banque Union ou la Banque B. N. A. Il m'est impossible de dire.

Q.—Dans votre examen en chef, vous avez dit qu'au meilleur de votre connaissance, c'était à la Banque B. N. A.

R.—Oui j'ai dit cela.

Q.—En quelle saison de l'année avez-vous donné cet argent à Sir Hector. En hiver ou en été ?

R.—Je ne me rappelle pas.

Q.—Avez-vous tiré cet argent de la banque sur votre propre chèque ou celui de la société Larkin et Connolly ?

R.—Je ne me rappelle pas. Je crois que c'était avec un chèque de la société.

Q.—Mais s'il n'existe pas de chèques de la société pour ces sommes, et s'il n'apparaît pas sur vos "diaries" que vous avez tiré cet argent sur votre chèque personnel ?

R.—Je ne me rappelle pas. Je puis avoir tiré des chèques pour cet argent ou ne pas en avoir tiré.

Q.—Savez-vous à l'ordre de qui ces chèques étaient faits ?

R.—Je ne me rappelle pas.

Q.—Pourtant à la page 185 de votre examen en chef, vous avez dit que vous aviez tiré ces chèques à l'ordre de M. Connolly.

R.—Oui, j'ai dit cela.

Q.—A propos des changements dans le contrat du Southwall, et de l'élévation du niveau de l'égoût, vous dites avoir demandé des changements ?

R.—Oui, j'ai demandé ces changements, et je pense avoir vu M. Thomas McGreevy pour aider la société à les obtenir. Au meilleur de ma connaissance, je puis jurer que je suis allé trouver M. McGreevy à ce sujet.

Q.—Eh bien ! alors regardez cette entrée dans votre diary, à la fin de l'année 1889. Cette entrée est de votre main ?

R.—Je refuse de jurer cela.

Q.—Cette entrée est de votre main ?

R.—Cela se peut.

Q.—Cette entrée est de votre main ?

R.—Je vais expliquer.

Q.—Pas d'explication, répondez d'abord et vous expliquerez ensuite.

R.—Oui.

Q.—Lisez alors.

Le témoin lit : L'élévation du niveau à deux pieds neuf pouces dans l'égoût de South Hall a été faite sans ma permission.

Tableau !

Le témoin cherche ensuite à expliquer qu'il n'avait pas été consulté dans le temps à quelle mesure le niveau serait élevé.

Le témoin a ensuite commencé à pâlir, et quand M. Osler lui a montré dans ses livres les entrées de \$5,000 et \$10,000 à Robert McGreevy en 1889 et 1890 il avait peine à se tenir debout. Il a perdu connaissance lorsque M. Osler lui a montré une entrée pour "donation" de \$3,000.

Le témoin a repris connaissance aussitôt et l'examen a été suspendu.

NOUVELLES de MONTREAL

Commencement d'incendie aux ateliers du "Herald" — Les vols à Laprairie, encore une arrestation

Montréal, 7.—A 1 h. 20 ce matin, les ateliers du Herald ont été illuminés par une grande lueur qui, à première vue, parut être le résultat d'un grand incendie. Une alarme a été promptement donnée, et 5 minutes plus tard les flammes étaient éteintes. Une quantité de bois dont on se sert pour la fabrication des boîtes d'emballage a été perdue. On estime la perte à \$500 environ. Le local était occupé jusqu'à récemment par MM. Cree, Scott et Cie, rue des Jurés. M. L. H. Lowe avait quelques machines dans le bas de cette bâtisse, mais elles n'ont été que légèrement endommagées par l'eau.

—Depuis que le détective Lafontaine s'est mis aux troussees des membres de la bande de voleurs qui depuis quelque temps ont pillé les résidences des principaux citoyens de Laprairie, il ne se passe guère de jour sans que l'un d'eux tombe dans ses filets. Il est revenu hier soir, ayant sous ses soins un nommé Aldéric Lérigé, qui plaide coupable d'avoir fait partie de cette bande. Le prisonnier cependant ne plaide pas coupable de vol, mais d'avoir recelé les effets que les autres lui apportaient.

Ce matin en Cour des sessions, les nommés Arthur Perras et Alphonse Paradis, accusés de vol avec effraction dans la maison de campagne de M. le juge Pagnuele, ont plaidé coupables. Les autres accusés comparaitront jeudi matin.

Le détective a découvert que le nommé Lacasse est rendu à Troy, N. Y. Il demandera à la police de l'endroit de l'arrêter.

Le détective doit retourner aujourd'hui à Laprairie pour continuer ses recherches.

La condition de Mgr Taché est de plus en plus alarme.

SANCTUAIRE DE N. D. DU ST-ROSAIRE DU CAP DE LA MADELEINE

28 juin 1891

Monsieur le Rédacteur.—Les pèlerinages au sanctuaire de N. D. du St-Rosaire ont été l'an dernier, sensiblement dans les mêmes proportions que les années qui les avaient précédés.

On a compté neuf à dix mille pèlerins.

Ces pèlerinages sont faits avec grande ferveur, et de nombreuses faveurs dans l'ordre spirituel, comme dans l'ordre temporel ont été obtenues par nos pieux pèlerins dans leur filiale confiance en la puissante intercession de N. D. du St-Rosaire.

Ils ont repris cette année de bonne heure. La confiance en la douce Reine du ciel va grandissant dans les cœurs ; les mauvaises années qui se succèdent, la récolte qui menace encore cette année d'être bien médiocre, attirent nos populations environnantes à l'antique sanctuaire. On demande à N. D. la rosée du ciel, des pluies plus abondantes, un temps plus favorable pour les biens de la terre.

Certaines paroisses, en présence du feu qui ravageait les forêts, et en face d'autres calamités, eurent la religieuse pensée de promettre un pèlerinage à N. D. du St-Rosaire si le fléau cessait ses ravages : leur prière a été exaucée et elles tiendront à se montrer fidèles à leur promesse.

Des guérisons remarquables obtenues par un pèlerinage au Cap, des neuvaines à N. D. du St-Rosaire etc, amenèrent chaque jour de nouveaux pèlerins et ainsi le concours général devient plus considérable.

Daigne la Sainte Vierge Marie, la mère de miséricorde avoir pour agréable cette grande confiance des fidèles.

La liste des pèlerinages s'est ouverte cette année par la visite au sanctuaire, des Rvds Frères des écoles chrétiennes, de la paroisse de St Grégoire, qui sont venus ici en pèlerinage avec leurs élèves le 15 juin.

Ils ont passé au Sanctuaire une grande partie de la journée priant avec ferveur et tout fiers d'avoir la primeur des pèlerinages au Cap, en la présente année 1891.

Le Rvd. Mons. Brunel, curé de Ste Sophie de Lévrard, très satisfait du pieux succès de son pèlerinage de l'an dernier, m'écrivit, m'annonçant un nouveau et nombreux pèlerinage pour le 17 juin. Les pèlerins furent assaillis à leur embarquement par une véritable tempête.

Ce contretemps ne les empêcha pas de s'embarquer encore nombreux, et ils arrivèrent résolument dans la matinée pour faire la Ste communion.

La paroisse de Champlain a fait son pèlerinage annuel, dimanche dernier, avec un recueillement et une expression de confiance qui a été remarquée de tout le monde.

Avec la guérison de leurs malades les bons paroissiens de Champlain demandaient de la pluie.

Le Rvd P. Frédéric qui était très souffrant et gardait le lit chez moi depuis plusieurs jours se leva à l'arrivée des pèlerins se rendit péniblement au Sanctuaire et essaya de leur souhaiter au moins la bienvenu. Le Père leur parla durant quarante minutes avec une voix sonore et pleine qui ne laissait aucunement deviner son extrême faiblesse.

Après le sermon, il récita à genoux le chapelet avec les pèlerins, leur donna ensuite audience pendant près d'une heure, et ne se remit plus au lit : il était guéri.

La pluie demandée avec tant de confiance nous arriva le soir même douce et abondante comme une bénédiction visible du ciel.

Ce matin vers les dix heures arrivaient au quai du Cap les membres de la Société de St Vincent de Paul de la paroisse de Louiseville, formant un beau et religieux pèlerinage. Le digne curé, Mons le Chanoine Tessier, les accompagnait lui-même, heureux de présider en personne ce premier pèlerinage de ses paroissiens au Sanctuaire de N. D. Les pèlerins ont fait la Ste Communion malgré l'heure déjà aussi avancée. Après la messe, le Rvd P. Frédéric leur a adressé une chaleureuse

allocution qui fut suivie de jolis morceaux exécutés par leur joyeuse fanfare.

Les exercices terminés, les pèlerins sont partis plein d'enthousiasme avec la résolution ardente de revenir prochainement avec un nombreux et imposant pèlerinage.

L. EUG. DUGUAY, Ptre
Curé du Cap de la Magdeleine

L'ENSILAGE

L'hon. M. Joly vient de publier la circulaire suivante adressée à la classe agricole :

L'industrie laitière a pris un si grand développement dans la province depuis quelques années, qu'elle est devenue dans beaucoup d'endroits, la principale ressource de nos cultivateurs, et le peu d'argent qui circule aujourd'hui dans nos campagnes, provient presque exclusivement du prix payé par les fromageries et les beurrieres pour notre lait.

Les manufactures se multiplient si rapidement qu'il y a peu de paroisses, maintenant où l'on n'en rencontre pas au moins une ; il n'est pas rare d'en trouver deux ou trois dans une paroisse ; la Baie du Febvre en compte sept.

L'attention des cultivateurs se concentre de plus en plus sur l'amélioration du bétail, en vue de la production du lait, et naturellement l'on s'occupe de trouver les meilleurs moyens de procurer une nourriture saine et abondante à ce bétail amélioré, surtout pendant nos longs hivers ; c'est grâce à l'ensilage que nous viendrons à bout de résoudre ce problème.

Depuis quelque temps, le gouvernement s'occupe activement de cette question ; un octroi additionnel a été accordé à toutes les sociétés d'agriculture pour leur permettre de donner des prix pour le meilleur ensilage et les meilleurs silos ; des circulaires ont été envoyées dans les campagnes, expliquant dans tous ses détails, la construction des silos, la culture de l'ensilage et la manière de le conserver, et le département de l'Agriculture fait faire des petits modèles de silos, en bois, pour servir de modèle dans les localités où il n'y pas encore de silos et où leur mode de construction n'est pas compris. Les sociétés qui désirent en avoir n'ont qu'à en faire la demande au département de l'Agriculture. Le modèle est sur une échelle d'un pouce au pied en le suivant fidèlement, il n'y aura pas erreur possible.

C'est surtout après une saison de sécheresse comme celle-ci, où le fourrage menace d'être si rare, que l'on saura apprécier à sa juste valeur les avantages de l'ensilage.

J'ai l'honneur d'être.

Monsieur,

Votre dévoué serviteur,

H. G. JOLY DE LOBINIÈRE

UN BOURREAU !

M. Barthe appelle M. Osler : Le bourreau de Murphy !

Il est lancé, notre fakir !

Quelqu'un de ses amis devrait bien lui apprendre que l'illustre avocat de Toronto contre qui il est si monté, est un homme de son parti, un grit, un fidèle de M. Mowat.

Voyons, M. Barthe, un libéral ne peut pas être un bourreau !

MORT DU PERE FELIX

Paris, 7 juillet.—Le Révérend Père Félix, l'illustre orateur Jésuite, ancien conférencier de Notre-Dame, est mort aujourd'hui.

Pilules et Onguent d'Holoway

Les voyageurs de long cours feraient bien de se rappeler que les changements de diète et de climat peuvent altérer leur santé, qu'il surgira maintes occasions où ils auront besoin d'un remède tel que les PILULES et L'ONGUENT, et aucun soit par mer ou par terre, ne devrait manquer d'en avoir une provision à la main. On pourra dire qu'il a toujours un médecin à ses côtés. Les FRISSONS et les FIÈVRES seront ainsi promptement traités, et les DIRECTIONS IMPRIMÉES devront être oigneusement étudiées au commencement de toute maladie, car LES REMÈDES D'HOLLOWAY peuvent être pris sûrement sous tous les climats.

DUQUET vs McCARRON

Rémiscences de l'élargissement de la rue Saint-Jean

Jugement en faveur du demandeur

Lors de l'élargissement de la rue St-Jean, on sait que la corporation avait acheté toutes les propriétés situées au côté sud de cette rue. Il était ensuite entendu que la corporation revendrait à l'enchère ces propriétés moyennant certaines conditions connues de tous, deux enchères devant être faites.

Or à l'une de ces enchères, aux bureaux de la corporation, M. Cyrille Duquet, alors conseiller de ville (en 1889) acheta au prix de \$1,000 la propriété Garant. Plus tard, M. Harris, enchanteur, ayant fait une nouvelle enchère des propriétés non vendues, il suggéra à M. Duquet de mettre aussi sa nouvelle propriété en vente, ce qui eut lieu. M. McCarron acquit alors pour \$1,225 la propriété sur laquelle M. Duquet se trouva à réaliser un bénéfice de \$225.

Lorsque M. McCarron voulut payer sa nouvelle propriété, il apprit qu'il fallait payer à M. Duquet et non à la cité de Québec. Il fit alors ce qui donna lieu à la poursuite dont il s'agit.

Il écrivit au maire d'alors, l'honorable François Langelier une lettre dans laquelle, entre autres choses, il insinuait que l'action de M. Duquet n'était rien autre chose que du boodlage perfectionné.

M. Langelier donna lecture de la lettre au Conseil-de-ville et M. Duquet intenta contre M. McCarron une action en dommage au montant de \$10,000.

La cause a été plaidée et jugement a été rendu comme suit en cour Supérieure: Jugement en faveur du demandeur pour \$300 intérêts et dépens de l'action telle que portée.

Une action au même montant a aussi été intentée contre le propriétaire du *Daily Telegraph* parce que ce journal avait publié intégralement la lettre en question. Le propriétaire du temps du *Daily Telegraph* étant mort depuis, il y aura prise d'instance et la cause sera plaidée.

M. Albert Malouin est l'avocat de M. Duquet; M. M. Hearn, l'avocat de M. McCarron et MM. Casgrain, Angers et Lavery occupent pour le *Daily Telegraph*.

MONUMENT PAINCHAUD

Les membres du comité du monument Painchaud à Ste-Anne se proposent de publier d'ici à dix jours, une liste des souscripteurs, aussi complète qu'elle existera à cette date, ainsi que le chiffre total des dépenses et recettes. Espérant qu'elle contiendra alors les noms de tous, nous renouvelons nos invitations cordiales, et nos remerciements anticipés.

Le drame de la rue Jacob

Paris, 1er juillet.—D'après un entretien que le vicomte de Plainval aurait eu avec un journaliste, le jeune de Plainval, âgé d'environ 25 ans, n'aurait été qu'un instrument entre les mains de Mme Julie Michéa, femme âgée de dix ans de plus que lui.

Après lui avoir fait manger 200,000 francs en spéculation hasardeuses, elle lui avait fait prendre des habitudes d'ivrognerie pour mieux le maîtriser et l'employer à arracher de nouvelles sommes d'argent à son père.

Le soir du drame, ils seraient allés tous deux demander de l'argent au vicomte qui leur refusa. Ce fut alors que le jeune homme et la femme rentrèrent à leur appartement de la maison No 46 de la rue Jacob et que de Plainval se mit à tirer sur les passants. On a trouvé sur le parquet de sa chambre 35 cartouches vides.

Mme Michéa est morte, ayant sur les lèvres le nom de son amant et de sa fille. Le jeune de Plainval n'est plus le brillant cavalier du Bois; il se croit poursuivi par des ennemis acharnés et menace de recommencer ses fredaines dès qu'il sera remis en liberté.

Mort de l'un des fils de Gladstone

Londres, 6.—W. Henry Gladstone, le plus jeune des fils de M. Gladstone, est mort samedi, à l'âge de 51 ans. Il fut Lord du trésor de 1869 à 1874. Depuis quelques temps il souffrait de maladie du cerveau et de paralysie du côté droit.

L'ABBE SAUVE

ANCIEN ZOUAVE PONTIFICAL

Les funérailles de M. l'abbé Sauvé, curé de Grenville, ont eu lieu jeudi au milieu de ses paroissiens.

M. l'abbé Hormidas Sauvé avait à peine quarante ans. Il était né à l'Île Bizard. Après ses études à Montréal et au collège d'Ottawa, il s'enrôla parmi les zouaves pontificaux, et partit pour Rome avec le dernier détachement.

Il arriva à temps pour prendre part au combat qui fit tomber la Ville Eternelle au pouvoir de Victor Emmanuel.

Voici ce que nous lisons à son sujet dans *Nos Croisés*: "Au Pincio, les zouaves du dernier détachement canadien, arrivés dix jours avant le combat, étonnent leurs chefs par leur sang-froid et leur bravoure.

"Le zouave Sauvé frappé à la tête par un éclat d'obus, est tout couvert de sang; un aumônier s'approche de lui pour le conduire à l'ambulance:—Souffrez-vous beaucoup?—Non, mon Père; ah! que je suis content de verser mon sang pour la cause de l'Eglise!—Chemin faisant, il s'informe s'il y a quelque Canadien tué ou blessé;—Pas que je sache, répond l'aumônier;—Ah! quel bonheur d'être le premier frappé!

Quelques années après son retour de Rome, M. Sauvé se décida à embrasser l'état ecclésiastique. Ordonné prêtre, il fut nommé vicaire à la Pointe Gatineau, et plus tard, curé à Grenville, dans le diocèse d'Ottawa.

L'INDUSTRIE LAITIÈRE

Visites et conférences

M. J. C. Chapais, assistant-commissaire de l'Industrie laitière pour la Puissance du Canada, fait en ce moment une tournée dans la province de Québec avec l'un des surintendants des expériences d'industrie laitière.

Le but de ces visites est de donner des instructions quant aux meilleures méthodes de faire l'épreuve du lait et de manufacturer du fromage de différentes qualités, à autant d'endroits que possible et aussi promptement que la chose sera praticable. Ce travail fait par étapes a été entrepris comme étant le préliminaire d'investigations expérimentales qui seront faites à plusieurs fabriques, pendant la dernière période de la saison de fabrication.

Le Surintendant a avec lui un appareil Babcock pour l'épreuve du lait et d'autres appareils nouveaux et utiles qui permettent aux fromagers de découvrir quelle est la qualité et l'état du lait qu'ils ont à travailler.

Tous les fromagers des autres fabriques dans les différents districts sont invités à rencontrer l'Assistant-Commissaire d'Industrie laitière et le Surintendant à l'endroit qui leur convient le mieux. Une réunion publique des patrons et autres intéressés est convoquée par le fromager ou un représentant quelconque de la fabrique à ces fabriques. A ces réunions il est fait une démonstration de l'épreuve du lait, et des renseignements sont donnés sur les meilleures méthodes à suivre pour le soin et la préparation du lait destiné aux fromageries.

Durant le mois de juin, M. Chapais a visité les comtés de Portneuf, Champlain, Nicolet, Yamaska, Richmond, Arthabaska, Lotbinière, L'Islet, Montmagny, Rimouski, Kamouraska.

Durant le mois de juillet, les visites vont se faire dans les comtés de Beauce, Compton, Stanstead, Bagot, St-Hyacinthe, Rouville, Iberville, Missisquoi, Verchères, Châteauguay, Deux-Montagnes, L'Assomption, Berthier, Maskinongé, Lac St-Jean, Chicoutimi, et Charlevoix.

Le gouvernement fédéral mérite certainement des félicitations pour l'intérêt qu'il manifeste aux progrès de l'industrie laitière dans notre province.

Un citoyen de Chicago a acheté au prix de \$10,000 le portrait de Christophe Colomb, peint par Antonio Moro.

"L'ELECTEUR" ET L'ENQUETE

L'Electeur est tout-à-fait surpris que les avocats de la défense serrent de près le sieur O. E. Murphy dans les transquestions. M. Barthe n'en revient pas:

Pour tâcher de détruire l'effet désastreux de ses terribles révélations, s'écrie-t-il, les avocats des accusés s'acharnent sur lui avec fureur et lui font subir des interrogatoires formidables. Il fallait voir aujourd'hui M. Osler, qui a été retenu pour assister MM. Fitzpatrick et Stuart, questionner Murphy!

Vous pouvez juger de la férocité qu'y a mise l'avocat de Toronto par ce seul fait qu'il a tenu le témoin presque tout le temps sur un point isolé de la cause, etc.

Il n'y va pas de main morte le fakir de notre Archiloque. Accuser M. Osler de férocité!

Au ton de l'organe, on s'aperçoit que la besogne de M. Osler a été bonne, excellente, et que l'illustrissime Murphy a passé un très mauvais quart d'heure.

L'Electeur essaie de diminuer l'effet des transquestions déjà faites:

En somme, dit-il voilà deux journées d'enquête qui ne rapportent guère à sir Hector et à ses amis. Hier, ils ont essayé de faire passer pour un aventurier et un coquin un homme qui a été pendant plusieurs années leur homme de confiance, leur trésorier. Le proverbe: Dis-moi qui tu hantes je te dirai qui tu es, étant toujours vrai, la preuve qu'ils cherchent à faire contre M. Murphy se retourne de tout son poids contre eux. Pour notre part, nous n'avons jamais cherché à faire passer l'ancien gérant d'affaires de Larkin, Connolly & Co. pour un saint.

Pas possible! Vous n'avez jamais essayé de faire passer pour un saint le trésorier de New-York qui a volé \$50,000 dans la caisse confiée à sa garde. Vous avez été très modérés.

Mais n'essayez pas de faire du sieur Murphy un copain de Sir Hector Langevin. C'est trop fort pour vos moyens Sir Hector connaît à peine le sieur Murphy; il ne lui a pas parlé trois fois dans sa vie; il n'a jamais étudié, avant ces derniers jours, l'histoire intéressante de ses aventures à travers le monde. De sorte que vous faites aussi bien de garder pour une autre fois vos proverbes sans application.

Continuons à citer l'Electeur:

On dit que la seule preuve directe contre sir Hector vient de lui. D'abord c'est inexact il y a d'autres preuves. Est-ce que Larkin, Connolly & Co n'ont pas fait un cadeau de \$1,000 à sir Hector le 4 de juin 1883, quelques jours après avoir obtenu le contrat du *cross wall*, en écartant à prix d'argent les soumissionnaires Gallagher et Beaucage? Est-ce qu'il n'ont pas fait nommer le fils de sir Hector ingénieur des travaux du havre avec un traitement de \$1,800 sans que ce jeune homme ait jamais fait d'études ni subi d'exameus dans le génie civil.

Les \$1,000 dont parle l'Electeur sont une souscription que Larkin Connolly & Co auraient faite à un *Testimonial* offert à Sir Hector il y a huit ans. Or le ministre des Travaux Publics a fait en chambre la déclaration suivante à ce propos: "Si les personnes représentées dans la motion comme ayant contribué à un cadeau qui me fut présenté il y a quelque huit ou dix ans, ont agi ainsi, elles l'ont fait de leur propre mouvement sans y être poussées par moi, et j'ai ignoré leurs noms jusqu'à présent." Cette déclaration est strictement vraie.

En second lieu, l'Electeur parle du fils de Sir Hector, et, à ce propos, il commet deux sottises.

Premièrement, M. Laforce Langevin n'a pas été nommé ingénieur des travaux par Larkin Connolly, les entrepreneurs, mais par la commission du havre!!! Ce qui fait une légère différence, et montre comme ces vils calomnieux sont bien renseignés.

Secondement, M. Langevin est ingénieur au même titre que la plupart des ingénieurs du pays, après avoir étudié sous des ingénieurs d'expérience et de renom, et il a reçu depuis quatre ans son diplôme de membre de la société des ingénieurs civils de la Puissance du Canada. Seconde bêtise de l'Electeur.

C'est de cette façon que ces gens-là mènent leur petite campagne de mensonges et de calomnies. Par délicatesse, et vû nos relations particulières avec Sir Hector, nous avons gardé la plus grande réserve dans cette affaire, quoique nous eussions pu, bien des fois, serrer la gorge aux aboyeurs. Mais ces gens-là abusent de notre patience et de notre réserve pour entasser les faussetés sur les infamies.

Il va devenir nécessaire de leur donner du fouet.

OU EST LA MALHONNETETE?

L'Electeur de samedi essayait de nous donner une leçon.

Après avoir reproduit le résumé de la séance d'enquête du trois juillet, à nous transmis par notre correspondant télégraphique, le journal de M. Pacaud ajoutait:

Que l'on veuille bien comparer ce rapport avec les faits que nous rapportons dans une autre colonne et qu'on nous dise si jamais un journal peut se moquer plus cyniquement du public que le fait le *Courrier du Canada*.

Eh bien, nous avons relu la preuve sténographiée, publiée par les grands journaux anglais, le *Globe* entre autres, et nous trouvons le résumé de notre correspondant aussi exact que possible.

Mais, par exemple, nous prenons l'Electeur en flagrant délit de faux rapport. Dans son numéro de samedi, rapportant la séance de vendredi, il fait dire au sieur Murphy:

En 1876, suivant lui, lors des élections entre Tilden et Kelly, il y avait beaucoup d'excitation; les amis leur demandaient de leur avancer \$20,000 promettant de leur remettre. Il tira cet argent de sa caisse mais ses amis ne tinrent pas leur promesse; plus tard il tira encore une somme de \$30,000. Il avait des propriétés à New-York et remboursa cet argent.

Lisez maintenant le rapport *verbatim* du *Globe*:

I used \$20,000 for the elections, some of which was for political friends and when the time came they promised to make it good. During the excitement of the Kelly-Tilden election in 76 I carried a great deal of real estate and with the expectation of getting it back and making it good I drew an additional \$30,000. This is the whole story, and I don't care who knows it. All these (pointing to the seat Messrs. Thos. McGreevy, Larkin and Connolly sat) knew all about it. Thomas McGreevy and Sir Hector knew of it.

Mr. Osler.—Well, you left in default of \$50,000? A.—I will pay every cent of it.

Ces aveux de Murphy prouvent qu'il a volé \$50,000 à la caisse de l'accise de la ville de New-York, et qu'il n'a pas remboursé cette somme. Tout le contraire de ce que rapporte l'Electeur.

Murphy dit qu'il a pris \$20,000 dans la caisse, une partie pour lui et une partie pour ses amis politiques, et que, de plus, ayant à faire face à des spéculations malheureuses sur valeurs immobilières, il a soustrait un autre \$30,000. Puis, il ajoute qu'il paiera cela. Et il y a quinze ans que cet *embezzlement* a eu lieu!!!

Voilà textuellement ce que le sieur Murphy a dit au comité.

Or l'Electeur a complètement faussé cette partie du témoignage.

Où est la malhonnêteté?

A OTTAWA

Le comité des privilèges et élections

(Dépêche spéciale au *Courrier du Canada*.)

Ottawa, 4 juillet.

Le témoin O. E. Murphy s'est contredit plus d'une fois aujourd'hui dans son examen par M. Osler, et peu de membres du comité ont aujourd'hui confiance dans son premier témoignage. La séance de lundi prochain, verra la continuation des transquêtesions de Murphy.

L'enquête McGreevy

Murphy entre les mains d'Osler

Contradictions flagrantes

Ottawa, 5 juin—Le contre-examen de Murphy a continué samedi. Les contradictions dans son témoignage font son caractère a été mis à nu. Outre \$20,000 pris à New-York, durant les élections de 1876, il en a soustrait \$30,000 pour lui-même avant son départ. Le motif de ses accusations est le dépit de ne pas avoir de contrat. Il est lié avec Robert McGreevy depuis 1883, et a fait avec lui des spéculations sur stock.

Des dates de paiements considérables faites par la société Larkin Connolly et Co., concordent avec des recettes considérables dans le livret de banque de Robert McGreevy. Le témoin n'a pas pu expliquer comment les billets de \$5,000 qu'il dit avoir été régulièrement payés par la société Larkin et Connolly lorsqu'il était le chargé d'affaires de cette société à Québec ne portent pas de marques de paiement à leur face.

Il n'a pas pu expliquer davantage comment deux billets faits en juin 1883 paraissent avoir été payés le 14 et le 1er juin de la même année. Il a été aussi incapable de montrer qu'il a dépensé \$2,000 pour l'élection de Thomas McGreevy en 1887.

Le témoin a aussi donné la véritable raison du renvoi de Kinipple et Morris. C'était à cause des défauts dans les plans des travaux du havre.

Ottawa, 6 juin—Le témoin Murphy a continué ce matin à démolir tout l'échafaudage élevé depuis le commencement de l'enquête. Maintenant qu'il lui faut quitter le terrain des généralités pour entrer dans les détails, il a perdu la mémoire, et ne sait plus quoi même répondre lorsqu'on lui met devant les yeux les billets et chèques faits, signés et endossés de sa propre main.

Le contre-examen ne fait que commencer et il révèle déjà de curieuses transactions.

UN CURIEUX INCIDENT

Billet de MM. Pacaud et Langelier

La *Gazette de Montréal* d'hier rapporte un incident de l'enquête McGreevy qui semble avoir échappé aux autres journaux.

La voici en deux mots tel que raconté par le journal montréalais :

M. Martin Connolly, le teneur de livres, produisit et identifia quelques-uns des livres de chèques qui avaient été apportés de Québec par Kelly, et le contenu des boîtes fut mis devant le comité.

Un des documents fit paraître un sourire très visible sur les lèvres de ceux qui entouraient le président, et plusieurs membres s'approchèrent pour l'examiner.

Ils virent un billet signé par Ernest Pacaud et endossé par Charles Langelier, pour \$700, et un protêt notarié, le billet n'ayant pas été payé, pour cause d'insuffisance de fonds.

MM. Pacaud et Langelier auraient-ils donc quelque chose à faire avec les entrepreneurs du havre de Québec ?

On dit que M. Gladstone aurait conseillé au prince de Galles de présenter ses excuses aux Communes, pour la part qu'il a prise dans l'affaire du baccara.

CONVENTUM

Elèves de rhétorique en l'année 1877-78, au Séminaire de Québec

Le cinq d'août prochain, aura lieu au pensionnat de l'université Laval, à Québec, la première réunion des élèves qui faisaient leur rhétorique au Séminaire de Québec en l'année 1877-78.

Voici la liste des élèves de cette classe :
MM. Emile Hyacinthe Tardivel, rédacteur du *Travailleur* de Worcester, Mass, président ; Alexandre Jodoin, avocat à Montréal, vice-président ; l'abbé Gaudiose Brousseau, ancien vicaire de Saint-Roch de Québec, secrétaire ; l'abbé Alphonse Filteau, décédé, ecclésiastique au collège de Lévis, assistant-secrétaire ; Pierre Antonin Bédégare, décédé, notaire à Québec ; Jacques Colin, à Montréal ; David Daigle ; Pierre Deblois, médecin, Château-Richer ; Emile Faucher de Saint-Maurice ; l'abbé Joseph Feuilletault, vicaire à St-Roch de Québec ; l'abbé Joseph Genest, ancien professeur au Séminaire de Québec et aujourd'hui vicaire à Worcester, Mass., E. U. ; Alphonse Lamothe, médecin à St-Roch ; l'abbé F. X. Tessier dit Laplante, vicaire à St-Jean-Baptiste de Québec ; Eugène Larue, médecin, à Ste-Croix ; Révd Père Clément Leclerc, de l'ordre des Rédemptoristes ; Henri Lepage au Texas ; l'abbé Hubert Lessard, vicaire à St-Jean-Baptiste de Québec ; George Matte, médecin à St-Roch ; Elzéar Pelletier, médecin, Montréal ; Arthur St-Pierre ; François Corrigan ; l'abbé Théophile Turcotte, vicaire à Portneuf ; l'abbé Edmond Verret, vicaire à Sillery ; Arthur Lynch, avocat, Isle Verte ; l'abbé Fortunat Rouleau, vicaire à St-Denis ; Isaïe Labrie, notaire à St-Joseph de Lévis ; Ernest Chouinard, rédacteur-en-chef de la *Justice*.

CONCOURS DE MUSIQUE

Le concours annuel de l'académie de musique de Québec a eu lieu à Montréal, mardi, le 30 juin dernier. Le nombre des concurrents a été cette année beaucoup plus considérable que les années précédentes. L'examen, commencé à 9 heures du matin ne s'est terminé qu'à 7 heures du soir. Le piano—de la manufacture de Hazelton—a été gracieusement prêté par L. E. N. Pratte, marchand de pianos.

Le jury était composé de MM. G. Couture, E. Gagnon, E. A. Bishop, Emery Lavigne, E. A. Hilton, G. Gagnon et Mlle Sym.

Vingt et un diplômes pour le piano ont été octroyés comme suit :

3e classe—Marie-Louise Renois, Bernadette Tessier, Anna Allaire, Augustine Painchaud, Bernadette Dufour, Alma Bissaillon, Alexina Mérino, Maria Hurtubise, Minnie Prown, Bertha Clark et Antoinette Cyr.

2e classe—Ruby Dedman, Maud Parks, Alexina Reinhardt, Ernestine Lebeau, Bernadette Archambault et Corinne Aubry.

1ère classe—Alexandrina Arcand, Alphonse Delisle et Alfred Barrier.

Lauréat—Rosanna Poupert.

Immédiatement après les concours eut lieu l'assemblée générale pour l'élection des officiers et pour autres affaires.

Le scrutin a donné le résultat suivant :

Président, E. A. Bishop ; vice-président, Emery Lavigne ; secrétaire, J. A. Defoy ; trésorier, Arthur Lavigne ; membres adjoints du comité de Montréal, MM. J. A. Fowler, E. Hilton, G. Couture et R. O. Pelletier. Membres adjoints du comité de Québec, MM. G. Gagnon et E. Gagnon.

LA SURDITE GUÉRIE CHEZ SOI

Un opuscule en Français décrivant la manière de se guérir chez soi-même et sans le secours étranger de la surdité et de bruits d'oreilles. Le Rév. D. H. W. Harlock, du Presbytère, écrit : "Faites tout au monde pour employer ce moyen dont la valeur est de premier ordre, et qui m'a rendu le service le plus signalé." Franco 50 centimes.—M. RAYMOND & C^{ie}, Editeurs, 36, Rue des Martyrs, Paris.
Québec, 13 mars 1891—Jan.

TERRIBLE ACCIDENT DE CHEMIN DE FER

Dix-neuf personnes perdent la vie et une douzaine affreusement mutilées

Ravenna, Ohio, 5 juillet.—A trois heures, hier matin, le train à passagers No 8, allant vers l'est, sur le chemin de fer Erié, était arrêté ici. Il y avait quelque chose de dérangé avec l'accouplement d'un char spécial et les employés du train étaient occupés à réparer l'avarie, lorsque tout à coup, la lumière d'une locomotive venant à toute vitesse a été aperçue en arrière.

C'était un train de fret chargé de viande de Chicago. En un instant, la locomotive plongeait dans l'arrière du train et brisait en morceaux plusieurs chars des passagers.

On croit que le blâme se rattache à l'homme préposé aux signaux qui aurait dû signaler le danger au mécanicien du train de fret assez tôt pour permettre à ce dernier d'arrêter sa machine.

La scène en ce moment est indescriptible. Enterrés sous des masses de débris de toutes sorte, les cris pitoyables des blessés faisaient dresser les cheveux sur la tête. Tout ceci se passait dans des ténèbres opaques, lorsque le feu pris tout à coup dans plusieurs endroits parmi les débris et vint éclairer de ses lueurs sinistres cette scène lugubre.

Plusieurs des blessés ont péri dans les flammes sans qu'on pût leur porter secours. Dix-neuf personnes ont péri et une douzaine sont plus ou moins blessées.

On n'a pu rendre que peu de secours avant l'arrivée de la brigade du feu. Lorsque vint le jour, la scène était épouvantable. Une odeur de chair humaine brûlée emplissait l'atmosphère. Quand on a pu se procurer de l'aide, les morceaux de chair et les ossements ont été transportés dans la bâtisse de l'Étina qui avait été changée en morgue. Il était très difficile de reconnaître les victimes, car dans la plupart de ces cas la tête avait été entièrement brûlée.

TEMPÊTE SUR LE LAC ONTARIO

Naufrage de "L'Océan"

Scènes émouvantes à bord

Toronto, 5.—Une violente tempête a soufflé hier sur le lac Ontario. Le vapeur *Océan*, avec un équipage de 10 hommes et commandé par le capitaine Towers, était parti de Montréal mardi dernier à 8 heures du soir. Il y avait à bord environ 200 tonnes de marchandises diverses et 30 passagers.

Lorsque le bateau arriva près de Brockville, une pluie torrentielle accompagné de vent survint. Vers quatre heures, avant hier matin, une brume couvrit la surface du lac.

A quatre heures de l'après-midi, il parut dangereux de continuer le voyage. Tout à coup, un talonnement de la quille annonça aux passagers qu'ils étaient en danger.

Le brouillard devint si épais qu'il devint impossible de rien distinguer d'une extrémité à l'autre du bateau. Le bateau toucha le fond une seconde fois et les passagers et l'équipage qui croyaient leur dernière heure arrivée furent jetés violemment sur le côté du vapeur. Quelques minutes après le brouillard se dissipa et les passagers commencèrent à se rassurer en apercevant le bord du lac à 200 verges environ. L'eau était peu profonde à cette endroit et le bateau resta échoué sur un banc de sable. Les chaloupes de l'*Océan* furent immédiatement mises à l'eau par l'équipage.

Les femmes et les enfants y furent embarqués les premiers et les hommes ensuite. A peine les embarcations commençaient-elles à s'éloigner du vapeur qu'un orage s'abattit. Heureusement que l'eau était peu profonde et la surface calme, car sans cette circonstance, il aurait été impossible d'éviter un désastre ; la côte à cet endroit étant d'un accès difficile. Les chaloupes se dirigèrent vers Port Union.

Après deux heures passées dans les trances, les naufragés arrivèrent à la gare du Grand-Tronc juste à temps pour prendre l'express de Toronto qui les amena en cette ville quelques minutes après dix heures.

La tempête qui a sévi dans l'après midi sur le lac a été une des plus violentes qui aient jamais été constatées. Des vagues énormes se succédaient et s'élevaient à de grandes hauteurs.

Aucun bateau n'a pu sortir du port pendant plusieurs heures.

Devoilement

Dublin, 6.—Dix mille Nationalistes ont paradé en procession hier depuis Castlemartyr à Villeagh et ont dévoilé la croix commémorative sur la tombe de Timothy Daly, le martyr fénié.

COMPARAISON DESAGREABLE

La *Minerve* dit que l'abolition des taxes onéreuses sur les choses nécessaires à la vie, que le gouvernement conservateur-libéral, s'est toujours empressé de favoriser au contraire du gouvernement Mckenzie-Cartwright qui a pris plaisir à les maintenir, ne fait pas le bonheur des grits.

Citons à ce sujet :

1878. Thé vert—Abolition du droit de 6 cts par livre.

1878. Thé noir—Abolition du droit de 6 cts par livre.

1878. Café vert—Abolition du droit de 2 cts par livre.

1879. Café torréfié—Abolition du droit de 3 cts.

1878. Sucre—Abolition du droit de \$2.37 par 160 livres.

Et depuis, d'année en année, cette abolition de l'impôt sur les matières de première nécessité a suivi une progression constante—des milliers de piastres ont été épargnées aux classes ouvrières, et cependant les grits s'en vont leur chemin, toujours grognards.

UNE TROUVAILLE

Savez-vous ce qu'on a trouvé parmi les papiers Tarte-McGreevy ? Nous pourrions le donner en dix, en vingt, en cent, en mille, à ceux qui ne connaissent pas les personnages, lisons-nous dans la *Minerve*.

Au moment même où M. Pacaud déchaîne ses foudres dans l'*Electeur*, pour venger la morale publique—sujet de tous ses soucis, de toutes ses préoccupations,—voici qu'un plein comité des privilèges et élections, l'on vient d'exhumer l'original d'un billet de \$700, signé par Ernest Pacaud lui-même, et endossé par sa doublure, Charles Langelier. Ce billet fut escompté au profit de ces messieurs, mais ne fut pas payé à l'échéance. Il porte même le protêt du notaire.

M. Pacaud ou l'honorable Charles Langelier, l'*alter ego* de M. Mercier, est prié de nous dire pour quelle considération la société Larkin, Connolly et Cie., escompta et paye ce billet. Etait-ce pour la même considération qui valut à cet heureux couple les \$2,000 de feu M. Sénécal ? Sans compter bien d'autres douceurs dont il sera question en temps en lieu.

TERRIBLE ACCIDENT

13 morts—60 blessés

Charleston, W. Va., 4.—Le plus terrible accident dont cette région ait été le théâtre est arrivé sur le chemin de fer Kanawha et Michigan, samedi matin, vers huit heures.

Un convoi de chemin de fer composé de deux chars laissait la ville chargée de passagers et d'excursionnistes de l'ordre des United American Mechanics, qui se rendaient à Pocas.

L'accident a eu lieu sur un pont très élevé qui a pris feu pendant la nuit ; la chaleur fit dilater les lisses. La locomotive et le char à bagage passèrent sans encombre, ainsi que le char de la malle, mais les deux chars d'excursionnistes furent précipités hors de la voie. Le deuxième char tomba d'une hauteur de trente pieds.

Un char plateforme tomba par-dessus ce char sous lequel on trouva tous les morts.

Treize personnes ont perdu la vie, une soixantaine sont plus ou moins gravement blessées. Dès que la chose se pût, les médecins et les ambulanciers arrivèrent en bon nombre. Ils se trouvèrent en présence de scènes déchirantes.

Un petit enfant avait perdu son père et sa mère, un homme avait la tête séparée du tronc et on ne le repêcha que longtemps après avoir découvert le corps.

On croit qu'il y a encore deux ou trois cadavres sous les débris.

De 200 à 300 familles juives arrivent en Palestine, chaque semaine. Ils sont dans la plus grande détresse. Le pain se vend à un prix exorbitant. Le typhus et la scarlatine ravagent Jérusalem et on redoute que la peste ne s'y déclare.

A OTTAWA

Le comité des privilèges et élections

Le témoin Murphy perd connaissance

(DÉPÊCHE SPÉCIALE AU *Courrier du Canada*)

Ottawa, Ont., 7.

Grande sensation aujourd'hui à la séance du comité. Murphy pressé de questions et effrayé à la vue de ses propres écritures dans ses livres de memorandum, est tombé sans connaissance à la fin de la séance. Murphy a juré que c'était à sa demande que le niveau de l'égoût dans le Southwall avait été élevé de deux pieds et neuf pouces, et M. Osler met sous les yeux du témoin dans son propre livre de memorandum, une entrée écrite de sa main disant : l'élévation du niveau du bassin à 2 pieds et 9 pouces, a été faite contre ma volonté. Le témoin jure qu'il a entré toutes ses transactions dans ses livres de memorandum, et de fait il y a des entrées pour des sommes de 3 piastres, mais il ne peut trouver aucune entrée pour les sommes de \$5,000 ou de \$1,000 qu'il dit avoir payées à Sir Hector Langevin et à Thos. McGreevy. Les livres de la société Larkin et Connolly ne contiennent pas non plus d'entrées correspondant à ces paiements, mais ses mémorandums contiennent plusieurs entrées de \$5,000 et de \$10,000.

Le témoin cherche à expliquer que l'une de ces entrées de \$10,000 se rapporte au règlement de la part de Robert McGreevy. "Non, dit M. Osler, ce règlement apparaît à telle autre date 21 mai 1887." "Alors, dit le témoin, ce doit être une transaction de bourse entre Robert et moi," et les mêmes contradictions se sont répétées tout le long du témoignage.

A SING-SING

Quatre exécutions capitales à l'électricité

New-York, 7—Quatre exécutions capitales ont eu lieu ce matin à Sing-Sing.

On savait que les condamnés devaient être exécutés cette semaine, mais personne, sauf le gouverneur, n'en savait le jour ni l'heure.

Déjà depuis samedi, de nombreux reporters accourus de presque tous les États-Unis, se sont établis à Sing-Sing. Mais le directeur de la prison, M. Brown, se conformant strictement à la loi, n'a permis à aucun représentant de la presse d'assister aux exécutions.

Il est interdit aux journaux par la loi dans l'État de New-York de publier le compte rendu détaillé des exécutions capitales; mais on croit qu'il sera fait encore une exception pour celle-ci, comme pour celle de Kemmler.

Tous les préparatifs pour les exécutions étaient achevés depuis vendredi. Les quatre suppliciés étaient Jugiro, le matelot japonais qui a tué à coups de couteau, à New-York, un de ses camarades pour prendre sa place sur un navire; Harris Smiler, le lieutenant poligame de l'armée du salut qui a tué une de ses femmes à coups de revolver dans la 7e avenue; James Slocum, le jeune joueur de balle qui a assommé sa femme dans un misérable taudis de Roosevelt street; le nègre Wood, qui a tué à coups de revolver, sur la ligne du nouvel aqueduc, un autre nègre nommé Charles Duffin, avec lequel il s'était pris de querelle.

Le nègre Wood s'est converti au catholicisme, depuis sa condamnation, et passait son temps à prier et à chanter des cantiques.

Il disait à qui voulait l'entendre, la satisfaction qu'il éprouvait de savoir que la mort allait lui ouvrir le paradis.

Dès six heures hier matin, des précautions extraordinaires ont été prises pour garder les abords de la prison. Des gardiens en tenue et armés de carabines à répétition ont été placés en sentinelles le long des murs, et des patrouilles ont été organisées pour tenir les curieux à distance.

Voici l'heure à laquelle le courant fatal a été lancé pour chacun des condamnés : Slocum, 4.40 a. m.; Smiler, 5.10; Wood, 5.30; Jugiro, 6.05.

La première victime, Slocum, a été éveillée pendant qu'il dormait profondément; on lui dit de se préparer et on le conduisit dans la chambre de l'exécution où étaient réunis les témoins officiels.

Slocum envisagea la mort avec courage. D'après les renseignements qu'il a été possible d'avoir, la mort a été prompte, certaine et sans souffrance. Son apparence indiquait

qu'il avait peur, mais il avait pris sur lui au point d'être indifférent.

Le bourreau le lia solidement à la chaise et lorsque tout fut prêt le signal fut donné et le malheureux était lancé dans l'éternité. Le fonctionnement de l'appareil a été parfait, dit-on. Dès qu'il fut dans la chaise le signal fut donné sans attendre.

Le courant fut lancé dans toute sa force et en moins de temps que de le dire, Slocum était mort. Le courant fut maintenu jusqu'à ce que les experts l'eussent déclaré mort.

Le cadavre fut alors enlevé. On prépara aussitôt la chaise pour l'autre victime, Smiler.

La mort de ce dernier n'a pas été douloureuse non plus.

Lorsque son cadavre eut été enlevé on installa le nègre Wood.

A 5.30 heures précises, le courant fut lancé dans toute sa force et en un clin-d'œil le noir meurtrier était un cadavre.

Le quatrième, le Japonais, fit des efforts inouïs pour éviter la chaise fatale, mais les gardiens l'y enfoncèrent; on lui rabattit le casque et il fut tué instantanément par le courant électrique.

On fit à la hâte l'autopsie des cadavres.

Les quatre exécutions, depuis le réveil de la première victime jusqu'au dernier soupir de la dernière, avaient duré une heure et quarante-six minutes.

Le courant était d'une force de 1,300 à 1,600 volts.

Le dynamo dont on s'est servi est un Westinghouse, semblable à celui d'Auburn, où Kemmler a été exécuté. Un autre dynamo de plus petit calibre y était adjoint pour augmenter la force du courant.

A Auburn, l'appareil pour éprouver la force des courants était défectueux et la négligence d'un des électriciens chargé de prendre le nombre de volts du courant, laissa brûler les lampes incandescentes, ce qui absorba une partie de l'électricité dirigée contre l'infortuné Kemmler.

Une disposition particulière de l'appareil de Sing-Sing interrompt le courant passant dans les lampes, et le dirige vers les fils de la chaise dès que le condamné y prend place.

Le Dr Alphonse Rockwell, l'un des trois commissaires chargés de surveiller les exécutions, sortit le premier de la prison et se dirigea en toute hâte vers la gare pour prendre le premier train de New-York. Il dit en passant :

"Nous sommes sous le plus grand secret, mais je ne crois pas le violer en déclarant que les quatre exécutions ont eu un succès au delà de toute expression. Tous les suppliciés sont morts sans souffrance. Je ne puis en dire plus long."

Détail typique : Un long viaduc en bois reliant divers fours à chaux longe un côté de la prison et domine les fenêtres de la salle des exécutions. Or, il paraît qu'un journal du soir, de New-York, avait loué ce viaduc pour les reporters, qui, par les mouvements de lumière à l'intérieur de la salle, auraient pu saisir quelque détail de l'exécution. Mais une sentinelle armée d'une carabine à répétition, a été placée également à six heures du soir, hier, à l'entrée du viaduc, et les reporters, arrivés trop tard, ont passé la nuit à épier la sentinelle à une distance respectueuse, dans l'espoir sans aucun doute qu'elle succomberait au sommeil et qu'ils pourraient enfin gagner leur poste d'observation.

Le Dr Law de son côté a déclaré à la foule qui l'interrogeait :

"J'ai toujours cru que les exécutions à l'électricité étaient un fiasco, mais je suis maintenant persuadé du contraire. Les quatre condamnés ont pris place avec sang-froid, dans la chaise électrique et sont morts sans douleur et sans contorsion. La mort a été instantanée. Je ne puis vous en dire plus, car je suis tenu au secret."

Les électrodes ont été appliquées au front et aux jambes des condamnés.

Le courant a été maintenu dans chaque cas, vingt secondes.

Comme dans l'exécution de Kemmler, après l'application des électrodes et l'établissement du courant, il y a eu, chez chaque condamné, un moment de résurrection.

En voyant que les malheureux vivaient, on s'est empressé de rétablir le circuit.

Malgré toutes les précautions prises pour tenir les éponges mouillées, les condamnés ont été brûlés, surtout aux mollets. Les médecins disent que la mort a été instantanée et que cette résurrection n'était que l'effet d'un réflexe musculaire. Tous les assistants déclarent l'exécution de ce matin un succès.

M. Brown, de la prison de l'État dit qu'on peut être certain que la mort des quatre condamnés a été sans douleur. "Hier, dit-il quand on essaya la machine avec un cheval, l'animal est mort en un clin d'œil et sa pupille était aussi naturelle que durant sa vie." Telle aussi a été la mort des individus exécutés.

Echos & Nouvelles

Pèlerinage

Le pèlerinage annuel des paroissiens de St-Hyacinthe à Ste-Anne de Beauport aura lieu le premier août. Sa Grandeur Mgr de St-Hyacinthe, fera le voyage comme d'habitude, en compagnie de plusieurs prêtres.

Rapport de la chambre de commerce

Le rapport de la chambre de commerce vient d'être publié. C'est une forte brochure de près de 200 pages qui contient une foule de renseignements importants pour le commerce et les affaires à Québec.

Nos remerciements au secrétaire, M. Levasseur pour un exemplaire.

Pour l'Europe

Monsieur et madame Edouard Couture, de Lévis, le major Laurin, MM. Boisseau, et Dufresne nouvellement reçus médecins, sont partis cet après-midi par le Québec Central, pour New-York, où ils vont prendre passage à bord de la *Touraine*.

La *Touraine* quittera New-York samedi.

Invention

M. I. Fréchette, mécanicien à Montréal, autrefois de St-Hyacinthe, vient d'inventer une machine à monter les chaussures de toutes grandeurs. Nous avons déjà sur notre marché, la machine à monter un grandeur spéciale, ce qui nécessitait l'emploi d'autant de machines que de chaussures différentes. Celle de M. Fréchette, en s'adaptant à toute indistinctement devient une création nouvelle, destinée à révolutionner le système de fabrication.

Les ravages de la grippe

M. McHugh, surintendant du services des signaux du gouvernement fédéral, a reçu les informations suivantes sur le nombre des victimes de la grippe sur la côte Nord.

Rivière Godbout : Trois morts; deux femmes sauvages et un enfant.

Pointe de Monts : un mort.

Baie de Fundy : un mort.

Pentecôte : trois morts et deux femmes.

Rivière Sainte-Marguerite : Un enfant indien.

Sept îles : Quatre adultes et un enfant.

Moisie : Trois morts.

Sheldrake : Deux morts.

Rivière Thunder : Quatre morts.

Magpie : Cinq morts.

Rivière St-Jean : Cinq morts.

Longue-Pointe : Deux morts.

Pointe aux Esquimaux : Neuf adultes et quatre enfants morts; plusieurs malades.

Ecroute de la prison

Le 1er juillet 1891, il y avait dans la prison de Québec 84 prisonniers, dont 16 femmes. Les causes d'incarcération sont comme suit :

Incapable de quitter la prison pour cause d'infirmités.....	7
Sous sentence de cours.....	3
Sous ordonnance de police.....	32
Conviction sommaire de larcin.....	5
Pour autres offenses.....	5
Matelots sous l'acte maritime de 1873.....	1
Attendant leur procès.....	3
Militaires.....	3
Sur demande personnelle.....	1
Des autres prisons.....	27
Total	84

Obituaire

Hier après-midi, à St-Roch de Québec, est décédée Marie Madeleine Houle, veuve de feu Gervais Emond, à l'âge de 79 ans et 8 mois. Bonne épouse et bonne mère, Mme Emond s'est dévouée toute sa vie à ses devoirs envers Dieu et envers sa famille d'une manière édifiante. Sa vie a été celle de la femme forte et la mort ne l'a pas surprise, car elle s'y était préparée toute sa vie. Elle sera inhumée lundi matin à l'église de St-Roch.

La grève des monteurs

Cette grève est virtuellement rendue à sa fin. Les ouvriers ont refusé de traiter directement avec leurs patrons, et ceux-ci ont refusé de reconnaître l'Union. Alors les ouvriers ont abandonné l'ouvrage. Ils offrent maintenant de traiter comme société avec les patrons, mais ces derniers refusent et ils ont informé les ouvriers qu'ils peuvent se dispenser de leurs services. On a déjà fait venir douze machines qui montent de 400 à 700 paires de chaussures par jour, et on en fait venir encore huit autres qui sont en route. Deux instructeurs de Boston sont ici et l'on croit que dans une couple de jours un novice pourra faire fonctionner la machine très bien.

Décès

Nous regrettons d'apprendre que M. F. F. Fafard, autrefois gardien du phare à la Pointe des Monts, est mort hier de la grippe.

Nos missions

Le dévouement à la cause des missions ne se ralentit pas dans notre pays. Mercredi soir, encore, la révérende Sœur Brassard, supérieure du couvent des sœurs Grises, de Saint-Albert, T. N. O., partait de Montréal pour ces lointaines missions, avec deux jeunes religieuses, Sœur Bériault, fille de M. Antoine Saint-Pierre, cultivateur, de St-Isidore de Laprairie, et Sœur Valiquette, née Orize Dumoulin, fille de M. François Dumoulin, de Longueuil. La révérende Sœur Bériault se rendra jusqu'au lac Labiche, et la révérende Sœur Valiquette demeurera à Saint-Albert.

Les trois missionnaires sont parties mercredi soir, et elles ne seront rendues à destination que dans quinze jours.

Distribution des prix à l'Académie de Jésus Marie, Sillery

Dans la soirée de jeudi, 25 courant, avait lieu au couvent de Jésus-Marie, de Sillery, la distribution des prix aux élèves de cette institution.

La séance était présidée par le rév. M. O. Audet, chapelain, et le rév. M. Verret, vicaire de la paroisse de St-Colomb.

Les élèves des diverses sections ayant reçu leurs récompenses, les jeunes demoiselles qui terminaient cette année leur cours classique, furent proclamées graduées. Ce sont Mlles Alma Leclerc, de Québec; Bernadette Pâquin, de Deschambault; Alma Bolduc, de Saint-Michel; et Corine Roy, de St-Raphaël.

Les médailles extra gracieusement offertes à cette académie par les amis de l'éducation, furent distribuées comme suit :

Médaille d'argent de Son Excellence lord Stanley de Preston, gouverneur général, à Mlle Rose Delima Lauzon.

Médaille d'argent de Son Excellence A. R. Angers, lieutenant gouverneur de la province de Québec, à Mlle M. J. Langelier.

Médaille d'or de l'hon. M. Mercier, premier-ministre de la province de Québec, à Mlle Bernadette Pâquin.

Médaille d'or de l'hon. Gédéon Ouimet, surintendant de l'Instruction publique, à Mlle Alma Leclerc.

Travaux

Des ouvriers ont trouvé un vieux boulet de canon en creusant dans le roc, au coin des rue St-Jean et St-Stanislas.

Enquête et verdict

Le coroner Belleau a tenu une enquête, hier, à Lorette, sur le corps de Gauthier Devarences, mort subitement samedi, en sciage du bois. Verdict : mort d'une maladie de cœur.

Revenu de l'Intérieur

Le montant du Revenu de l'Intérieur et des douanes dans le port de Québec, pour le mois de juin 1891, est le suivant :

Revenu de l'Intérieur.....	\$40,174.89
Douanes.....	\$75,832.61

Folle originale

Une jeune fille de Cacouna, arrivée hier à Lévis, par l'express d'Halifax, a excité tout le long du voyage l'hilarité des voyageurs tant par sa mise extraordinaire que par sa conversation originale. Elle était entraitrautes détails, ceinturée d'une large bande de cuir fermée par un cadenas colossal dont elle tenait la clef à la main.

La pauvre idiote se prétendait ceinturée-pour la vie.

Le village Stadacona

Les habitants du village Stadacona font une requête pour avoir un aqueduc en cet endroit.

A Sainte-Anne de Beauport

Les pèlerins étaient tellement nombreux à Sainte-Anne de Beauport, mercredi dernier, qu'un grand nombre de personnes, ne pouvant se loger aux hôtels, ont été obligées de coucher à la belle étoile. D'autres, plus ingénieuses, se sont improvisés des lits sous les constructions non terminées qui s'élèvent aux alentours de la cathédrale.

Noyé

On écrit de Sherbrooke que Ovide Renald âgé de 16 ans environ, en jouant sur les bords près de la scierie vendredi matin, est tombé à l'eau et s'est noyé.

Le corps a été repêché une couple d'heures après et transporté à la résidence des parents du défunt.

Condamné par les médecins

Notre confrère du *Quotidien*, M. Esdras Fortier est atteint de jeûne de la gorge et a été condamné par les médecins. Il a reçu les derniers sacrements hier.

M. Cyr vainqueur sur toute la ligne

M. Cyr a remporté une nouvelle victoire mercredi soir, sur son concurrent M. Miller. Ce dernier avait, dans l'après-midi, retenu deux chevaux pesant 1400 livres environ et avait défié M. Cyr d'en faire autant. M. Cyr a parfaitement réussi et a été proclamé vainqueur sur toute la ligne.

Mort subite

Un nommé William Walker, mineur, résidant à Black Lake, est mort subitement hier matin, aux abords de la station du chemin de fer de cet endroit, en se rendant à son ouvrage.

Vétère et profession religieuse

Jeudi matin, dans l'église du Bon Pasteur de cette ville Mgr T. E. Hamel, P. A. et V. G., assisté des révérends B. Bernier, chapelain de la communauté, et J. A. Rainville, curé de St-Valier, donnait le voile à Mlles M. Larochelle, fille de M. T. Larochelle, de la paroisse de St-Elzéar, Beauce, en religion sœur M. de Ste-Clarisse; M. F. Lavoie, fille de M. L. Lavoie, de la paroisse de N.-D. du Mont-Carmel, Kamouraska, en religion sœur M. de Ste-Maxime; M. A. Marchand, fille de M. I.-aie Marchand, de Québec en religion sœur M. de St-Isaïe, et Léda Bourget, fille de M. T. Bourget, de Québec, en religion sœur de Ste-Germaine, postulantes converses de la congrégation des servantes du Cœur Immaculé de Marie.

Mgr Hamel a reçu ensuite les vœux de religion de Mlles M. A. Catellier, fille de M. N. Catellier, de la paroisse de St-Valier, en religion sœur M. de St-Ephrem, novice de chœur; M. N. Fontaine, fille de M. P. Fontaine, de la paroisse de St-Valier, en religion M. de St-Benoit-Joseph-Labre; M. Rose Fournier, fille de M. J. Fournier, de la paroisse de St-Thomas, en religion sœur M. de St-Octave, et M. F. O. Villeneuve, fille de M. F. X. Villeneuve, de la paroisse de St-Alphonse-Saguenay, en religion sœur M. de Ste-Marguerite de Cortone, novices converses de la même Congrégation.

Le révérend E. Lasfargues, supérieur du Patronage, invité à faire le sermon de circonstance, développa avec un admirable succès les paroles suivantes qu'il avait prises pour texte: *Deus meus mihi et ego illi.*

Convention des chefs des pompiers

Le 11 août prochain, aura lieu une convention à Springfield, Mass, de tous les chefs de pompiers des Etats-Unis et du Canada. C'est la dix-neuvième convention de ce genre qu'on tient chez nos voisins.

Le président de la commission des incendies a reçu ce matin une lettre-circulaire le priant d'envoyer le chef de la brigade du feu de Montréal à cette importante réunion. On y discutera et étudiera les perfonctionnements apportés ou à apporter aux machines et outillages qui regardent les pompiers.

Probablement que M. le chef Benoit sera envoyé à Springfield pour représenter notre département du feu.

L'imbroglio de Notre-Dame

MM. Lachapelle, Auger et Delorimier, ex-marguilliers de l'église Notre-Dame, de Montréal ont donné instruction à leurs avocats de prendre un bref de *quo warranto* contre les nouveaux marguilliers MM. Labonté, Lapierre et Quintal, pour les obliger à évacuer leur bureau qu'ils occupent, disent-ils, illégalement.

Pour la Nouvelle-Ecosse

M. l'abbé Pierre Plante, du collège de Lévis, est parti hier, par le train express de l'Intercolonial, pour la Nouvelle-Ecosse où il va remplacer, pendant quelques semaines, M. le curé McLeod, autrefois aussi du collège de cette ville.

Décès

Nous avons appris avec regret la mort de M. Jean-Baptiste Ouellet, l'un des citoyens les plus estimés de Ste-Anne de Lapocatière.

Ses funérailles ont eu lieu mercredi, dans cette paroisse au milieu d'une nombreuse assistance de parents et d'amis. Nos condoléances à la famille.

La grève des monteurs terminée

Hier l'après-midi, les difficultés existant entre les manufacturiers de chaussures de St-Roch et les monteurs ont été réglées à l'amiable. Ceux-ci, après deux réunions tenues hier ont décidé de retourner à l'ouvrage. En conséquence, hier l'après-midi, des députations d'ouvriers sont allés dans les différentes manufactures informer les patrons qu'ils étaient prêts à se remettre à l'ouvrage. Partout on les a bien reçus, mais avant de régler la difficulté les patrons ont exigé que les monteurs signassent le document par lequel ils désavouaient toute société ou union qui voudrait intervenir entre les ouvriers et les patrons. Tous les ouvriers ont signé et la difficulté s'est trouvée réglée ce qui a paru réjouir à la fois patrons et ouvriers.

Contrat

M. Joseph Gosselin, entrepreneur, a obtenu le contrat pour la construction de la nouvelle église du Bic, comté de Rimouski. Le coût en sera de \$24,000.

Excursion

L'excursion annuelle de la Presse Associée des Cantons de l'Est aura lieu le 11 juillet courant. La capitale fédérale a été choisie comme point de ralliement.

Un vétéran de Waterloo

C'est le lieutenant Maurice Shea, vétéran de la bataille de Waterloo, qui a ouvert le bal donné jeudi soir, de la semaine dernière, à Sherbrooke, par les sous-officiers du 53ème bataillon.

Le lieutenant Shea est âgé aujourd'hui de 98 ans et jouit encore d'une excellente santé. Il s'est beaucoup amusé à cette soirée, d'autant plus que c'était l'anniversaire de la bataille de Waterloo.

Frais du recensement

Des chèques, au montant de \$1591.80, ont été envoyés au commissaire du recensement pour Shefford, tant pour se payer lui-même que pour payer les 19 énumérateurs qui ont fait le recensement du comté.

Une rencontre émouvante

M. Louis Lépine, de la Pointe St-Charles, Montréal, a été le principal acteur d'un drame émouvant dans un voyage qu'il a fait à Ely, dans les Cantons de l'Est.

Il était allé dans le bois faire une promenade en compagnie d'un ami, M. Jean Despatie.

Après avoir fait quelques arpentés ils firent une rencontre qu'ils n'oublieraient sans doute, jamais de leur vie: une ourse avec deux petits. Nos hommes n'étaient pas armés et qu'on juge de leur joie lorsqu'ils virent les carnassiers tourner en les apercevant et prendre la fuite. Les deux oursons grimperent dans un arbre. M. Despatie après avoir consulté son compagnon, alla chercher des armes à un mille de là, tandis que l'autre attendait au pied de l'arbre.

Pendant cette absence, M. Lépine tua à coups de poings un des oursons et s'empara de l'autre vivant. Après le retour de Despatie qui apportait force poudre, balles et fusils, ils donnèrent la chasse à la mère et la rencontrèrent à une assez grande distance de là.

Un premier coup de fusil la blessa grièvement et nos Nemrods la suivirent à distance par les traces du sang qu'elle laissait sur son passage. Elle parcourut ainsi à peu près un mille et s'abattit enfin.

L'animal a 7 pieds de long. C'est une ourse d'une taille peu ordinaire. M. Lépine a emporté chez lui, dans une cage, le petit ourson comme souvenir de cette rencontre.

A la Basilique

Les travaux de la pose des bancs à la Basilique sont terminés et l'on est maintenant à poser dans l'église un magnifique tapis en liège. Nous remarquons aussi au-dessus des portes latérales, à l'intérieur, tous les noms des curés réguliers et séculiers qui ont desservi la cure depuis l'origine de la colonie jusqu'à ce jour.

Dans quelque temps, on placera dans la Basilique une pierre commémorative sur laquelle seront inscrits tous les noms des curés inhumés dans cette église et aussi une autre portant les noms des principaux personnages qui y ont été aussi inhumés.

Menus faits

MM. les abbés Peter O'Leary et A. Marchand sont partis pour les Etats-Unis où ils prendront quelques jours de vacance.

M. l'abbé Rhéaume, du séminaire de Québec, remplace temporairement M. l'abbé Beaulieu, chapelain de l'Hôtel Dieu.

Mgr Têtu, et ses deux frères, MM. les abbés Alphonse et François Têtu, partiront demain à bord du *Miramichi* pour un voyage dans le golfe.

Accident

Un nommé Hayes, s'est cassé la clavicule et s'est infligé d'autres blessures graves en tombant dans une excavation de la rue Champplain.

Pèlerinages

Hier a eu lieu le pèlerinage annuel de la congrégation des hommes de Saint-Sauveur à Sainte-Anne de Beauré. Les pèlerins étaient au nombre de 500. Aussi le pèlerinage des membres de l'Union Saint-Jean-Baptiste de Québec.

—Jeudi prochain aura lieu celui des dames du Rosaire-Vivant.

—Dimanche prochain aura lieu celui des Enfants de Marie de Saint-Sauveur.

—Le pèlerinage des paroissiens de Saint-Sauveur aura lieu le premier dimanche du mois d'août.

Erection d'une croix

Hier, les citoyens de Kamouraska, ayant à leur tête M. le curé Beaudet et M. le vicaire Thomas Marcoux, ont placé une magnifique croix sur la partie la plus élevée de l'île aux Corneilles. Cette croix remplace celle qui avait été placée au même endroit, il y a une vingtaine d'années, par feu M. le curé Hébert, l'hon. juge Routhier et M. J. Hamel.

Deux guérisons miraculeuses

Une personne de St-Anicet, madame Gratton, née Caza, a été guérie, mercredi, à Ste-Anne de Beauré d'un mal de jambe dont elle souffrait depuis longtemps.

—La deuxième personne sur laquelle la Bonne Sainte Anne a manifesté sa grande puissance, est une jeune fille de 18 ans nommée Azilda Lamarche, demeurant chez M. Onézime Dussault, boucher, coin des rues St-Dominique et St-Jean-Baptiste, Montréal.

Elle souffrait depuis l'âge de 13 ans d'une infirmité au pied droit, ce qui la forçait à marcher avec une béquille. Elle se rendit mercredi à Ste-Anne, certaine, disait-elle, d'obtenir sa guérison. Elle assista à la messe et après avoir reçu la sainte communion, elle se sentit pénétrée d'une douce chaleur: elle dit à ceux qui la soulevaient de la laisser seule, qu'elle pouvait se rendre à sa place sans aucune aide et qu'elle était guérie.

Toute une sensation a été créée dans l'église par la nouvelle de cette guérison miraculeuse. La jeune fille marche très bien sans le secours de béquille et sans éprouver a moindre douleur.

Echappé belle

M. Chs. Armstrong, de Montréal, a failli se tuer à Dalhousie, samedi.

Il se rendait en voiture à la gare du chemin de fer pour prendre le train de Lévis.

La nuit était noire, il pleuvait à torrents, le cheval perdit la route, et la voiture tomba du haut d'un terrassement de quinze pieds avec ses deux occupants, sous l'équipage.

Heureusement ils en ont été quittes pour quelques meurtrissures.

Dangereusement malade

Nous regrettons d'apprendre que notre ami M. Auguste Beaudry, avocat, est dangereusement malade, à sa résidence, à la Pointe-aux-Trembles.

Pavage

On a commencé ces jours-ci le pavage en pierre de la côte d'Abraham. Le trottoir du côté nord est terminé. Cette côte en réparation sera fermée au trafic des voitures.

L'église de l'île Verte

M. A. Ouellet, entrepreneur vient de terminer les travaux de l'église et de la sacristie de l'île Verte, commencés l'an dernier. La valeur des travaux était estimée à \$12,000.

Un mystère

Il y a quelque temps quelques personnes qui étaient à vider un puits à la pointe appelée: "Les trois Flocons," au Bic, ont été fort surprises en mettant à jour les cadavres de deux enfants nouveaux-nés, gisant au fond de l'excavation. L'affaire paraît-il, n'a pas fait grand bruit car le secret a été strictement gardé. En tout cas, les autorités éclairciront cette affaire.

Noyé au Côteau du Lac

Louis Honoré Lalonde, journalier du Côteau du Lac, âgé de 40 ans, s'est noyé samedi soir sur le St-Laurent, pendant une partie de pêche au flambeau. Il laisse une femme et cinq enfants. Lors de l'accident il portait de grandes bottes, des pantalons de coton gris, une blouse en étoffe carreautee jaunâtre.

Les meilleures eaux gazeuses

Certificat d'un analyste

J'ai analysé les eaux gazeuses, ginger ale, cidre, cream soda, et, etc., fabriquées par M. N. Y. MONTREUIL, Québec. Je les ai trouvées toutes de qualité supérieures, très pures, et ne contenant aucune substance nuisible à la santé.

P. J. ED. PAGÉ Ptre.

Ancien profess. de chimie, université Laval Québec, 17 juin 1891.—lan.

NAISSANCE

Au Cap St-Ignace, hier, le 2 courant, la dame de M. L. I. A. Gamache, une fille.

MARIAGE

A St-Sébastien d'Aylmer, comté de Beauce, le 30 juin dernier, Sieur Albert-Edouard Paradis, fils de Louis Paradis, maire de la paroisse, conduisait à l'autel Delle Marie-Alma Bonneau, institutrice, de l'école modèle de St-Sébastien. La bénédiction nuptiale a été donnée par le Révd P. Meunier, prêtre, curé de la paroisse.

DECES

M. Louis Garon, est décédé à Oakland, Californie, le 9 juin dernier, à l'âge de soixante-et-sept ans. Natif de la Rivière-Ouelle, M. Garon laissa le Canada pour aller habiter les Etats-Unis en 1849. Il était frère de M. Henri Garon, registraire du comté de Kamouraska.

GERVAIS & HUDON

IMPORTATEURS D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE DE FRANCE, D'ALLEMAGNE ET DES ETATS-UNIS

Aussi: Instruments de fabriques canadiennes,

TELS QUE LES CÉLÈBRES PIANOS:

HEINTZMAN & CIE,
WM. BELL & CIE,
MASON & RISCH,
DOMINION & CIE. Etc



ORGUES ET HARMONIUMS

WILLIAM BELL & CIE,
DOMINION & CIE,
THOMAS & CIE,
SCHIEDMAYER, Etc., Etc.

Les dernières publications musicales reçues chaque semaine.

MACHINES A COUDRE:

New Williams, et Davis, à entraînement vertical.

AUSSI: COFFRES DE SURETE (Sales) VITRINES (Show Cases)

14, Rue St. Joseph, St. Roch, Québec.

TELEPHONE: Boite 278

Québec, 16 janvier 1890.—lan 221



ON recevra à ce Bureau jusqu'à JEUDI, le 23 JUILLET prochain, des soumissions cachetées, adressées au soussigné avec la suscription "Soumission pour Charbon, Edifices Publics," pour la fourniture du charbon aux Edifices Publics, de l'Etat.

On pourra obtenir une formule de soumission, ainsi que toute information nécessaire en s'adressant à ce Bureau, après LUNDI, le 29 JUIN.

Les soumissionnaires sont avertis qu'aucune soumission ne sera prise en considération à moins qu'elle ne soit faite sur la formule imprimée, qui sera fournie, et signées de leurs mains.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque de banque accepté, payable à l'ordre du Ministre des Travaux Publics, égal à cinq pour cent du montant de la soumission.

Ce chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer son contrat sur demande, ou s'il manquant de faire l'ouvrage contracté, et il sera retourné au cas où la soumission sera refusée.

Le département ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre, E. F. E. ROY, Secrétaire.

Département des Travaux Publics, Ottawa, 24 juin 1891 Québec, 29 juin 1891—6f.

226

AUX NOUVEAUX ABONNES

CONDITION:

\$1.00 POUR \$1.00 UNE—\$1.00

PIASTRE

VOUS RECEVREZ LE

"JOURNAL DES CAMPAGNES"

Pendant douze mois.

Ne manquez pas de vous abonner au "JOURNAL DES CAMPAGNES"

QUI SE PUBLIE TOUS LES JEUDIS CONTENANT 16 pages de matières à lire.

En outre nous donnons comme prime aux nouveaux abonnés

Le mois de Ste ANNE

ET

ST JOACHIM.

S'adresser à

ELZEAR BEDARD,

AGENT DU

JOURNAL des CAMPAGNES

11 et 18, Rue Buade, Québec.

Echos & Nouvelles

Les marguilliers de Montréal

Les difficultés relatives à l'administration temporelle de l'église Notre-Dame de Montréal sont entrées dans une nouvelle phase.

M. Pérodeau, notaire, a servi un protêt samedi à MM. Labonté, M. Quintal et Z. Lapière, marguilliers élus en remplacement de MM. Auger, Lachapelle et Delorimier. Ce protêt leur enjoint de se retirer et déclare leur élection illégale et leur occupation du banc d'œuvre irrégulière.

L'opinion écrite de MM. Geoffrion, Béique et Bisailon, déclarant la susdite élection illégale, a été envoyée il y a déjà plusieurs jours au supérieur du séminaire; mais jusqu'ici il n'a pas donné de réponse pour faire connaître ses intentions. On croit cependant que l'on fera des efforts pour obtenir une conciliation avec l'aide de Mgr Fabre.

Les ex-marguilliers déclarent cependant que si les nouveaux élus ne se retirent pas, il mettront l'affaire devant les tribunaux.

MM. Auger, Lachapelle et Delorimier sont appuyés dans cette démarche par MM. Rouer Roy, Victor Hudon, E. A. Généreux, J. E. O. Labadie, C. P. Hébert et Joseph Hudon, tous anciens marguilliers.

Une brochure concernant la question et intitulée: "Le conflit de Notre-Dame" vient d'être publiée, sans nom d'auteur.

Mort subite

Un nommé Devarenes, de Lorette, est mort subitement hier, en sciant du bois.

Au lac St-Jean

Albanel

Nous avons reçu la visite d'un brave colon du lac St-Jean, M. Alphonse Lévêque d'Albanel.

Albanel est un nouveau canton où sont établies 14 familles. La place d'une église est marquée, et les fondations sont commencées. La cloche et les ornements pour le culte sont déjà rendus. Les colons ont, tous les mois, la messe, célébrée par M. l'abbé Tremblay, curé de Normandin.

Albanel a déjà moulin à scie, à bardeaux, et à farine, à trois milles de la chapelle. La route qui conduit à cette paroisse est en parfait ordre.

Chapitre de noyades

Le dicton que le jour de la Saint-Pierre ne se passe pas sans accident sur l'eau ne s'est que trop confirmé, lundi.

On a trouvé dans un bassin du canal Lachine, à Ste-Cunégonde, près du moulin Rutherford, le corps du Dr Bastien.

Le défunt demeurait avec sa famille au No 296, avenue Delorimier. Il était parti de chez lui vendredi dernier et depuis ce temps on n'en avait pas entendu parler. Le corps fut transporté à la morgue où une enquête a eu lieu hier matin. Le Dr P. M. Mount l'a examiné et n'a constaté aucune marque de violence. Le verdict a été "trouvé noyé." Le défunt laisse quatre enfants en bas âge.

—Le corps d'un petit garçon de neuf ans nommé Francis McHue, qui s'est noyé jeudi en face de la prison, a été trouvé hier en face d'Hochelega. C'était un orphelin que le propriétaire d'une barge avait adopté.

—Un jeune homme, Frank Latour, âgé de 16 ans, s'est noyé hier pendant qu'il se baignait dans le fleuve. Son corps n'a pas été retrouvé.

—John O'Kelly, âgé de neuf ans, demeurant rue Mansfield, jouait hier sur le bord du canal avec ses camarades lorsqu'il tomba à l'eau et se noya.

—Un nommé Prud'homme, s'est noyé à Ste-Cunégonde hier. Son corps n'a pas encore été retrouvé.

—Enfin voici une noyade encore plus dramatique, si possible.

Une vingtaine de jeunes gens étaient allés campés sur l'île Jones, dans le lac des Deux-Montagnes, près de Rigaud. Vers 5 heures, lundi soir, l'un d'eux âgé de 17 ans et nommé Whitney Lowden, s'est noyé en se baignant. Il voulait traverser du côté nord de l'île, où l'eau a une profondeur de 50 à 75 pieds.

Le courant, très fort en cet endroit, entraîna le baigneur, dont les forces furent bientôt épuisées. Des hommes étaient accourus du rivage, mais ils arrivèrent trop tard pour pouvoir porter secours au malheureux. On a fait des recherches, mais le corps du noyé n'a pas encore été retrouvé.

Bureau d'assurance

La United States Ins. Life Co., a ouvert son bureau au No 98 rue St Pierre, Québec.

Pierre Clément et F. X. Lemieux notaires en sont les agents généraux.

Un accident

Dimanche dernier la solennité de la fête St-Jean-Baptiste, a été célébrée avec pompe à l'église St-Jean-Baptiste de Montréal.

Un éloquent sermon de circonstance a été fait par M. l'abbé Archambault, de l'archevêché.

Malheureusement, après le sermon, le prédicateur est tombé dans une porte ouverte dans le parquet, derrière l'autel, et s'est fracturé une côte.

Soirée dramatique à St. Casimir

Le 25 juin, à St. Casimir, comté de Portneuf, les élèves du couvent de cette paroisse ont donné une soirée dramatique et musicale pour terminer l'année scolaire. Les jeunes actrices n'ont pas manqué d'admirateurs et les petits acteurs (des enfants de 6 à 12 ans) se sont acquittés de leurs rôles à merveille.

Il est vraiment étonnant de voir comme de si jeunes novices dans l'art de bien dire saisissent le naturel sans trahir le moindre effort, insistent sans affectation sur les mots de valeur et savent lancer les traits saillants. Il y avait surtout là un petit garçon qui dans "Le train manqué", nous a fait son *homme d'affaires* avec une aisance, un sang-froid, une perfection enfin qu'on ne s'attendait pas à rencontrer chez un enfant de 9 à 10 ans, et ce qu'il y a d'admirable, c'est que ce dernier, qui a nom Ulric Fournier, n'est pas seulement un acteur émérite, il est un chanteur de première classe, et capitaine d'un régiment qui est venu exécuter une marche et des chants sur le théâtre avec un accord et un ensemble parfaits.

La musique était de très bon goût, et bien rendue.

Nous devons aussi un mot d'éloge aux bonnes religieuses qui ont su dresser ces élèves et qui après avoir fait construire pour elles une maison où se trouvent tous les avantages que peut procurer l'art moderne, la plus confortable peut-être qu'il soit possible de rencontrer de Québec à Montréal, leur prodigent maintenant de la manière la plus sage et la plus intelligente les bienfaits d'une excellente éducation.—(Communiqué.)

Distribution de prix

La distribution des prix aux élèves du Collège de Montmagny, a eu lieu le 23 juin.

La médaille d'or offerte par P. A. Choquette, M. P., a été gagnée par M. Aurélien Bernatchez, de Montmagny, et neveu de M. N. Bernatchez, M. P. P.

Les élèves qui se sont le plus distingués sont: MM. G. Bernard, E. Boucher, S. Pelletier, Th. Michaud, E. Morin, A. Boulet, L. Langlais, etc.

Le directeur du Collège Montmagny, M. Ph. Lamontagne, est arrivé dans sa nouvelle résidence. La construction du Collège avance rapidement, et il sera bientôt prêt et pourra recevoir un plus grand nombre d'élèves que par le passé.

Une jambe cassée

On nous apprend que M. Alphonse Kirouac, marchand à commission de cette ville, s'est cassé une jambe mardi soir, à la Pointe-aux-Trembles.

Un miracle à Ste-Anne de Beauport

Hier après-midi, les nombreux pèlerins à Ste-Anne de Beauport ont été témoins d'un miracle dû à l'intervention de la grande thaumaturge du Canada. Un jeune homme du nom de Désiré Raymond, de Lewiston, Maine, souffrait depuis deux ans d'une fracture à la jambe gauche qui l'empêchait de travailler et il était obligé de marcher avec une béquille et une canne. Il s'est rendu à la Bonne Ste-Anne de Beauport avec ses parents, et hier matin, après avoir communiqué, il put marcher sans canne. Il retourna à l'église dans l'après-midi et après avoir prié pendant quelque temps il se leva et sortit de l'église où il laissa sa béquille.

Numéros gagnants

Voici les principaux numéros gagnants au dernier tirage de la Loterie de la province de Québec, qui a eu lieu aujourd'hui:

No 7,776, \$15,000; No 55,288, \$5,000; No 8,786, \$2,500; No 41,395, \$1,250; No 27,835, \$500; No 4,302, \$500.

Une omission

Dans notre compte-rendu de la distribution des prix au Pensionnat de Bellevue, nous devions mentionner Mmes A. Bussière et M. Balfe comme s'étant distinguées parmi les élèves qui ont figuré dans le programme musical de cette charmante matinée.

Nouvel édifice

Les sœurs grises font démolir la bâtisse des Frères, rue des Glacis, dont elles sont devenues propriétaires, et font construire à la place un vaste édifice.

Le contrat de la menuiserie est donné à M. Louis Boivin, et la maçonnerie à M. Thomas Pampalon.



CHEMIN DE FER

QUÉBEC CENTRAL

Ligne de Québec, Boston, New-York et les Montagnes Blanches

Service de train solide. — Entre Québec et Boston, tous les jours, via Sherbrooke et White River Junction. — Chars directs de Québec à Portland, tous les jours, via Dudswell Junction.

La seule ligne sur laquelle circulent les chars parloirs et dortoirs entre Québec et Springfield et entre Québec et Boston sans changement.

LE ET APRÈS LUNDI, le 29 JUIN 1891, les trains circuleront comme suit:

EXPRESS. — Départ de Québec, par le bateau-passeur de 1.30 heure P. M., de Lévis à 2.00 hrs P. M., arrive à Sherbrooke à 8.00 P. M., arrive à New-Port, à 11.47 A. M.

Ce train court directement de Québec à Boston sans changement.

Char Monarque, parloir, buffet et dortoir de Québec à Springfield, et de Québec à Boston sans changement.

PASSAGER. — Quitte Québec (par le bateau-passeur) 8.30 h. p. m., Lévis 9.15 h. p. m., arrive à Sherbrooke à 4.30 a. m., Boston à 4.55 h. a. m., New-York à 6.20 h. p. m., et via Dudswell Junction, arrive à Fabyans à 8.50 h. a. m., Portland à 12.15 h. p. m., Boston, via North Conway à 3.30 h. p. m.

Char monarque, parloir et dortoir, de Québec à Lancaster, N. H. via Dudswell Junction, connectant avec les chars Pullman à Lancaster, N. H. pour Portland et Boston.

Char direct (siège avec coussins) entre Québec et Portland.

Ce convoi quittera Québec tous les dimanches soirs au lieu des samedis soirs.

MIXTE. — Part de Québec par le bateau-passeur à 1.15 h. p. m., de Lévis à 1.40 h. p. m., arrive à la jonction de la Beauce à 5.45 heures p. m., arrive à St-François à 6.46 p. m.

Les trains arrivent à Québec

EXPRESS. — Part de New-York à 4.40 heures p. m., de Boston à 7.45 p. m., part de Sherbrooke à 7.40 a. m., arrivant à Lévis à 1.30 h. p. m., et à Québec par le bateau-passeur à 1.45 p. m.

Ce convoi court directement de Boston à Québec via White River Junction et Sherbrooke sans changement de chars.

Char monarque, parloir et dortoir, de Boston à Québec, et de Springfield à Québec sans changement.

PASSAGERS. — Quitte New-York à 10.00 a. m. m., Boston à 1.00 p. m., ou quitte Boston via North Conway à 1.15 h. p. m., quitte Portland à 1.05 h. p. m., arrive à Lévis via Dudswell Junction à 6.35 h. a. m., et à Québec, par le bateau-passeur, à 6.45 h. a. m.

Chars monarque, parloir et dortoir, de Lancaster à Québec via Dudswell Junction sans changement.

Char direct de Portland à Québec sans changement via Dudswell Junction.

MIXTE. — Quitte St-François de la Beauce à 6.00 h. a. m., arrive à la jonction de la Beauce à 7.05 heures a. m., à Lévis à 10.20 heures a. m., et à Québec par le bateau-passeur à 10.30 a. m.

C'est là le meilleur accommodement de chemin de fer qui ait jamais été donné entre Québec et la Nouvelle-Angleterre, et met les citoyens de Québec en état de voyager avec confort dans toutes les principales villes le long des lignes de chemin de fer du "Boston et Maine" ou du "Maine Central" sans être sujets au désagrément de changer de chars.

Le bagage est transporté aussi directement sans être dérangé ou être changé d'un char à un autre sur le voyage.

Billets de touristes pour New-York, les Montagnes Blanches, Boston, New-York, sont en vente à partir du 1 juin au 1 octobre, et les billets d'excursion du samedi, bons pour aller le samedi et revenir le lundi suivant, sont en vente à partir du 1 juin jusqu'au 30 septembre.

Pour autres informations s'adresser au bureau des billets, en face de l'hôtel St-Louis, ou aux agents de la compagnie.

FRANK GRUNDY,

Surintendant général.

J. H. WALSH,
Gérant gén. fret et passagers.
Québec, 29 juin 1891 86

G. H. BURROUGHS
COMPTABLE ET LIQUIDATEUR.

S'occupe de LIQUIDATION de FAILLITES. Audition de livres pour Banques Compagnies Incorporées, Maisons de Commerce, etc. Avantages particuliers pour la collection de dettes douteuses. Aussi l'achat et la vente d'actions de Banques, débetures, etc. Verra à l'achat et à la vente de propriétés foncières, à commission.

Spécialité:

La gestion de successions vacantes et substitutions.

BUREAU
No. 95, Rue St-Pierre, Québec.
Québec, 11 juin 1891—1 an. 218



SOUSSION POUR HOUILLE.

On recevra à ce Bureau, jusqu'à MARDI, le 14 JUILLET prochain, des soumissions cachetées, adressées au soussigné avec la suscription "Soumission pour Houille," pour la fourniture et la livraison, à Sorel, Québec, de 3,400 grosses tonnes [2,240 livres] de la meilleure houille à vapeur, récemment extraite et bien sâssée a tant d'en faire le chargement, car on n'acceptera pas, en aucune circonstance, le produit général de la houillère.

Les soumissions devront faire connaître le nom de la houillère, la qualité de la houille offerte et le prix demandé pour chaque tonne livrée sur le quai de Sorel.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque de banque accepté, à échéance illimitée, égal à la somme de \$550, et payable à l'ordre de l'honorable ministre des travaux publics. Ce chèque sera confisqué si l'adjudicataire refuse de signer le contrat, après notification, ou s'il ne l'exécute pas intégralement, il sera remis si la soumission n'est pas acceptée.

Par ordre,

E. F. E. ROY,
Secrétaire.

Département des Travaux Publics,
Ottawa, 24 juin 1891.
Québec, 30 juin 1891—6f

225

Restaurateur de Robson.



Pourquoi permettre à vos cheveux gris de vous vieillir prématurément en attendant, par un usage judicieux du RESTAURATEUR DE ROBSON, vous pouvez facilement rendre à votre chevelure sa couleur naturelle et faire disparaître ces signes d'une décrépitude précoce? Non seulement le restaurateur de Robson restitue aux cheveux leur couleur naturelle, mais il possède de plus la précieuse propriété de les assouplir, de leur donner un lustre incomparable, et de favoriser leur croissance, qualité que ne possèdent pas les teintures à cheveux ordinaires.

Cette préparation est hautement recommandée par des personnes compétentes, Plusieurs Médecins et autres.

En vente partout — 50 centins la bouteille.

L. ROBITAILLE, Propriétaire,
Joliette, P. Q., Canada.



La Chevelure, c'est la Santé!

Le REGENERATEUR CAPILLAIRE AUDETTE nettoie la TÊTE et fait disparaître les PELLICULES. Il empêche la chute des cheveux et en active la croissance.

LE REGENERATEUR CAPILLAIRE AUDETTE est une lotion douce et rafraîchissante, sans égale comme pommade et convenant particulièrement aux enfants.

LE REGENERATEUR CAPILLAIRE AUDETTE n'est pas une teinture, c'est un stimulant et un tonique. Cette préparation est de plus exempte de tout produit chimique dangereux ainsi que l'atteste un grand nombre de témoignages des meilleures autorités médicales. Chez tous les pharmaciens, 50 cts. la bouteille.

S. LACHANCE, seul propriétaire,
1533 et 1540 RUE STE-CATHERINE, MONTRÉAL.

Le Remède de Piso pour le catarrhe est le meilleur, le plus agréable à prendre, et le meilleur marché.

CATARRH

En vente chez tous les pharmaciens, ou expédie affranchi à toute adresse contre paiement de 50 cts. E. T. HARRISON, Warren, Pa., E. U. S. A.

Québec, 16 septembre 1890.

Feuilleton du "JOURNAL DES CAMPAGNES"

9 Juillet 1891.—No 17

L'ORPHELINE DES CARRIÈRES DE JAUMONT

(Suite et fin)

Le spectacle qui s'offrit à leurs regards était terrifiant ; à l'horizon, les bois, incendiés par les obus, ressemblaient à une mer de feu, dont les vagues, courbées par le vent du sud, en descendant derrière les bois de l'Orne, embrasait l'Ouest et forçait à porter la main au front, pour pouvoir distinguer les masses noires et profondes qui se détachaient sur ce fond de lumière et semblait tout converger vers le plateau de Sainte-Marie et de Saint-Privat.

—Sauvez-vous, disait Guillaume à M. Schültz, sauvez-vous, et emmenez Mlle Marguerite, vous avez encore temps.

—Nons ne pouvons pas abandonner les blessés, dit Marguerite.

—Au nom du ciel ! sauvez-vous ; autrement vous mourrez avec eux, répétait le braconnier.

—Ils ne tireront pas sur l'église.

—Ils tireront partout, ces maudits païens. Voyez les fermes, brûlent déjà dans les environs.

—Sauve-toi, Marguerite, Guillaume a raison.

—Et vous, père ?

Il montra le cimetière.

—C'est là qu'elle est, dit-il, c'est là que va mourir ton frère ; pars avec Guillaume ; je vais prendre mon fusil et mourir auprès d'eux.

—Alors, j'irai aussi.

—Marguerite je t'en supplie !

—Je resterai, dit-elle ; vous l'avez dit vous-même, ils ne tireront pas sur.....

Au même instant, un éclair jaillit du haut de la côte et un boulet labourant le sol à dix pas d'eux, les couvrit de poussière, et alla frapper une femme qui fuyait, emportant son enfant.

La femme tomba, coupée en deux par le projectile, qui emporta en même temps un des bras de la pauvre petite créature.

La jeune fille, oubliant le danger, se précipita pour sauver l'innocente victime.

Son courage héroïque la préserva de la mort, car, dans la même minute, deux ou trois obus énormes s'abattirent avec une infernale précision sur l'église, en trouèrent la voûte du chœur et, venant éclater sur le parvis, au milieu des blessés, mitraillèrent ces malheureux, dont plusieurs furent écrasés par la chute des briques, brisèrent le maître-autel, renversèrent la statue de la Vierge et tuèrent le major et deux de ses aides.

Avant que du dehors on eût le temps de se rendre compte des ravages causés par l'explosion à l'intérieur, le curé, couvert de sang, s'élança sous le porche en criant :

—Au secours ! la paille est en feu !

Parmi les fuyards, plusieurs s'arrêtèrent oubliant de leur propre sûreté, pour venir en aide à ces malheureux qui allaient brûler et dont les trois quarts étaient ennemis.

Guillaume lui-même avait saisi une fourche et s'était élancé des premiers.

Pendant qu'avec une admirable abnégation une dizaine de personnes se dévouaient au sauvetage des blessés, les Prussiens, avec une admirable précision, continuaient à tirer sur le drapeau blanc à croix rouge.

Peut-être supposaient-ils que, comme eux, les Français abusaient de ce signe distinctif pour préserver leurs poudres et leurs munitions.

Plusieurs des sauveteurs furent tués ou blessés. Le curé, une des premières victimes, tomba mort au milieu des débris de l'autel ; Marguerite, légèrement atteinte au bras d'un éclat d'obus, se vit obligée de sortir de l'église, où la fumée la suffoquait.

A peine était-elle dehors, qu'un craquement sinistre se fit entendre

—Sauve qui peut ! cria Schültz,

Tous ceux qui le pouvaient se précipitèrent hors de l'église ; un nouvel obus frappa le clocher qui, chancelant sur sa base, s'abattit tout d'une pièce sur l'édifice, écrasa ce qui restait de la toiture, et s'abîma dans un épais tourbillon de poussière et de fumée.

De l'endroit où, quelques jours auparavant, Guillaume avait surpris la conversation de Brückner et de l'espion, Wilfrid, après avoir surveillé l'installation de la batterie, dirigeait le feu, non pas en pointant lui-même, mais en désignant successivement chaque but qu'il fallait atteindre.

Naturellement il ne devait pas épargner l'église où, si longtemps, il avait fait parade de sa honteuse hypocrisie et où il savait qu'à ce moment même devait se trouver réunis tous les membres de cette famille à laquelle il avait voué une haine implacable.

Aussi, lorsqu'il eût vu le temple saint s'effondrer, éprouva-t-il un mouvement de infernale ; et comme l'officier commandant la batterie voulait diriger le feu sur un autre point.

—Toujours à l'église, her lieutenant, lui dit Wilfrid ; c'est là que sont les munitions, il ne faut pas que ces français puissent les sauver.

Les obus continuèrent donc à pleuvoir sur ces ruines en feu ou, sur un lit de charbons ardents, se tordaient, dans le paroxysme de la douleur, ses compatriotes mutilés.

—Ma foi, tant pis pour eux pensait Wilfrid, en fumant sa cigarette, il ne sera pas dit que Marguerite échappera.

C'était alors pourtant qu'elle échappait, non pas en fuyant, mais emportée, évanouie, dans les bras du taureau des Vosges qui, pour mettre en sûreté ce trésor, avait consenti à quitter le théâtre du combat, pour se diriger vers l'auberge de Jaumont, tout auprès des carrières, dont Guillaume avait cru, dans l'intérêt de son projet, ne pas devoir lui révéler le secret.

—Il est peu probable, lui dit l'Alsacien, que les ennemis tournent de ce côté, et vous y trouverez de la paille pour la coucher, du pain pour la nourrir, si les Prussiens s'emparent du village ; et si elle meurt, il vous sera facile de vous trouver des armes et de la poudre pour la venger.

—Mais, toi, ne viens-tu pas ?

—Non, ce soir, avec Iousouf, si nous ne sommes pas tués tous les deux, et aussi avec M. Georges, si son bataillon venait à être obligé de se rendre.

En tout autre occasion, le brasseur se serait fait tuer mille fois plutôt que de fuir, mais il s'agissait de Marguerite. A le voir courir dans la direction des carrières, avec l'orpheline dans les bras, tressaillant de rage au sifflement de chaque projectile, et se retournant vingt fois en rugissant, on eût dit une lionne blessée, s'efforçant de regagner son antre, avec son lionceau dans la gueule.

L'artillerie tonnait toujours, les maisons flambaient l'une après l'autre dans le village, sans qu'à ce feu terrible les Français répondissent par un seul coup de fusil.

Evidemment, la ville était abandonnée ; la batterie du côté, dont pas un boulet n'avait atteint la brasserie, protégée par l'avarice de l'espion, envoya encore quelques boulets ; puis, à travers les vignes, descendit lentement et dans un ordre magnifique, la garde de la Reine Augusta, croyant n'avoir qu'à occuper le village sans coup férir.

C'est un magnifique régiment d'élite, que cette garde choisie de la reine, toute composée d'hommes magnifiques, jeunes gens aux yeux bleus et aux blonds cheveux, vrais géants, à la forte carrure, au costume à la fois sévère et riche. Berlin en était fier et la foule applaudissait quand d'un mouvement cadencé et régulier comme le battement d'une horloge, il venait s'aligner et former une double haie sous les frais tilleuls de la promenade Unter-den-Linden.

Aussi fiers et aussi calmes, ils descendaient la colline, marchant vers les ruines fumantes.

Ils n'y arrivèrent pas.

Quelques débris mutilés de ce beau régiment se traînent aujourd'hui sur des béquils

les, dans les villages perdus de l'Allemagne ; c'est le petit nombre.

Les autres dorment dans une fosse profonde, creusée au pied du cimetière, derrière les murs duquel, silencieux, immobiles, le fusil en joue, la main à la gâchette, les attendaient les intrépides soldats du 94^e de ligne.

Un monument funéraire, commandé par la reine de Prusse, marquera un jour le tombeau de son régiment.

Ce fut un des épisodes les plus dramatiques de ce combat de géants, dont la France ne connaît pas encore les détails, mais qu'elle inscrira plus tard sur les fastes de sa gloire et sur le drapeau du brave 94^e.

Ils n'étaient pas à vingt pas du mur quand le cri inattendu : Feu ! retentit.

Comme une muraille qui s'écroule, les premiers rangs tombèrent ; les rangs suivants bronchèrent sur les cadavres, sous une pluie de balles, puis avant qu'ils fussent revenus de leur stupeur, un cri strident comme le clairon retentit, dominant la fusillade ; un Arabe, la tête ensanglantée, le visage crispé par la colère, franchissait l'enceinte, tombait au milieu des Allemands, dans la masse desquels il se creusait un passage à coups de baïonnettes, tandis que derrière lui, lestes comme des chats sauvages, tous les soldats du bataillon se ruaient, frappant du sabre-baïonnette, de la crosse du fusil, souillés de sang, brisant les crânes, ouvrant les poitrines, glissant dans une boue rouge, et semant autour d'eux l'épouvante et la mort.

Ce ne fut pas un combat, ce fut un massacre dont le dernier épisode fut épique.

Déjà les clairons s'essouffaient à sonner la retraite des faucheurs de Prussiens, lorsque Iousouf, qui déjà avait troué presque en entier le régiment des gardes, et dont le fusil s'était rompu et la baïonnette tordue à force de percer, aperçut, à quelques pas de lui, un des officiers supérieurs, à cheval, mais pouvant à peine maîtriser sa monture affolée.

L'Arabe n'avait plus d'armes, mais il avait sa rage et ses mains ; profitant d'un monceau de cadavres, d'un bond il s'élança sur la croupe du cheval, qui se cabrait avec fureur, et, enfonçant ses griffes dans la gorge du Prussien, il le mordit à l'épaule, arrachant à la fois des lambeaux de chair et d'étoffe.

Hurlant de douleur, la victime essayait en vain de se débattre, les griffes s'enfonçaient de plus en plus, les dents continuaient leur œuvre ; enfin le veine fut tranchée, un flot de sang jaillit, mais l'Arabe ne lâcha pas prise ; étreignant le cheval de ses genoux nerveux, il lui fit franchir les monceaux de morts et, à la vue des Allemands terrifiés, disparut derrière les ruines de Saint-Privat.

Battues de ce côté, les armées prussiennes n'étaient pas plus heureuses ailleurs : l'artillerie française, échelonnée sur les hauteurs de Saint-Privat, les couvrait de ses feux qui les inondait de mitraille. Leurs pertes étaient énormes, leur attaque faiblissait ; déjà ils se disposaient à la retraite quand, soudain, les batteries se turent et notre artillerie, faisant volte-face, quitta ses positions.

Hélas ! les munitions étaient épuisées ! épuisées à quelques kilomètres des forts remplis de poudres et de boulets ! Par suite d'une véritable incurie, la victoire nous échappait.

Il y eut un moment de panique effroyable. Des cavaliers en, se sauvant à toute bride, semèrent l'effroi là où régnait la confiance ; les équipages, lancés à fond de train, en sens contraire, se heurtèrent et coupèrent en s'amoncelant dans un inexprimable désordre, les routes par lesquelles les secours auraient pu arriver.

Les réserves s'avançant, rétablirent l'ordre de la bataille, qui dura, acharnée, jusqu'au soleil couchant ; fantassins et cavaliers firent des prodiges, mais, écrasés par une artillerie, contre la fureur de laquelle rien ne les protégeait plus ils durent se replier jusqu'à Saint-Privat.

Là ils se défendirent avec un acharnement qui coûta cher aux dernières compagnies retranchées derrière l'église, mais plus cher encore aux Allemands qui, pour arriver à

village, eurent à livrer trois assauts furieux et à escalader un rempart de cadavres dont la hauteur, sur quelques points, s'élevait jusqu'à 2 mètres.

Au moment où les derniers coup de fusil retentissaient sur la place de Saint-Privat, devant l'église en ruines et auprès de Gué, centaine de Prussiens occupaient ce qui restait du village à demi-détruit de Sainte-Marie-des-Chênes, et campaient sur la place, auprès de leurs fusils en faisceaux, tandis qu'avec la permission du commandant, un lieutenant, qui sans doute avait pour cela un motif pressant, se dirigeait seul, un revolver à la main, vers l'ancienne brasserie de M. Schültz.

A la vue de sa chambre, providentiellement intact, Wilfrid poussa un soupir de satisfaction, grimpa lestement à travers les décombres, ouvrit la porte de sa chambre, et se retrouva chez lui.

Il en connaissait les êtres, mais comme le jour baissait, il alluma sa bougie et s'écria :

—Me voilà vengé !

Puis après s'être assuré d'un coup d'œil que rien n'avait été dérangé, il posa son revolver sur la table, et son bougeoir d'une main, sa clef de l'autre, s'avança précipitamment vers son secrétaire.

CHAPITRE XX

LES CARRIÈRES

Le secrétaire s'ouvrit, rien ne montrait qu'une main indiscrète en eût fouillé l'extérieur ; ce ne fut cependant pas sans une certaine émotion que Wilfrid, soulevant les papiers, plongea sa main dans le tiroir où il avait renfermé ses économies.

L'argent était en place et l'espion ne put s'empêcher de pousser un nouveau soupir de satisfaction.

D'une main frémissante il ouvrit l'étui, en vida le contenu sur le tablier du meuble, et par deux ou trois fois, soulevant la pile d'or, la fit tinter.

Puis il compta à demi-voix et commença à la renfermer dans le rouleau.

Avec le prix de son espionnage, la visite de la caisse de M. Schültz, dans laquelle on avait peut-être oublié la recette, et sa part de pillage, il aurait de quoi à envoyer à Hélène quelques petits cadeaux et mettre de côté une somme bien rondelette pour acheter le cottage où il verrait se rouler ses blonds enfants sur le vert gazon.

L'or était de nouveau renfermé dans son étui, il le soupsa encore une fois et porta la main à sa poche.

Au même moment, quelque chose lui passa rapidement devant le visage et vint se nouer sur sa bouche.

Il voulut y porter la main pour arracher le baillon et se tourner, mais déjà deux bras vigoureux lui étreignaient les bras contre le corps et une voix murmura à ses oreilles :

—Ne bouge pas ou tu es mort.

Cette voix était celle de Guillaume qui, blotti dans l'armoire, au linge, en était sorti nu-pieds et l'avait surpris à l'improviste.

Ne pouvant se délivrer ni du baillon qui l'étouffait, ni de l'étreinte du braconnier, Wilfrid trépigait avec rage.

Il espérait en se débattant, ou se dégager un instant, et alors saisir le revolver, posé tout armé sur la table, pour brûler la cervelle à son agresseur inconnu, ou attirer l'attention de quelque petrouille prussienne et faire fusiller sur place l'insolent qui avait osé porter la main sur un espion en chef.

Guillaume paraissait peu craindre cette dernière éventualité, car, au lieu de profiter de son avantage pour terrasser son ennemi et le tuer, il siffla doucement et d'une manière particulière.

Presque aussitôt les décombres craquèrent sous les pieds d'un nouvel arrivant, et la porte cria en s'ouvrant.

Cette fois l'Allemand ne douta pas que ce ne fut le secours attendu, et, par un brusque mouvement, se plaça au-devant de son sauveur.

La terreur qu'il éprouva en se voyant face à face avec l'homme qui entra, lui arracha un cri d'effroi que le baillon put à peine étouffer.

Et il y avait de quoi, car cette homme n'était autre que Iousouf, un spectre noir et sanglant, au regard de feu, et dont un rictus féroce découvrait les dents blanches comme de l'ivoire.

D'une main, le turco portait un paquet de cordelette minces, mais fortes, de l'autre, un long coutelas.

Un moment l'Arabe demeura immobile, couvrant le prisonnier d'un regard où se confondait la joie et la haine, puis se repliant sur ses jarrets d'acier, d'un bond il se jeta sur sa proie.

Wilfrid sentit son haleine brûlante et voulut tenter un effort désespéré ; mais, déjà le turco, plaçant son coutelas entre ses dents, avait saisi les deux pieds de l'espion, en lui serrant les chevilles l'une contre l'autre, au moyen de sa cordelette, qu'il lui roulait autour du corps, de manière à l'immobiliser complètement.

En un clin d'œil l'opération fut terminée, les jambes si étroitement collées l'une contre l'autre, que la corde creusait un sillon dans les chairs, les bras serrés contre le tronc et le baillon appliqué de telle façon, que les mâchoires ne pouvaient plus se rapprocher pour mordre.

En cet état, l'espion ressemblait à une momie entourée de ses bondelettes, seulement ses yeux exprimaient tout à la fois la terreur et la souffrance.

Guillaume et Iousouf l'étendirent par terre, immobile, et pendant que l'Arabe, assis près de lui, le surveillait, le couteau à la main, le braconnier, qui avait pris le bougeoir, fouillait le secrétaire et les meubles, décrochant les armes, s'emparait des munitions et lacérait le portrait, qu'il foulait ensuite sous ses pieds.

Tout cela ne dura que quelques minutes.

Puis il entassa les papiers sous la table et posa le bougeoir allumé au milieu, de manière à ce qu'en brûlant la bougie pût y mettre le feu au bout d'un quart d'heure.

Cela fait, il alla vers la porte et examina au dehors.

La nuit était profonde, et l'on n'entendait d'autre bruit que les voix lointaines des Prussiens campés sur la place.

—Partons, fit Guillaume, en se chargeant d'une partie des armes et des munitions, pendant que Iousouf prenait le reste.

A travers ses douleurs atroces, Wilfrid crut comprendre que ses ennemis se proposaient de le brûler vif, mais il pensa en même temps qu'il lui serait possible de se rouler jusqu'à la porte, qui s'ouvrait en dehors et, au risque de se blesser plus ou moins grièvement, d'échapper à l'incendie, en se laissant glisser sur les décombres. Là, les patrouilles de nuit le relèveraient ou, tout au moins, les ruines étant sur le bord de la route, il ne pourrait manquer d'être vu et recueilli.

Ce calcul était logique, et il restait en effet plusieurs chances à l'espion pour échapper aux supplices préparés par ses ennemis.

Malheureusement, pour la réussite de ses plans, Wilfrid n'avait pas deviné ceux du braconnier et du turco.

Ni l'un ni l'autre n'avaient un instant songé à le brûler vif.

L'espion ne put pas en douter longtemps, car, au lieu de se retirer en le laissant seul auprès du monceau de papier, les deux hommes le prirent par les épaules et par les pieds, lui firent traverser la route et, du pas le plus rapide qu'il leur fut possible, le portèrent à travers champs, à peu près à cinq cents pas du village.

Là seulement ils s'arrêtèrent et, de nouveau, le déposèrent sur le sol.

Malgré ses souffrances horribles, car le baillon, en disloquant ses mâchoires, lui faisait saigner la bouche, tandis que la pression de la corde forçait le sang à refluer à ses extrémités tuméfiées, le lieutenant du roi Guillaume n'avait pas perdu l'usage de ses sens et de sa raison.

Il reconnut l'endroit où il se trouvait et pensa que ses bourreaux songeaient moins à se venger qu'à tirer parti de leur capture, en le portant à Metz, pour le livrer aux français, qui sans doute paieraient une prime pour ce hardi coup de main.

Faute d'autre explication, car les deux hommes continuaient à garder le silence le plus absolu, il fut confirmé dans cette idée en voyant qu'au lieu de le tuer, Guillaume venait de trancher la corde qui liait les pieds et les jambes et en arrêta le bout à la hauteur de la ceinture, sans toutefois rendre à son prisonnier la liberté de ses mains.

Pendant un moment le braconnier lui frictionna vivement les membres pour rétablir la circulation, puis on le remit debout et les deux hommes, le plaçant entre eux, prirent chacun un bout de la corde.

—Marche ! fit Guillaume, à voix basse, mais d'un ton qui n'admettait pas de réplique.

Wilfrid demeura immobile.

—Marche ! répéta l'Alsacien.

Le prisonnier ne fit pas un mouvement ; il voulait essayer de la résistance passive.

Ce mode de protestation ne lui réussit guère.

Iousouf ouvrit son coutelas et lui en fit sentir la pointe dans les reins.

Contre un semblable argument, il n'y avait rien à répliquer.

Wilfrid se résigna à marcher.

Ses guides et plutôt ses gardiens lui firent prendre des sentiers écartés, de manière à éviter le voisinage des fermes qui flambaient et le conduisirent au pied des rochers, à l'endroit, où quelques semaines auparavant, ils étaient venus essayer les carabines.

L'espion commençait à ne rien comprendre ; cette route, qui les conduisait à des rochers qu'il eût été impossible d'escalader sur ce point, les éloignait de la route de Metz, et semblait se diriger vers Malancourt, occupé par les Prussiens, sur la gauche, où, il était peu probable que ce fut là qu'ils se proposaient d'aller.

Comme s'ils eussent eu pour but de le dérouter entièrement, ils continuaient à avancer silencieux et d'un pas pressé.

Bientôt ils eurent atteint le bourrelet couvert de broussailles qui s'élevait au pied du roc dont, à la clarté de la lune, on apercevait la masse sombre et revêtue de lierre s'élevant à pic à quelques pas à peine.

Ces quelques pas ils les franchirent. On pouvait toucher le rocher avec la main.

Ils s'arrêtèrent.

Un silence profond régnait dans ce lieu désert, et certes un assassinat eût été facile à commettre. Mais, pourquoi avoir choisi cet endroit ? pourquoi avoir pris tant de précautions pour y arriver, alors qu'il était si facile de le tuer dans la maison même de M. Schültz ? Il y avait là un mystère.

—Tourne-toi, fit Guillaume, en forçant le prisonnier à s'adosser à la muraille, et regarde.

Une colonne de flamme s'élevait de la brasserie ; c'était la chambre de l'espion qui brûlait.

—Regarde ton ouvrage, continua l'Alsacien. Ce sont tes livres qui brûlent avec tes papiers, ton linge, tes plans maudits, tes lettres à ton Hélène, que tu ne reverras plus, qui jamais ne saura ce que tu es devenu, car voici ton tombeau, traître, menteur, assassin. Regarde une dernière fois, et si Dieu te fait la grâce de te repentir, repens-toi, car tu n'as plus rien à espérer des hommes.

Wilfrid tressaillit, mais il ne pouvait pas répondre.

Cinq minutes se passèrent ; puis les flammes, qui dévoraient la chambre, suspendue sur les décombres, s'affaiblèrent tout-à-coup, en l'on entendit comme un bruit lointain d'éroulement.

—A nous maintenant, fit Guillaume.

Et, écartant le lierre, il passa l'Allemand dans la caverne.

Wilfrid, enveloppé dans les ténèbres, frissonna sous l'impression de cette fraîcheur, lourde comme celle d'un sépulcre ; ses guides l'entraînaient, à tâtons, à travers un dédale

de corridors humide, faisant clapoter l'eau croupie sous leurs pieds. Puis, de nouveau, ils s'arrêtèrent à un endroit où la clarté d'une lumière ne pouvait les trahir, et le braconnier alluma une lampe cachée dans le creux d'un immense pilier.

L'endroit où ils se trouvaient avait la forme d'un cachot, bas et voûté ; les parois de la pierre, imprégnée de salpêtre, scintillaient sous la lumière de la lampe, et une sorte de moisissure verdâtre ouatait le sol de son tapis spongieux.

—Quand bien même toute l'armée Allemande serait au pied du rocher, elle ne te découvrirait pas ici dit, Guillaume, et tes cris n'arriveraient pas jusqu'à elle. C'est un bon cachot ; tu as oublié de le mettre sur ton plan, cependant rien n'y manque, pas même des anneaux pour t'attacher.

Cinq ou six anneaux avaient en effet, été au temps de l'exploitation, soudés dans le mur, probablement pour y suspendre les outils et les provisions des ouvriers.

Ce fut à l'un de ces anneaux que Iousouf solidement les deux bouts de la corde qui resserrait les poignets du prisonnier, pendant que Guillaume fixait les pieds à un autre.

Quand les deux hommes se furent assurés qu'il était bien impossible de se dégager des nœuds qu'ils avaient faits, ils enlevèrent le baillon.

La bouche sanglante, le front mouillé par une sueur froide, les dents claquant de terreur, Wilfrid jeta autour de lui un regard d'épouvante.

Lui, si jeune, si plein de vie, mourir de faim et de soif dans ce tombeau, sans avoir à espérer aucun secours, mourir après plusieurs jours d'agonie ; Oh ! c'était horrible.

Il reunit ses forces et voulut pousser un grand cri pour être entendu du dehors.

Vain espoir ! sous cette voûte basse et friable il n'y avait pas d'écho. Guillaume avait raison, sa voix ne pouvait pas arriver au dehors et il n'était pas plus probable que quelqu'un vint à pénétrer dans ces carrières oubliées, dont lui, pendant deux ans d'explorations, n'était pas arrivé à deviner l'existence.

Alors, en proie au désespoir, il laissa retomber sa tête sur sa poitrine et murmura :

—Grâce ! grâce ! je vous en supplie ! Je vous donnerai tout mon or.

—Ton or est un or maudit, c'est l'or de Judas, il péra avec toi ; nous n'en voulons pas de ton or, répondit l'Alsacien.

—Délivrez-moi et je vous ferai connaître les plans de l'armée prussienne, ou plutôt, continua-t-il, espérant avoir trouvé une planche de salut, conduisez-moi à Metz, devant vos généraux, j'ai des secrets importants à leur révéler.

—Menteur ! fit Guillaume, avec mépris ; garde-les tes secrets, nous ne les connaissons que trop, et nous ne serons plus de tes dupes.

—Que voulez-vous donc faire de moi ?

—Te juger suivant notre conscience, et si tu es coupable te condamner.

—Mais, vous n'êtes pas des juges, vous n'avez pas le droit de m'assassiner.

—Aussi ne t'assassinerons-nous pas, nous te laisserons tout simplement ici à réfléchir à tes crimes, et nous retournerons combattre et mourir pour notre patrie, que tu as vendue.

—Mourir ici, s'écria Wilfrid, mourir dans ce cachot, ce n'est pas possible ; grâce ! grâce ! je vous en supplie !

Un ricanement féroce répondit seul à cette supplication. Le turco contemplant son prisonnier avec une joie sauvage et se repaissait de ses terreurs.

Guillaume se dirigeait vers l'ouverture du cachot.

—Au nom de votre religion sainte, ne m'abandonnez pas, cria l'espion, cet homme me fait peur !

—Tu n'est encore ni jugé ni condamné, répondit le braconnier ; prépare ta défense, dans un quart d'heure je reviendrai.

Et il sortit.

Wilfrid ferma les yeux pour ne pas voir l'Arabe et pour se recueillir. L'espoir n'était pas encore sorti de son âme ; il espérait atteindre l'âme du catholique.

En quittant le cachot, Guillaume s'était dirigé à tâtons, mais sans hésiter, vers une autre partie du souterrain, plus élevée et par conséquent plus sèche, et dont il avait fait son arsenal secret et son magasin.

Au moment où il y entra, un bruit, comme des battements précipités sur la paille, se fit entendre.

—Tout beau ! dit à demi-voix le braconnier, tout beau, Sultan ! ici, il n'est pas permis d'aboyer.

Et, se baissant, il caressa doucement le fidèle animal, qui lui léchait les mains.

Ensuite il alluma une bougie, dont il avait par avance, fait provision pour ses parties de braconnage, s'assura que le pain et les provisions qu'il avait apportés étaient intacts, regarda si les armes n'avaient point eu à souffrir de l'humidité et, déliant la gerbe de paille qu'il avait apportée le jour même, prépara un lit pour les chers fugitifs qui devaient à cette heure, l'attendre dans l'auberge des carrières.

—Si les ennemis s'éloignent, nous pourrions repartir demain matin ; si au contraire ils continuent à occuper le pays, nous pourrions attendre une nuit favorable pour leur échapper. D'ici à deux ou trois jours les vivres ne nous manqueront pas.

Il acheva de tout ranger, caressa encore son chien, qu'il avait pris la précaution d'attacher, et retourna vers le cachot.

Le silence le plus profond y régnait. Wilfrid, toujours immobile, continuait à tenir les yeux fermés ; Iousouf, roulé dans son manteau, et couché en travers de la porte, son sabre-baïonnette à la main, ne le perdait pas du regard.

A la vue de son sompagnon, il s'accroupit à terre, à la façon des Arabes.

Guillaume prit place auprès de lui.

Le tribunal était composé ; il entra aussitôt en séance.

—Wilfrid, es-tu prêt ? demanda le braconnier.

Le prisonnier ouvrit les yeux et répondit :

—Je suis prêt.

—Wilfrid, continua Guillaume, imitant ce qu'il avait vu et entendu au Conseil de guerre, tu es accusé d'avoir, comme espion, abusé de la confiance de M. Schultz, d'avoir causé, par la trahison, la mort de M. Frédéric, d'avoir conspiré pour livrer notre pays à l'ennemi, d'avoir mis toi-même le feu à la maison dont le maître t'avait accueilli comme un fils, d'avoir tenté d'assassiner Mlle Marguerite, d'avoir, pour commettre tous ces crimes, employé le mensonge, l'hypocrisie, l'argent et la violence. Est-ce vrai ?

L'oberlieutenant avait eu le temps de réfléchir et de recouvrer son sang-froid.

Ce fut de sa voix la plus douce et la plus persuasive qu'il répondit :

—Parmi les faits qui me sont reprochés, il y en a de vrais, je les avoue, mais il y en a de faux que je repousse avec indignation. Oui, je me suis condamné au rôle d'espion ; mais plus ce rôle était humiliant pour un homme d'honneur, plus il était pénible à remplir, plus je suis excusable de l'avoir fait.

—Si la Prusse et la France eussent été des champions d'égal force, nous n'aurions pas eu besoin de recourir à de pareils moyens ; mais nous savions tous que la France nous était supérieure de tous points ; en science, en richesse, en courage ; nous savions qu'elle possédait une armée invincible à nombre égal, un peuple prêt à se lever comme un seul homme ; nous, Allemands, nous sentions que l'Allemagne était perdue, qu'elle succomberait dans la lutte et nous nous sommes dit : Sacrifions notre honneur, mais sauvons notre patrie ! Voilà pourquoi je me suis fait espion.

—Quant à la mort de M. Frédéric, de cet officier loyal, que j'aimais comme un frère, certes, je ne suis pour rien, et la preuve, c'est que cette mort m'a tellement affligé que, dès que je l'ai eu appris, j'ai déserté l'armée allemande pour revenir pleurer sur.....

—Et ta lettre, misérable ! la lettre que tu as perdue dans le bois ?

—La lettre est la cause de tous mes malheurs. Oh ! si elle était l'expression de la vérité, je n'aurais qu'à courber la tête comme

un criminel ; mais ma désertion allait briser le cœur de mes parents et de ma fiancée, alors j'ai cherché une excuse, j'ai voulu le persuader que ma désertion n'était qu'un prétexte pour continuer à servir mon pays ; j'ai imaginé un conte absurde pour faire croire à la vérité de mon premier récit, et remarquez que ce conte était tellement contraire à mes sentiments que j'en ai honte, et qu'au lieu de l'envoyer, j'ai froissé ce papier avec colère ; vous-même qui l'avez ramassé, vous avez pu vous en assurer ; en sorte qu'au lieu de me disculper aux yeux de ma famille, j'ai préféré m'exposer à toute son indignation.

—Et l'attaque du village, et l'incendie de la maison, fit le braconnier, comment expliques-tu cela ?

—Comment je l'explique ? s'écria Wilfrid, qui sentait son interrogateur ébranlé. Oh ! là, j'ai eu tort, j'ai commis un crime et, pour le réparer, je suis prêt à subir la mort ; mais, mettez-vous à ma place et dites-moi si un autre n'eût pas perdu la tête comme moi, dans les circonstances terribles dans lesquelles je me trouvais. Je venais de désertir, par remords, j'étais revenu expier ma faute première ; vous savez avec quelle indulgence je fus accueilli, je me disais : si j'ai trahi mon pays, au moins je jouirai de l'estime de mon bienfaiteur. Mais non, le ciel s'acharnait contre moi dans cette malheureuse promenade, qui a excité, quoique bien innocente, tant de soupçons, je perds ce malheureux papier, écrit dans un moment de folie. Vous le trouvez, vous le rapportez à Mlle Marguerite ; toujours soupçonneuse, elle le lit, y voit la confession du crime que je n'avais pas commi et, au moment où je m'y attendais le moins, m'accuse, preuve en mains et publiquement, d'être un assassin.

—L'écriture était de moi, l'accusation semblerait appuyée sur des preuves irréfutables, je perdis la tête, je voulus fuir, mais, où aller ? En France, on m'aurait poursuivi comme un assassin ; je fuyais au hasard, pour rejoindre les Prussiens et regagner l'Allemagne, dans un bois je tombe au milieu d'une bande de féroces uhlands. Ils m'ordonnent de les suivre si j'avais refusé, ils m'auraient arrêté comme déserteur et fait fusiller.

—Je me joins à eux et je me dis : J'ai un grand acte de justice à faire, sauvons au moins la famille de mon bienfaiteur, en le prévenant, ils verront que je suis pas un traître. J'arrive devant la maison, des coups de feu sont tirés sur nous ; si j'avais reculé, j'étais mort, car mes complices voyaient bien que je n'étais pas pour eux. Alors, je mets le feu à un volet, en me disant : Cela suffira pour les tromper et le feu sera bientôt éteint, puis je fuis, entraînant toute la bande avec moi.

—Voici la vérité, toute la vérité ; si Mlle Marguerite était ici, j'en appellerais à son témoignage ; en son absence, je fais appel à Dieu, qui me jugera.

—A présent, vous pouvez me tuer, si vous le voulez, un jour viendra, j'en ai la confiance, où vous reconnaîtrez que j'étais innocent.

L'Arabe avait écouté sans trop comprendre, mais avec une impassibilité complète ; quand l'espion eut fini de parler, il regarda son compagnon.

—Qu'en penses-tu ? lui demanda Guillaume.

—Moi, tuir ce chien comme ceci, répondit le turco, en faisant avec son coutelas le geste d'un homme qui scie une planche.

—Il dit qu'il est innocent.

—Oui, dit l'Arabe.

—Le crois-tu ?

—Non.

—Pourquoi ?

—Li, toujours mentir.

—As-tu bien compris ce qu'il disait ?

—Non.

—Alors, pourquoi crois-tu qu'il est coupable ?

—Li, toujours mentir.

Cette réponse ne satisfaisait pas Guillaume ; condamner à mort un prisonnier garotté n'est pas la même chose que d'envoyer une balle à un ennemi dans un combat, et, malgré lui, sa conscience se révoltait.

—Ecoute, dit-il à Wilfrid, je suis sûr que nous mens mais je ne suis pas avocat, et

je n'ai jamais été juge, n'importe, si, comme je le crois, tu es un scélérat, ton affaire est réglée. M. Schültz et Mlle Marguerite sont près d'ici, je vais interroger la demoiselle ; si tu as menti, et je te le répète, j'en suis sûr, tu mourras ici, attaché à ce mur, sans que rien puisse te sauver.

—Mlle Marguerite ici ! s'écria l'espion, qui se sentit tout-à-coup renaître l'espérance ; faites-moi comparaître devant elle, que j'aie la consolation, au moins avant de mourir, de me laver en présence de mes bienfaiteurs d'une partie de mes crimes.

—Attends-moi ici, dit le braconnier, en se levant, je vais prévenir M. Schültz et la demoiselle.

—Pourquoi faire ? demanda le turco.

—Pour juger ce traître.

—Nous, assez pour juger li.

—Non, dans un Conseil de guerre, il faut être trois.

L'Arabe fronça les sourcils.

—Tu vois bien, continua son compagnon, que si nous ne sommes pas du même avis, il faut bien un troisième juge.

—Mais, si le Moussir Schültz pas vouloir tuir li ?

—Eh bien ! nous le conduirons à Metz.

Oh ! non, Iousouf tout seul tuir li.

—Oui, s'il est condamné.

—Moi, condamner li tout seul.

—Certainement, les Arabes font comme cela, mais les catholiques ne tuent pas un homme comme un chien.

—Moi, pas Katolik di tout, vouloir tuir li comme ceci.

—Quand il sera condamné.

—Non, tute suite, tute suite ; li meurt toujours.

—C'est égal, reprit Guillaume, qui ne voulait pas se charger froidement la conscience d'un meurtre devant l'exécution du prisonnier, attends-moi, je vais revenir.

—Bono ! fit le turco, qui se recoucha avec son impassibilité habituelle.

Après sa fuite précipitée du village, le brasseur toujours portant Marguerite évanouie dans ses bras, était venu déposer son cher fardeau dans la ferme isolée où se réunissaient les ouvriers des carrières à l'heure du repas.

La maison, abandonnée par ses habitants, était déserte et nue. Le géant appela en vain, personne ne lui répondit ; alors, il poussa la porte du pied : elle s'ouvrit, et il entra.

Tout dans la chambre annonçait une fuite précipitée, la lourde vaisselle de terre garnissait encore les rayons du dressoir ; dans la cheminée, au-dessus d'un feu éteint, on avait oublié une marmite pleine de pommes de terre à demi-cuites, mais déjà presque froides, les armoires, à demi-vidées, n'avaient pas été refermées, et le sol était jonché de menus objets que, dans leur précipitation, les fugitifs ne s'étaient pas donné le temps de ramasser.

Cependant, les Allemands n'étaient assurément pas venus jusque là, car à la poutre-maîtresse se balançait un quartier de lard, et dans l'angle de la pièce, posé sur des traverses de bois, s'allongeait un petit tonneau, à demi-rempli de ce vin blanc de la Moselle, que présent tant les ouvriers.

M. Schültz déposa la jeune fille sur un lit, où restait une mauvaise paillasse, et ralluma le feu, ramassa ce qu'il put trouver de vieux linge, remplit une écuelle d'eau et, s'asseyant auprès de l'orpheline, lava sa blessure et lui baigna les tempes.

La fraîcheur de l'eau dissipa son évanouissement, elle rouvrit ses grandes yeux étonnés, sourit en regardant son père adoptif et lui demanda où ils se trouvaient.

—Aux carrières de Jaumont, ma chère enfant. Ne t'effraie pas nous sommes en sûreté.

—Les ennemis sont donc maîtres de Sainte-Marie ?

—Pas encore ; la bataille continue toujours avec fureur.

—Mon Dieu ! fit la jeune fille, en joignant les mains, ayez pitié de la France et veillez sur ceux que nous aimons !

M. Schültz passa la main sur son front.

Marguerite crut qu'il pleurait. —Georges serait-il blessé ? demanda-t-elle.

—Je l'ignore mon enfant, je ne sais pas même où il se trouve. Calme-toi ; ta blessure te fait-elle souffrir ?

—Un peu, mais ce ne sera rien. Sainte Mère, la canonnade redouble ! Sortons, mon père, sortons !

—Tu es trop faible, tu ne pourrais pas marcher.

Elle essaya de se lever et de faire quelques pas, mais les émotions de la journée l'avaient brisée : il fallut que le brasseur la soutînt.

—Cependant il m'est impossible de rester couchée, fit-elle. Mon père, je vous en supplie, conduisez-moi dehors, que je puisse voir le combat.

—Attends un instant, fit le brasseur.

Et, la déposant sur le bord du lit, il se mit à fouiller, l'une après l'autre, les chambres de la maison. Dans l'une d'elles se trouvait un vieux fauteuil, grossièrement rembourré et qui, à en juger par son antiquité, avait dû servir à plusieurs générations. A vrai dire, vu son épaisseur massive, il aurait pu servir beaucoup d'autres encore. C'était moins un meuble qu'un monument.

Le taureau des Vosges n'était pas homme à calculer le poids d'un fauteuil, il le souleva comme si c'eût été une chaise de jonc, le porta au bord du plateau, sous un chêne énorme, et y plaça la jeune fille.

Du haut de la terrasse formée par les rochers à pic, dans lesquels sont creusées les carrières, la vue embrassait d'un coup d'œil la plaine, le demi-cercle de bois qui, de Montois court, en s'arrondissant, jusqu'au-delà d'Amanvilliers et domine à la fois les positions occupées par les Prussiens, les hauteurs de Sainte-Marie, de Saint-Privat et la route accidentée de Metz à Briey, par Woipp, Corneille et Amboué.

Un général n'aurait pas pu choisir un observatoire plus favorable.

La bataille se déroulait devant Marguerite, près de laquelle le brave Schültz, appuyé sur le dossier de son fauteuil, suivait du regard l'action, engagée depuis les lignes ennemies jusqu'à l'autre.

Immobiles et muets, ils contemplaient le spectacle grandiose de trois armées aux prises avec fureur.

C'était un tumulte immense, dans lequel se mêlaient les sonneries perçantes des clairons, le bruit sourd et cadencé des tambours battant la charge, la fusillade, le grondement du canon, le sifflement des boulets, les explosions des obus ; ça et là, à travers des nuages flottants, déchirés par par les éclairs, on entrevoyait des masses sombres, tantôt avançant, tantôt reculant ; des régiments de cavalerie se chargeant avec fureur, faisaient étinceler casques et sabres, sous les rayons du soleil, puis disparaissaient dans les bois. Les hauteurs de Saint-Privat ressemblaient à un volcan en éruption ; Roncourt, attaqué et défendu avec fureur, paraissait nager dans une auréole de flammes.

Sous la pluie des obus et des boulets, Sainte-Marie croulait, maison par maison ; de l'église il ne restait plus que quelques pans de murailles, noirs et déchiquetés ; des arbres, sous lesquels si longtemps la population était venue respirer paisiblement la brise embaumée du soir, que des troncs mutilés.

Le village paraissait abandonné à une complète destruction, et ne répondait plus au feu des batteries ennemies, quand le régiment de la Reine Augusta descendit des bois pour s'établir sur ses ruines fumantes.

Sainte-Marie est pris, murmura la jeune fille en montrant à son père les Prussiens qui s'avançaient.

Soudain le mur du cimetière s'illumina d'une clarté rougeâtre, et se couronna d'un épais nuage de fumée.

On ne voyait plus rien, mais on entendait une clameur immense.

Le brasseur serra la main de sa fille.

—C'est là qu'il est, dit-il, prie pour lui.

Et, tombant à genoux, il se découvrit en disant :

—Mon Dieu, s'il doit mourir, que ce soit en brave comme son frère, et que son sang ne soit pas inutile à son pays.

Quand le nuage se fut dissipé, le père et la fille poussèrent un cri d'admiration. Broyés par le 94e, les lanciers d'Augusta fuyaient en désordre, éparpillés, écrasés, anéantis.

—Bravo, Georges ! bravo, mon fils ! Vive la France ! rugit le géant.

Et, saisissant l'orpheline, il l'enleva comme une plume et la serra sur son cœur avec transport.

Un moment, la victoire sembla décidée par cette héroïque attaque ; notre artillerie foudroyait les Prussiens et jonchait la terre de leurs cadavres.

Malheureusement, on le sait, les munitions manquèrent et, livrés sans défense à la fureur de l'artillerie allemande, nos fantassins se virent contraints de reculer peu à peu, après des prodiges de valeur.

Comme un crêpe de deuil, l'ombre envahissait la plaine, dans laquelle se resserrait, autour des dernières positions défendues, le cercle des incendies.

Déjà Sainte-Marie, Roncourt, Jérusalem et quelques fermes isolées brûlaient, éclairant de sanglantes lueurs le champ de bataille couvert de cadavres, quand retentirent les derniers coups de feu des derniers survivants de quelques compagnies sacrifiées à Saint-Privat pour protéger la retraite de l'armée.

Puis, comme une torche funèbre s'alluma un nouvel incendie dans l'église de Saint-Privat, et au tumulte de l'action succéda un silence de mort.

L'armée française, vaincue glorieusement, se repliait sous les murs de Metz, d'où elle ne devait, hélas ! s'éloigner que pour prendre le chemin de la captivité.

L'orpheline rentra alors seulement, soutenue par son père, et tous deux, brisés par la douleur, prièrent pour les morts et pour la patrie.

Puis, la main dans la main, ils s'assirent près l'un de l'autre, parlant à voix basse, le cœur plein de sanglots.

Soudain, le brasseur se releva inquiet, saisit un bâton noueux et s'avançant vers la porte, se prépara à une vigoureuse défense.

Il n'en eut pas besoin.

—Monsieur Schültz, dit une voix, monsieur Schültz !

—Est-ce toi, Guillaume ?

—Oui. Ne vous est-il rien arrivé ?

—Non, grâce à Dieu ; Marguerite est ici.

—Alors, venez aux carrières, c'est tout près d'ici ; vous serez à l'abri, et la demoiselle pourra se reposer en sûreté et prendre quelque chose.

—Où veux-tu nous conduire ?

—A un souterrain que personne ne connaît ; venez vite.

—Tu es seul ?

—Seul ici, mais Iousouf est en bas, qui vous attend.

—Sais-tu quelque chose de Georges ?

—Au combat du cimetière, il n'a pas été blessé et a pu se replier avec son bataillon.

—Dieu soit loué ! s'écria le brasseur.

—Bénie soit notre bonne Mère ! fit l'orpheline.

—Venez vite, continua Guillaume ; nous avons en bas un prisonnier, sur le sort duquel nous attendons votre décision.

—Un prisonnier ! Tu as eu tort de lui montrer le souterrain. Nous serons obligés de l'y retenir jusqu'à notre départ ; il ne fallait pas l'y conduire.

—Oh ! mais ce n'est pas un prisonnier ordinaire.

—Enfin, il faudra, ou le laisser aller, ou, s'il en vaut la peine, le conduire aux avant-postes.

—Oh ! pardon, M. Schültz, ce prisonnier nous appartient, et c'est vous qui le jugerez.

—Je n'ai aucun droit de juger les prisonniers, ni moi, ni personne ; on ne juge pas les prisonniers.

—C'est un espion.

—Alors, cela regarde le Conseil de guerre.

—Un espion qui a fait bien du mal ; c'est ce scélérat de Wilfrid.

—Wilfrid ! s'écrièrent, à la fois, le père et la fille, avec horreur.

—Oui, ce brigand de Wilfrid, auquel j'ai dressé un piège et qui y est tombé. Je vous conterai cela en route comment cela ; le scélérat espérait nous échapper ; nous allons lui régler son compte.

—Ni toi, ni moi, ni Iousouf, reprit sévèrement. Un prisonnier, fut-il un espion, est sacré ; nous le remettons aux autorités françaises, qui le jugeront ; mais aucun de nous, moi vivant, ne lui fera du mal.

—Cependant, monsieur Schültz, puisque c'est moi qui l'ai pris.

—Eh bien ! ce sera toi qui le conduira à ses juges.

—Comment, ce brigand, qui a assassiné....

—Assez, Guillaume. Parce qu'il a assassiné, ce n'est pas une raison pour nous devenir des assassins. Tu oublie aussi une chose qui ne doit jamais sortir de notre mémoire, c'est qu'un catholique ne doit jamais se venger.

—J'aurais mieux fait alors de l'écraser sur place, cet te vipère, fit l'Alsacien, exaspéré.

—On ne tue pas un ennemi qui se rend.

—Eh bien ! alors, je le détacherai, et quand il sera libre, nous nous battons, et, s'il me tue, il se battra avec Iousouf. Cette canaille, il ne faut pas qu'il en réchappe ; n'est-il pas vrai, mademoiselle ?

—Non, Guillaume, non, jamais il n'est permis de rendre le mal pour le mal.

—Enfin, si vous le commandez, je n'ai rien à dire, moi ; mais, nous verrons si le turco.....

—Iousouf m'obéira aussi, j'en suis sûre, dit Marguerite. Mais, dépêchons-nous, mon père, il ne faut pas laisser l'Arabe exposé plus longtemps à la tentation d'une vengeance que sa religion lui permet.

Ils se mirent aussitôt en route, l'orpheline s'appuyant sur le bras de son père, auquel Guillaume racontait la ruse qu'il avait employée pour s'emparer de Wilfrid.

Cinq minutes après, ils arrivaient au pied du rocher.

Un homme se tenait devant la porte cachée par la verdure.

—Qui est là ? demanda le braconnier, en armant son revolver.

—Moi, fit Iousouf. Moi avoir froid.

—Et tu as laissé le prisonnier, sans penser qu'il pouvait se détacher et prendre nos armes.

—Oh ! Moussir Wilfrid y prendra rien di tout, Iousouf l'a jigé tute seule.

—Comment jugé ?

—Oh ! oui, li, mentir toujours, Iousouf l'avoit condamné et l'avoit tué comme ceci.

Et il rofit son fameux geste.

—Malheureux, tu l'a assassiné, s'écrièrent le brasseur et l'orpheline.

—Non, non, pas assassiné ; moi, pas vouloir que Moussir Schültz fit échapper l'assassin de Moussir Fritz, mon capitaine, et l'avoit jigé tute seule, voilà tout.

—Oh ! c'est affreux, murmura l'orpheline.

—C'est le doigt de Dieu, reprit le brasseur ; cet homme a suivi le précepte de sa religion, il n'est pas chrétien comme nous.

—Iousouf, pas katholik di tout ; li, avoir tué mon capitaine, moi, avoir tué li. Le prophète Mahomet dire : Iousouf, bien fait.

—Ma foi, j'aurais envie de dire comme Mahomet, murmura Guillaume : C'est bien mérité.

Marguerite ne vit pas le cadavre. Il était horrible, attaché au mur, la tête pendant sur l'épaule. L'Arabe avait tenu parole, il lui avait scié le cou : la mort avait dû être affreuse.

M. Schültz fit détacher le cadavre que, faute d'instruments pour creuser la terre, on ensevelit sous un tas de pierres, au pied du rocher.

Le lendemain, dans la nuit, les fugitifs, après un jour de repos, quittèrent le souterrain pour se diriger, à travers bois, vers Mézières.

Là, ils se séparèrent, Iousouf, pour rejoindre l'armée du général MacMahon et tuer encore molto Prussiens, M. Schültz et Guillaume, pour conduire Marguerite auprès de ses sœurs et revenir ensuite se joindre à quelques chasseurs alsaciens, décidés à faire la guerre de partisans.

Donnera du Ton aux Nerfs,
Donnera de la Force aux Muscles,
Donnera de l'Embonpoint,

D. L. Emulsion.

Donnera de l'Appétit,
Donnera du Soulagement aux Consomptifs,
Donnera Fin à la Toux Chronique et guérira les Poumons.

**BIERE ET PORTER LABATT
DE LONDON, ONT.**



Preuve que la Célèbre Bière et Porter fabriquée par JOHN LABATT, de London, Ont., est la meilleure du Canada et même pouvant rivaliser avec meilleures Bière et Porter importés : les prix remportés aux Expositions Universelles de Philadelphie, Australie et de Paris le prouvent ainsi que les certificats d'analyse ci-dessous :



M. FISET, M. D. L., Analyse du Gouvernement, dit : " Je les ai trouvés très purs et des meilleures qualités en houblon et orge. C'est un breuvage hautement recommandé aux invalides et aux convalescents, surtout comme tonique. "

Le Révd J. EDOUARD PAGÉ, professeur de Chimie, Université-Laval, Québec, dit : " J'ai analysé la Bière " India Pale Ale " fabriquée par John Labatt, London, Ont., embouteillé par M. N. Y. MONTREUIL, Québec. C'est une bière légère, contenant peu d'alcool, d'une saveur délicieuse et très agréable, d'une qualité supérieure et pouvant rivaliser avec les meilleures Bières importées. J'ai aussi analysé le PORTER [XXX STOUT,] de cette même brasserie, qui est d'excellente qualité, sa saveur est très agréable. C'est un tonique plus énergique que la Bière précédente, car il est plus riche en alcool, pouvant être comparé avantageusement avec tout Porter importé. Ces Bières et Porter de John Labatt, London, Ont., sont fabriqués des meilleures qualités d'orge et houblon et ne contiennent aucun ingrédient nuisible à la santé. "

Faites usage de la Célèbre BIÈRE ET PORTER LABATT et n'en prenez pas pas d'autre en substitution.

N. Y. MONTREUIL

Seul agent à Québec,

Fabricant des meilleures eaux Gazeuses, voir analyse. **179, rue St-Paul, Québec.**
Québec, 16 juin 1891—Jan c et j.

SANTÉ POUR TOUS

Pilules et Onguent Holloway

LES PILULES

Purifient le Sang, corrigent tous les Dérangements du FOIE, de l'ESTOMAC et des INTESTINS.

Elles fortifient et restituent la santé à des Constitutions délabrées, elles sont aussi inestimables dans toutes les Maladies particulières au sexe Féminin de toute âge. Pour les Enfants ainsi que pour les personnes âgées sont invaluables

L'ONGUENT

Est un remède infailible pour les Maux de Jambes, ceux des Seins, Blessures, Accablées, Plaies et Ulcères. Il est faux pour la Goutte et Rhumatisme,

Et pour tous les Dérangements de la Poitrine il est de même sans égal

POUR LES MAUX DE GORGE, LA BRONCHITE, LES RHUMES, LA TOUX,

Gonflement Glanduleux, et toutes les Maladies de la Peau, il est sans rival et pour les membres contractés et jointures raides il agit comme un charme

Ces Médecines sont préparées seulement à l'établissement du PROFESSEUR HOLLOWAY,

78, NEW OXFORD STREET, auparavant 533, OXFORD STREET,

Et se vendent à 1s. 1/2d., 2s. 9d., 4s. 6d., 11s., 22. et 33s. le Pot ou la Boîte, et on peut les obtenir dans toutes les Pharmacies de l'Univers.

Les acheteurs sont priés de regarder l'étiquette qui se trouve sur chaque Pot et Boîte, s'il n'y a pas l'adresse, 533, Oxford Street, London, est de la falsification.

Québec, 3 septembre 1885

CRAZY WORK 60 Splendides morceaux de Soie et Satin de toutes couleurs, couvrant 500 pouces carré. 25c Bill t ou argent.

LEMARIE'S,
SILK MILL LITTLE FERRY,
N-Jersey, U. S.

Québec, 29 janvier 1891—Jan.

Couverture des toits.

LE FEUTRE DE CAOUTCHOUC pour la couverture des toits, coûte seulement \$2.00 par 100 pieds carrés. C'est une excellente préparation qui dure des années et n'importe qui peut en faire usage.

Envoyez une estampille si vous voulez avoir un échantillon et de plus amples détails. La compagnie de feutre de caoutchouc pour toiture, 39 & 41 West Broadway, New-York.

On demande des agens locaux.
Québec, 7 Août 1890.

129



Québec, 2 février 1891—Jan.



J. A. BELANGER

MANUFACTURIER A LA VAPEUR

D'Ouvrages en GRANIT,

En MARBRE

Et en PIERRE !

MONUMENTS ET PIERRE TUMULAIRES

Entourages de lots de cimetièrre, Etc., Etc., Etc.

COIN DES RUES
St-Joseph, Dorchester et St-Francois,
ST-ROCH, QUÉBEC.

M. BÉLANGER ayant à son emploi un bon nombre d'ouvriers habiles et expérimentés, et possédant un vaste atelier muni de machineries les plus améliorées pour tailler, tourner et polir le granit, le marbre et la pierre manufacturée, son ouvrage avec célérité et bon marché. Il est dans l'intérêt de ceux qui ont besoin d'ouvrage de ce genre, de lui faire une visite et de voir ses prix.

Québec, 16 avril 1891—3m ifps.

138

C'EST GRATIS.

Pour l'examen. Copiez cette annonce, envoyez la à notre adresse et nous vous enverrons la montre par "express". C. O. D., "franc de port." nous payons les frais de transport. Vous pouvez l'examiner ; si vous ne la trouvez pas, telle que décrite ici, laissez-la entre les mains de l'agent ; si au contraire vous en êtes parfaitement satisfait vous n'avez qu'à lui payer notre Prix Spécial \$4.50 et à garder la montre. Une montre comme celle-ci n'a jamais été annoncée sur les journaux auparavant. C'est un Magnifique D'Or qui mérite toute votre attention. Cette montre est fabriquée d'une composition métallique recouverte de deux lourdes lames d'or de 18 karat garanti en tout, la bélière, la couronne, etc. Sont gravés à la main, tres bien finis et garantis. PRIXES GARANTIS AUX LIMITATIONS.

Le mouvement imite beaucoup le "Waltham," riche-ment monté sur rubis, vitesse de 18,000 battements par heure. balancier à expansion, pignon et échappement patenté et para sit chronometre fidele. Une garantie est envoyée avec la montre. On vend ces montres pour \$25.00 partout ailleurs. Adressez SEABE ET CIE, 114 Rue Yonge, Toronto, Can.

VOUS NE PAVEZ, rien d'autre

Québec, 6 novembre 1890

DUPÉRÉ & CIE,

MANUFACTURIERS DE HARNAIS,
Déménagé dans la bâtisse autrefois occupée

PAR O
A. B. DUPUIS,
Fabricant de Biscuits,

57, Rue Saint-Paul.

LES MESSIEURS ont augmenté leur stock considérablement, afin de pouvoir satisfaire à toutes les demandes que l'on voudra bien leur confier. Leur stock est au complet et le mieux assorti dans cette ligne.

AUSSI

Ils sont les seuls fabricants de har ais avec garnitures, tels que

WABASH DORE, NICKLE, HARNAIS Single Strap.

Aussi une spécialité de HARNAIS avec GARNITURES DE CAOUTCHOUC. [HARD FINISH]
Québec, 26 juin 1891—2f-c-j 222

CONDITIONS

DU
JOURNAL DES CAMPAGNES

EDITION HEBDOMADAIRE

Paraissant tous les JEUDIS et contenant toute les nouvelles de la semaine.

PRIX DE L'ABONNEMENT :—Une Piastre POUR LA FRANCE :—10 Francs.

STRICTEMENT PAYABLE D'AVANCE.
T.H.S. CHAPAIS,

DIRECTEUR-PROPRIÉTAIRE

LEGER BROUSSEAU,
ÉDITEUR

11 et 13, Rue Buade, Québec.